

Plan directeur de mise en valeur



du site militaire de l'île Sainte-Hélène



Parc Jean-Drapeau

Réalisé dans le cadre de l'entente
sur le développement culturel de Montréal :



Ville de Montréal

Québec

Ministère de la Culture
et des Communications

ethnoscop

Septembre 2001

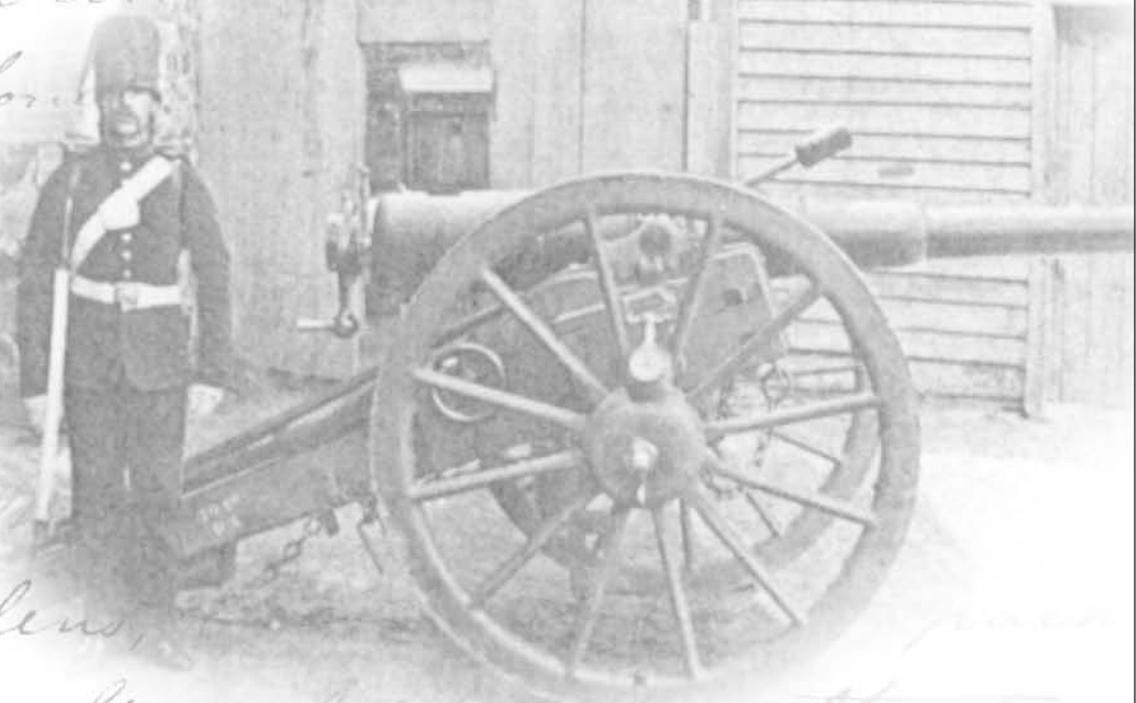
Montreal 24th Sept. 1814

Sir

We have the honor
to state to you for the information
of His Excellency The Commander
of The Forces,

of a company
Colonel

we
the
its
at
Belens,



The stores preparatory thereto, a
of which has been nearly warehoused
but as we have not yet
any Official Authority

Ce rapport a été préparé pour le Parc Jean-Drapeau

Direction de l'étude

Parc Jean-Drapeau :

Marcel Caron	Directeur général
François Gravel	Gestionnaire du projet

Ville de Montréal :

Jean Laberge	Architecte, Service des immeubles
Claire Mousseau	Archéologue, Service du développement économique et urbain

Collaboration à l'étude

Ministère de la Culture et des Communications :

Anne-Marie Balac	Archéologue, Direction de Montréal
André Chouinard	Architecte, Direction de Montréal

Musée Stewart :

Bruce Bolton	Directeur
Nelson Heppel	Responsable de l'animation et de l'action éducative

Réalisation de l'étude

Ethnoscop inc. :

Jean Poirier	Coordonnateur, Ethnoscop
Hélène Bourque	Chargée de projet, Ethnoscop
Vincent Asselin	Architecte paysagiste, Williams, Asselin, Ackaoui et Associés
Lise Chouinard	Géographe-cartographe, Ethnoscop
Martin Royer	Archéologue, Ethnoscop
Denis St-Louis	Architecte en restauration, Denis St-Louis architecte
Guy Vadeboncoeur	Conservateur en chef et historien, Musée Stewart

Armelle Ménard	Édition, Ethnoscop
Nancy Truchon	Édition, Ethnoscop

Ghislaine Fiset	Révision linguistique
Marie France Langevin	Graphiste, prétextecommunications

Les Impressions Au Point Imprimeur

Nous désirons adresser des remerciements à madame Eileen Meillon du Musée Stewart et à monsieur André Charbonneau de Parcs Canada.

Photos page couverture :

Plan image de la mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène
Archives nationales du Canada, Plan et élévations de la caserne, NMC 2764
Archives nationales du Canada, [Correspondance], C143553

Photos d'introduction aux chapitres :

Musée Stewart, [Militaire devant les magasins], vers 1865, RB 971.4281 H360 C.1889
Archives nationales du Canada, [Correspondance], C143553

Septembre 2001

Définir les orientations et les interventions nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène, et cela afin de restituer au site les caractères permanents de son identité, voilà la mission de ce plan directeur. Le développement du potentiel du site militaire de l'île Sainte-Hélène est en continuité avec la volonté de mise en valeur des îles de Montréal.

Ce plan directeur propose une vision de conservation et de mise en valeur à la lumière d'une analyse approfondie des ressources historiques de l'île et de son évolution. Il présente d'abord une grande fresque de son histoire — une ligne du temps — et pose un regard critique sur l'état actuel de ses ressources, de façon à évaluer l'écart qui existe entre l'île d'aujourd'hui et le site qu'elle constituait à l'origine. L'analyse se fonde sur des considérations géomorphologiques, historiques, archéologiques, paysagères et architecturales, autant de points de vue pour saisir les conditions d'émergence de ce site dans l'histoire et en procurer une vision intégrée qui sous-tende l'élaboration du plan directeur.

Cette vaste fresque débute par l'analyse géomorphologique du lieu à l'époque de la préhistoire, en fait, depuis le départ du glacier d'inlandsis. Y sont décrits les éléments physiques qui constituent le paysage de l'île et qui en ont déterminé toute l'évolution historique. Ces caractéristiques physiques étaient propres à accueillir des installations militaires, mais ce sont les Amérindiens de la préhistoire, qui, vraisemblablement, ont profité les premiers des surfaces d'accueil qu'offrait l'île, comme le mentionne Champlain dans ses car-

nets. À l'époque historique, la famille de Charles LeMoyne occupe les lieux. Puis, à l'heure de la Conquête, les militaires français y construisent des retranchements. En 1818, les Britanniques achètent l'île dans l'intention d'y établir un complexe militaire destiné à l'entreposage de matériel et de munitions. L'île Sainte-Hélène joue d'ailleurs un rôle stratégique essentiel dans la logistique de l'armée britannique : à mi-chemin entre les forts du Haut et du Bas-Canada, elle en est le point de ravitaillement. Le site joue ainsi son rôle jusqu'en 1870, année où les troupes britanniques se retirent, au lendemain de l'entrée en vigueur de la Confédération. Dès lors, même si l'île est réservée à la milice canadienne, le public a accès à un vaste secteur, qui deviendra le premier parc urbain de Montréal. Consacrant la nouvelle destination récréative de l'île, la Ville de Montréal s'en porte acquéreur, puis, entre 1936 et 1939, un vaste parc y est aménagé par l'architecte paysagiste Frederick G. Todd.

La construction du pont Jacques-Cartier en 1930 et, surtout, les travaux de remblais effectués pour Expo 67 ont transformé le visage de l'île, qui englobe désormais l'île Ronde. Malgré tout, on y dénombre encore aujourd'hui 135 ressources archéologiques, dont neuf bâtiments ou structures évocateurs de la présence militaire dans ce paysage insulaire. Certains ouvrages, comme le glacis, sont cependant atrophés, des édifices ont disparu, le lien avec le fleuve a été sacrifié. Le Musée Stewart occupe en vain des locaux trop exigus pour son plein développement. Et le potentiel d'interprétation du patrimoine militaire de l'île demeure quasi inexploré.

Ayant ainsi fait le point sur la situation actuelle, une vision et des orientations de mise en valeur sont présentées afin de rendre au site militaire ses caractères permanents et à l'échelle de l'île d'origine. Le cadre théorique soutenant le concept de mise en valeur est l'analyse typomorphologique et la culture du bâti. Parmi les principales mesures : retrouver le lien avec la berge ou le fleuve ; reconstruire la caserne et les magasins, bâtiments essentiels à la compréhension du site ; restituer les ouvrages militaires, dont le rempart sud, le glacis, la batterie de salutation, etc. ; résoudre les problèmes du Musée Stewart en mettant à sa disposition les deux édifices reconstruits ; faire de l'arsenal la pierre angulaire de l'interprétation du site militaire à l'échelle de l'île.

L'étude propose ensuite des stratégies d'intervention, c'est-à-dire un plan d'action grâce auquel on pourra conserver, restituer et protéger les nombreuses ressources de l'île. Ces stratégies concernent tout particulièrement le patrimoine archéologique, le patrimoine bâti et le paysage. Il s'agit également de jeter un premier regard sur les usages possibles ou sur ce que pourraient offrir les nouveaux espaces reconstruits pour le Musée Stewart et l'interprétation du site militaire.

Enfin, la mise en œuvre, présentée sous forme de recommandations, vise à organiser le déroulement ou la programmation des interventions pour que puissent s'arrimer de façon logique et harmonieuse toutes les étapes de mise en valeur du site, soit la recherche documentaire, l'archéologie, la muséologie, la présentation de l'histoire des lieux, l'ingénierie, l'immobilier et le paysage. Selon le calendrier de programmation théorique, en 2012, le site militaire sera complètement réhabilité et reflétera le concept ici présenté.

*removal of
rehouses on the
this place, to the
Belens, we proceeded
to stores preparato
which has been
we had*

table des matières

Résumé	3
Table des matières	5
Introduction	9
1 LA MISE EN SITUATION	15
1.1 LA LIGNE DU TEMPS	15
1.1.1 La période préhistorique	15
1.1.1.1 Le paysage naturel d'origine	15
1.1.1.2 La présence amérindienne	19
1.1.2 La présence française	20
1.1.2.1 Les installations de Charles LeMoine	21
1.1.2.2 Les retranchements français	21
1.1.3 La présence britannique	22
1.1.3.1 Le rôle historique de l'île Sainte-Hélène	22
1.1.3.2 L'achat de l'île et la construction du fort	24
1.1.3.3 Le fort de 1830 à 1870	25
1.1.3.4 Le retrait des troupes britanniques : une île ouverte au public	26
1.1.4 Une île municipalisée	27
1.1.4.1 L'île accessible par le nouveau pont Jacques-Cartier	27
1.1.4.2 L'île aménagée par Frederick G. Todd	28
1.1.4.3 Un camp de prisonnier	29
1.1.4.4 L'île se transforme et s'anime	29
1.1.4.5 Expo 67	30
1.2 L'ÉTAT ACTUEL DES RESSOURCES	31
1.2.1 Le patrimoine archéologique	31
1.2.1.1 Le potentiel archéologique de l'île Sainte-Hélène	31
1.2.1.2 Les découvertes archéologiques sur l'île	31
1.2.1.3 Les ressources	32
1.2.1.4 L'intérêt des ressources archéologique de l'île	39
1.2.2 Le paysage	40
1.2.2.1 Le paysage indigène de l'île	40

1.2.2.2	La baronnie : une première transformation du paysage naturel	41
1.2.2.3	Le paysage sous l'occupation militaire	42
1.2.2.4	Du site militaire au premier parc urbain	45
1.2.2.5	Le parc de l'île Sainte-Hélène	45
1.2.2.6	L'intégrité du paysage militaire	47
1.2.3	Le patrimoine bâti	50
1.2.3.1	L'intégrité des structures	50
1.2.3.2	Les usages actuels	50
1.2.3.3	Les conditions de diffusion culturelle	51
1.2.3.4	Les conditions des activités de restauration	51
1.2.3.5	L'état physique des structures	51
1.2.4	Le Musée Stewart et la muséologie	51
1.2.5	L'interprétation du patrimoine militaire de l'île	53
2	LES ORIENTATIONS DE MISE EN VALEUR	57
2.1	LA MISE EN VALEUR DU SITE MILITAIRE	57
2.1.1	L'approche de mise en valeur	57
2.1.2	Une définition de l'identité du site militaire	58
2.1.3	Les énoncés du parti de mise en valeur	59
2.1.4	Restaurer l'intégrité des aménagements, des ouvrages et des bâtiments	59
3	LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	65
3.1	LES OUVRAGES RELATIFS AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE BÂTI	65
3.1.1	Les périmètres désignés	66
3.1.1.1	Le périmètre du fort	66
3.1.1.2	Le périmètre de la grande poudrière	66
3.1.1.3	Le périmètre du blockhaus	67
3.1.1.4	Le périmètre de la tour de Lévis	67
3.1.2	Le paysage	67
3.1.2.1	La berge et le plan d'eau	67
3.1.2.2	Le grand stationnement P8	68
3.1.2.3	Les ouvrages extérieurs avancés	68
3.1.2.4	La voie d'accès à l'entrée du fort	69
3.1.2.5	Le potager militaire	69
3.1.2.6	Le chemin arrière et la carrière	69
3.1.2.7	Les cours à l'intérieur des murs d'enceinte et des remparts	69

3.1.2.8	Le chemin de ronde, les remparts sud et ouest	70
3.1.2.9	L'éclairage des cours, des allées et des façades	70
3.1.2.10	Le mobilier	71
3.1.2.11	La grande poudrière	71
3.1.2.12	Le blockhaus	71
3.1.2.13	Le mont Boulé et la tour de Lévis	71
3.1.2.14	Le cimetière militaire	72
3.1.2.15	La plaine de jeux	72
3.1.2.16	Les sentiers et les chemins	72
3.1.3	Le patrimoine bâti	72
3.1.3.1	Le mur d'enceinte et l'arche d'entrée	72
3.1.3.2	Le lavoir	73
3.1.3.3	L'arsenal	74
3.1.3.4	Les magasins	77
3.1.3.5	Le corps de garde	79
3.1.3.6	La caserne	79
3.1.3.7	La petite poudrière	81
3.1.3.8	La grande poudrière	83
3.1.3.9	Le blockhaus	85
3.1.3.10	La tour de Lévis	86
3.2	LES OUVRAGES RELATIFS AU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	87
3.2.1	Le programme d'inventaire et de fouilles	88
3.2.2	Les interventions préalables aux travaux de restauration et de mise en valeur	92
3.2.2.1	L'aménagement des remparts, des glacis, des murs d'enceinte et des cours	93
3.2.2.2	Les bâtiments militaires	93
3.3	LES OUVRAGES RELATIFS À LA MUSÉOLOGIE ET À L'INTERPRÉTATION	94
3.3.1	Le potentiel des espaces immobiliers à reconstruire	95
3.3.2	Présenter l'envergure des ressources militaires	95
4	LA MISE EN ŒUVRE	97
4.1	LES ACTEURS	97
4.2	LA PLANIFICATION ET LA PROGRAMMATION	97
4.3	LES ÉTAPES À SUIVRE	97
4.3.1	Les études et les étapes préparatoires	97
4.3.1.1	La recherche documentaire	97
4.3.1.2	Les recherches archéologiques	98

4.3.2	L'interprétation et l'animation	98
4.3.2.1	L'analyse de l'offre et de la demande	98
4.3.2.2	Les collections et la recherche historique thématique	98
4.3.2.3	Le concept d'animation et d'interprétation	98
4.3.2.4	Le programme de réalisation des expositions thématiques	101
4.3.3	La conservation, la restauration et la reconstruction immobilière	101
4.3.3.1	Le curetage architectural et structural des ouvrages	101
4.3.3.2	Les prescriptions des travaux de conservation et de mise en valeur	101
4.3.3.3	Les travaux d'exécution en architecture et en génie du bâtiment	101
4.3.3.4	Les prescriptions en aménagement du paysage, de l'éclairage extérieur et du génie civil	102
4.3.3.5	Les travaux d'installation des services extérieurs, d'aménagement du paysage extérieur du site et des ouvrages	102
4.4	LES PRIORITÉS DE CONCERTATION	102
4.4.1	Les remblais et le bâtiment atelier de La Ronde	102
4.4.2	L'entrée sud et le stationnement des visiteurs	102
4.4.3	L'accès nord de l'arsenal	102
4.4.4	Le stationnement du personnel du Musée	102
4.4.5	Le plan de circulation	103
4.4.6	Une promenade urbaine longeant le pont Jacques-Cartier	103
	Conclusion	105
	Liste des figures	107
	Bibliographie	111

Annexes (document complémentaire du plan directeur)

Annexe I – Architecture

- Les fiches détaillées des bâtiments

Annexe II – Archéologie

- L'apport de l'archéologie
- La liste détaillée des ressources archéologiques
- Autres sites expertisés
- Programme d'interventions archéologiques (calendrier)

Annexe III – Paysage

- Documents relatifs à la vie et l'œuvre de Frederick G. Todd
- Le parc Hélène-de-Champlain

La mise en valeur des îles de Montréal repose sur un consensus général qu'on observe depuis quelques décennies et qui remonte aussi loin qu'au projet Archipel, dans les années 1980, en passant par le plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, amorcé à la toute fin des années 1980 et déposé en 1993. De même, le Montréal bleu, projet actuellement en développement, vise entre autres choses la revitalisation des berges de Montréal. À sa manière, le Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans cette perspective de renaissance des îles et de leurs abords (fig. 1). Il présente, cette fois à l'échelle macro, le potentiel patrimonial de l'île Sainte-Hélène, un potentiel méconnu, pour ne pas dire oublié. La mise en valeur de cet héritage militaire à la fois riche et varié s'avère on ne peut plus opportune pour un développement intégré et harmonieux des îles, car elle permettra la réhabilitation d'un site étroitement lié au fleuve dans le passé et stimulant pour le milieu culturel montréalais.



Fig. 1 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène en direction sud.
À gauche, l'île Notre-Dame et à droite, les rives de Montréal.
Parc Jean-Drapeau, 1mg0094

La mémoire collective a retenu de l'île Sainte-Hélène son apport à Expo 67. Événement marquant de son histoire, les remblais qu'a nécessités l'amalgamation de l'île Ronde ont eu un impact majeur sur la lecture et la compréhension du site militaire. En fait, l'île Sainte-Hélène, à la suite de ces aménagements, a vu ses berges s'accroître et sa pointe nord complètement disparaître. L'intégration de l'île Ronde et la création de l'île Notre-Dame ont modifié de façon irrémédiable le paysage d'origine de l'île Sainte-Hélène.

Mais bien avant cet épisode, et bien avant les travaux d'aménagement effectués par Todd de 1936 à 1939 et l'ouverture du pont Jacques-Cartier en 1930, on inaugurerait à l'île Sainte-Hélène, en 1874, le premier parc public. Jusque-là, de 1818 à 1870, le cœur de l'île battait au rythme de la vie des soldats qui y casernaient, qui transportaient et entreposaient matériel et munitions, tout en assurant la surveillance des lieux. Véritable plaque tournante dans la logistique militaire développée à partir de 1812, elle affirmait la volonté des stratèges de défendre, contre une invasion éventuelle des Américains, la frontière de ce grand territoire de l'Amérique du Nord britannique. L'île Sainte-Hélène faisait alors partie d'un réseau bien orchestré, avec la citadelle de Québec, le fort de l'île aux Noix, le fort Henry à Kingston, le canal de Lachine et le canal Rideau. Dans cet échiquier, l'île servait à approvisionner les autres points de défense répartis entre le Haut et le Bas-Canada. Ainsi, en ce lieu, ce n'est pas tant les ouvrages défensifs qui priment, comme à la citadelle de Québec, mais bien ces grands bâtiments indispensables à la fonction d'entreposage : arsenal, poudrières, magasins, mais aussi caserne pour loger les soldats appelés à y travailler. Bien sûr, ce n'est pas un hasard si les Britanniques ont décidé de construire là, en l'île Sainte-Hélène, un complexe militaire

(fig. 2 et 3). Elle offrait en effet tous les atouts pour remplir un rôle stratégique : sa position par rapport à Montréal, sa topographie, les courants fluviaux le long de ses rives. Plusieurs des ouvrages et aménagements qui subsistent aujourd'hui, même en partie, nous permettent encore d'apprécier ces caractéristiques.



Fig. 2 Au premier plan, le complexe militaire de l'île Sainte-Hélène. Parc Jean-Drapeau, 1mg0089

Le site militaire présenté dans ce plan directeur correspond aux limites originelles de l'île. Pour ce lieu exceptionnel, le plan de mise en valeur met l'accent sur le volet patrimonial selon une vision élargie de l'histoire, de sorte que tous ses aspects soient pris en considération : vestiges architecturaux et archéologiques, paysages naturels et aménagés, conservation et présentation des ressources. Rendre au site militaire de l'île Sainte-Hélène les éléments essentiels de son identité pour mieux en présenter le potentiel et les événements associés à sa mémoire, telle est donc la mission de ce plan directeur.

Le mandat

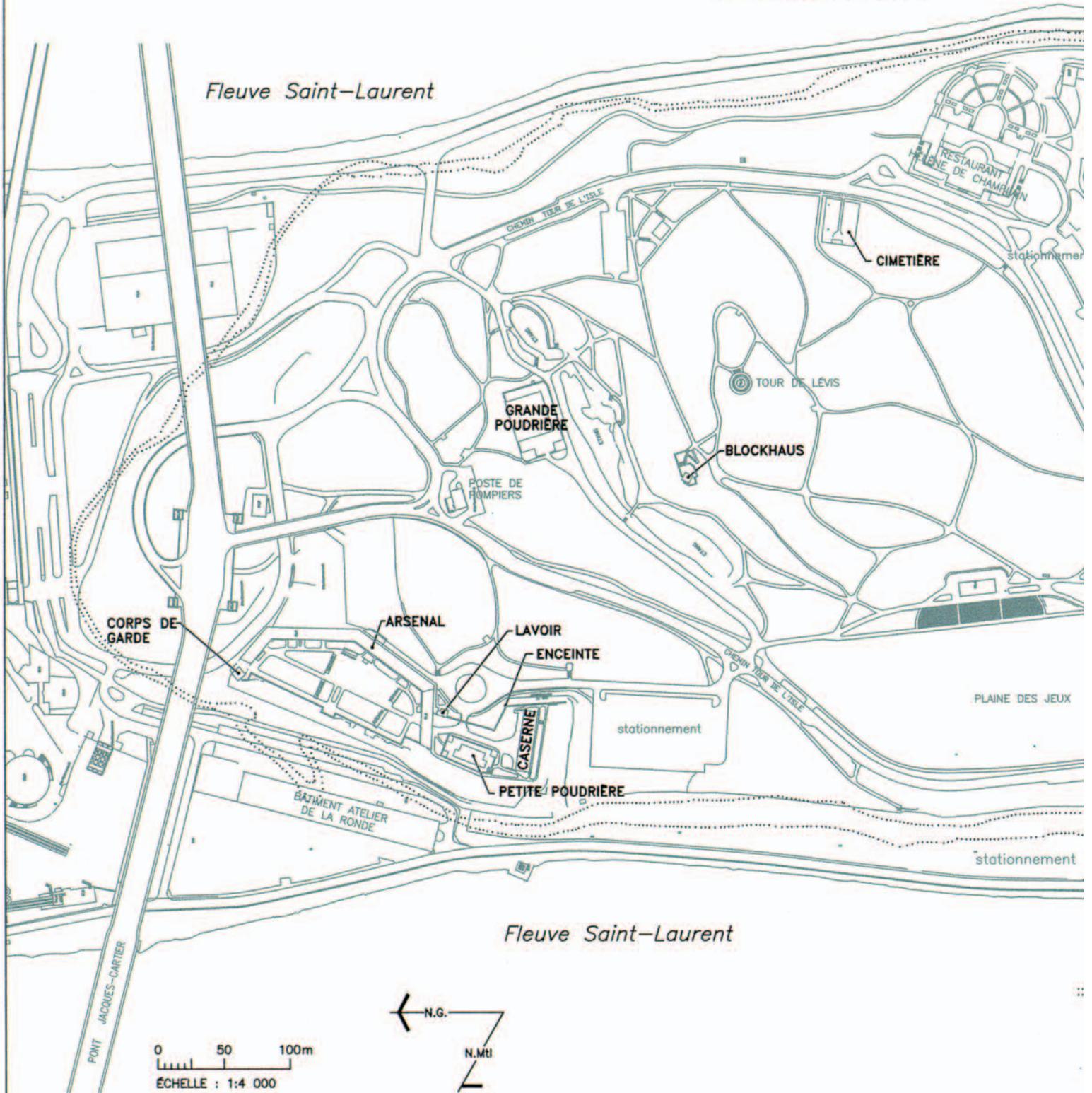
Le Parc Jean-Drapeau, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et le Musée Stewart se sont associés pour la préparation de ce plan directeur, dont l'objectif est de définir les orientations et les interventions nécessaires à la mise en valeur planifiée du site militaire de l'île Sainte-Hélène, et cela afin de lui restituer les caractères permanents de son identité. Il s'agit donc, en d'autres termes, de proposer une vision de la conservation et de la mise en valeur des ressources historiques qui se rattachent à la fonction militaire du lieu.

Cherchant à développer une approche qui tiendrait compte des multiples composantes du site, plusieurs champs d'expertise ont été mis à contribution. Ainsi, la géomorphologie, l'archéologie, l'histoire, le paysage, l'architecture, l'interprétation et la muséologique, l'occupation du Musée Stewart sur l'île sont tous des aspects dont l'étude a permis de poser un regard éclairé sur les potentiels à exploiter et à développer afin d'assurer l'avenir du site historique.

Les divisions du rapport

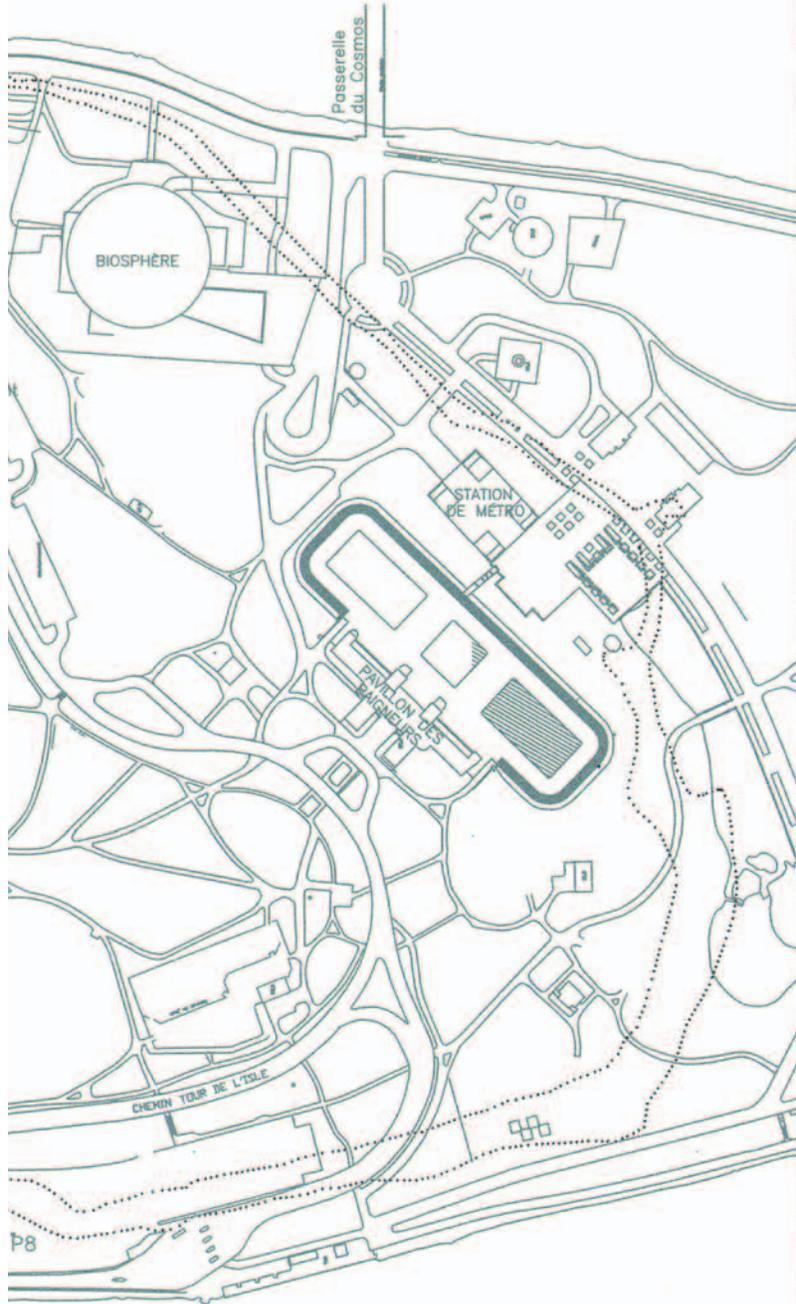
Le premier chapitre, *La mise en situation*, brosse un vaste tableau historique, une ligne du temps en quelque sorte, qui dans une large mesure est toujours inscrite dans les nombreuses ressources de l'île, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique et architectural ou des diverses composantes de son paysage naturel et militaire. À ces attributs s'ajoute la présence du Musée Stewart et de ses riches collections, dont le potentiel de diffusion et d'interprétation est tout à fait propice au développement du site. Par ailleurs, la section portant sur l'état des ressources fait le point sur ce qui reste de cette longue évolution et occupation de l'île et, surtout, sur les conditions dans lesquelles nous sont parvenus ces vestiges, en regard de l'héritage militaire.

PLAN DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU SITE MILITAIRE DE L'ÎLE
SECTEUR À L'ÉTUDE



SOURCE : PLAN BASE, CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS,
VILLE DE MONTRÉAL, FEUILLETS Nos 31H12-010-0237, 0238, 0337, 0338, 0437, 0438

SAINTE-HÉLÈNE



ARSENAL COMPOSANTE MILITAIRE
..... RIVAGE DE 1869

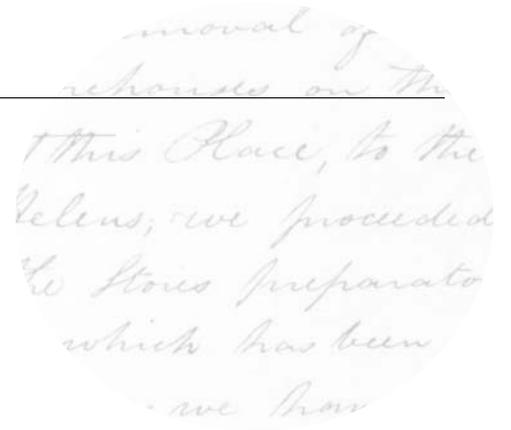
ethnoscop

Fig. 3

Le deuxième chapitre, *Les orientations de mise en valeur*, porte sur la vision de conservation et de mise en valeur proposée pour le site militaire de l'île Sainte-Hélène. Le plan directeur vise à intervenir dans l'avenir de ce patrimoine, à consolider, restituer, préserver et mettre en valeur les composantes significatives associées à l'identité militaire du lieu, composantes dont la présence est essentielle à sa perception globale comme ouvrage fortifié.

Suit, au troisième chapitre, *La stratégie d'intervention* proposée pour réaliser cette ligne directrice. Il s'agit là du plan d'action proprement dit, qui concerne tous les champs d'expertise. Finalement, la mise en œuvre dresse les grandes recommandations à suivre selon une planification théorique et un calendrier de programmation, lequel mènera le projet à son terme en 2012.

À noter qu'un document complémentaire disponible pour consultation permet d'approfondir la connaissance du site militaire. Il regroupe trois annexes consacrées respectivement à l'architecture, à l'archéologie et au paysage. La table des matières du présent rapport décrit en détail le contenu de chacune de ces annexes.



removal of
reparations on the
at this place, to the
Belens, we proceeded
to stores preparato
which has been
- we have

Montreal 24th Sept. 1819.

Sir

chapitre

1

We have the honor
to state to you for the information
of His Excellency The Governor
of The Forces,

of a com
Colonel

we

the

at

at

Belens,

The Stores preparatory thereto,

of which has been nearly ware

but as we have not yet

any Official Authority



1.1 LA LIGNE DU TEMPS

1.1.1 La période préhistorique

L'occupation humaine ancienne à l'île Sainte-Hélène n'est toujours pas étayée par une preuve tangible. De plus, les données scientifiques sur lesquelles pourrait se baser une reconstitution paléo-biogéographique de l'île, telles la faune et la flore, pour les 6 000 dernières années demeurent insuffisantes. Par contre, les données sur l'évolution des formes du paysage, depuis le départ du dernier glacier d'inlandsis, sont assez nombreuses pour élaborer une série d'hypothèses sur l'organisation des terrasses et sur le comportement de la ligne des eaux au cours des 6 000 dernières années. Ainsi, la reconstitution du paysage naturel d'origine de l'île permettra d'identifier les surfaces d'accueil qui auraient été potentiellement intéressantes pour les occupants de la préhistoire.

1.1.1.1 Le paysage naturel d'origine

« Au milieu du fleuve y a vne isle d'environ trois quarts de lieues de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'aouons nommée l'isle de sainte Elaine. Ce saut descend en manière de lac, où il y a deux ou trois isles...¹ »

L'île Sainte-Hélène est située dans un goulot d'étranglement du fleuve Saint-Laurent, entre l'élargissement où se concentrent les îles de Boucherville au nord et le bassin de La Prairie au sud ; c'est d'ailleurs ce bassin que désigne Champlain par « manière de lac », tandis que ces « deux ou trois isles » correspon-

dent à l'île des Sœurs et à l'île aux Hérons. Les rivages de l'île Sainte-Hélène sont donc tout près de l'île de Montréal à l'ouest et de la ville de Longueuil à l'est. Sa superficie originelle, celle qu'ont connue les Amérindiens, les seigneurs et les militaires, était de 123 acres². Aujourd'hui, à la suite des travaux de construction de la Voie maritime du Saint-Laurent et de l'Exposition universelle de 1967, sa superficie a triplé et englobe les îles Ronde, aux Fraises (Verte), Moffat, aux Gorets et Saint-Lambert.

L'île est formée en majeure partie de brèche, un conglomérat constitué d'éléments anguleux réunis par un ciment. Le géologue T. H. Clark en fait ainsi la description : « Cette brèche consiste en une masse compacte de fragments, la plupart angulaires, appartenant aux roches précambriennes et aux roches de toutes les formations sédimentaires des environs³. » De couleur gris pâle à l'extraction, la pierre exposée à l'air s'oxyde et devient brun rougeâtre.

Indépendamment de cette formation géologique, l'épiderme de l'île se plisse en plusieurs lignes d'interfluve (lignes réunissant les points les plus hauts d'une colline) (fig. 4) : la ligne sommitale, sous la tour de Lévis, est accompagnée d'une autre ligne presque aussi importante passant sous le poste de pompiers. Ces deux lignes d'interfluve se terminent par un abrupt au nord-est et plongent doucement vers le sud-ouest. En outre, elles enserment une ligne de talweg (ligne réunissant les points les plus bas d'une vallée) ; entre la plaine des jeux et la pouidière, cette vallée est accentuée par deux abrupts qui se font face.

¹ Georges-Émile Giguère, *Œuvres de Champlain*, Tome 1 : *Troisième voyage de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 393.

² Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, Montréal, La Presse, 1989, p. 20.

³ T. H. Clark, *La région de Montréal, Feuilles de Laval et de Lachine*, Rapport géologique N° 46, Québec, Ministère des Mines, 1952, p. 99.

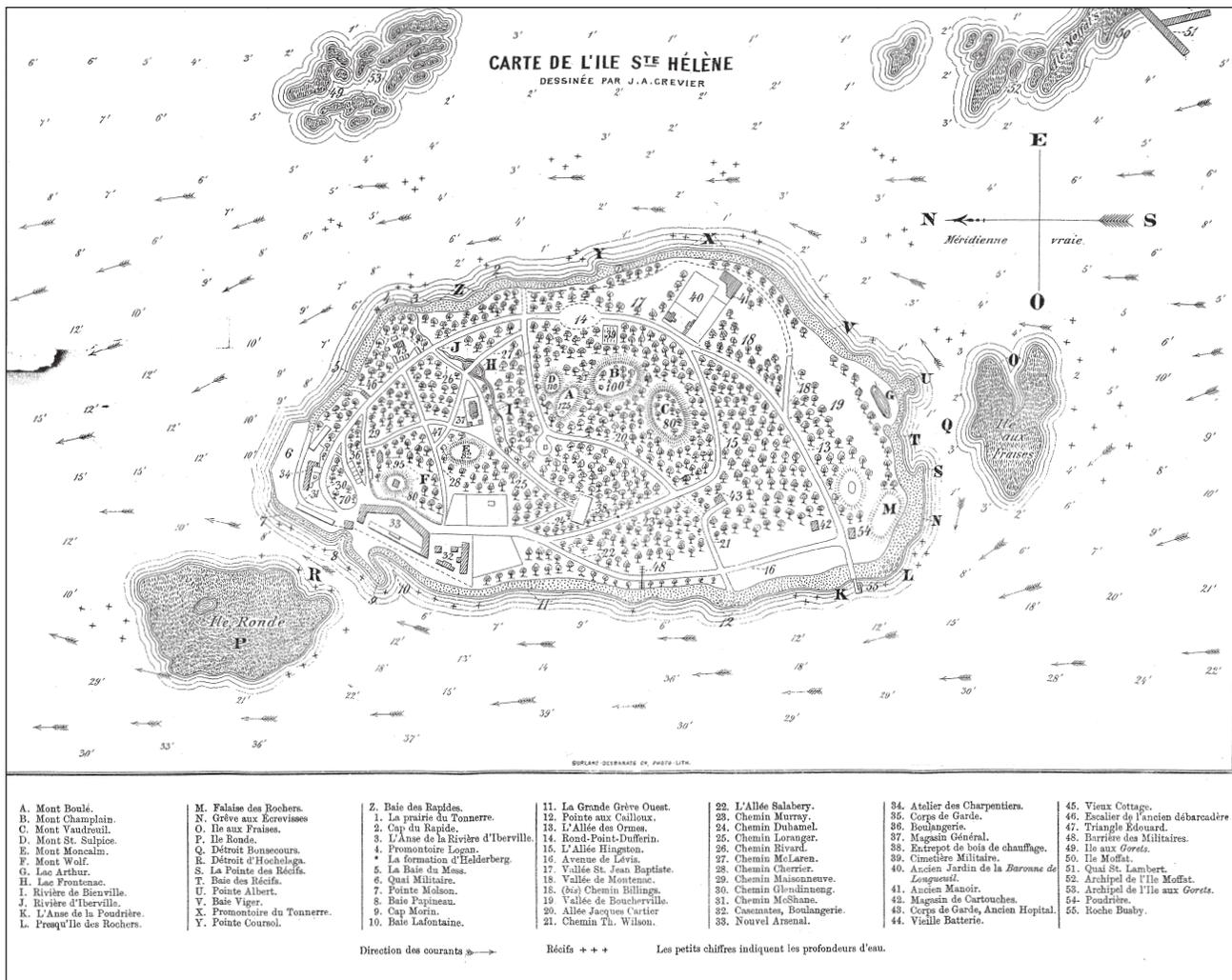


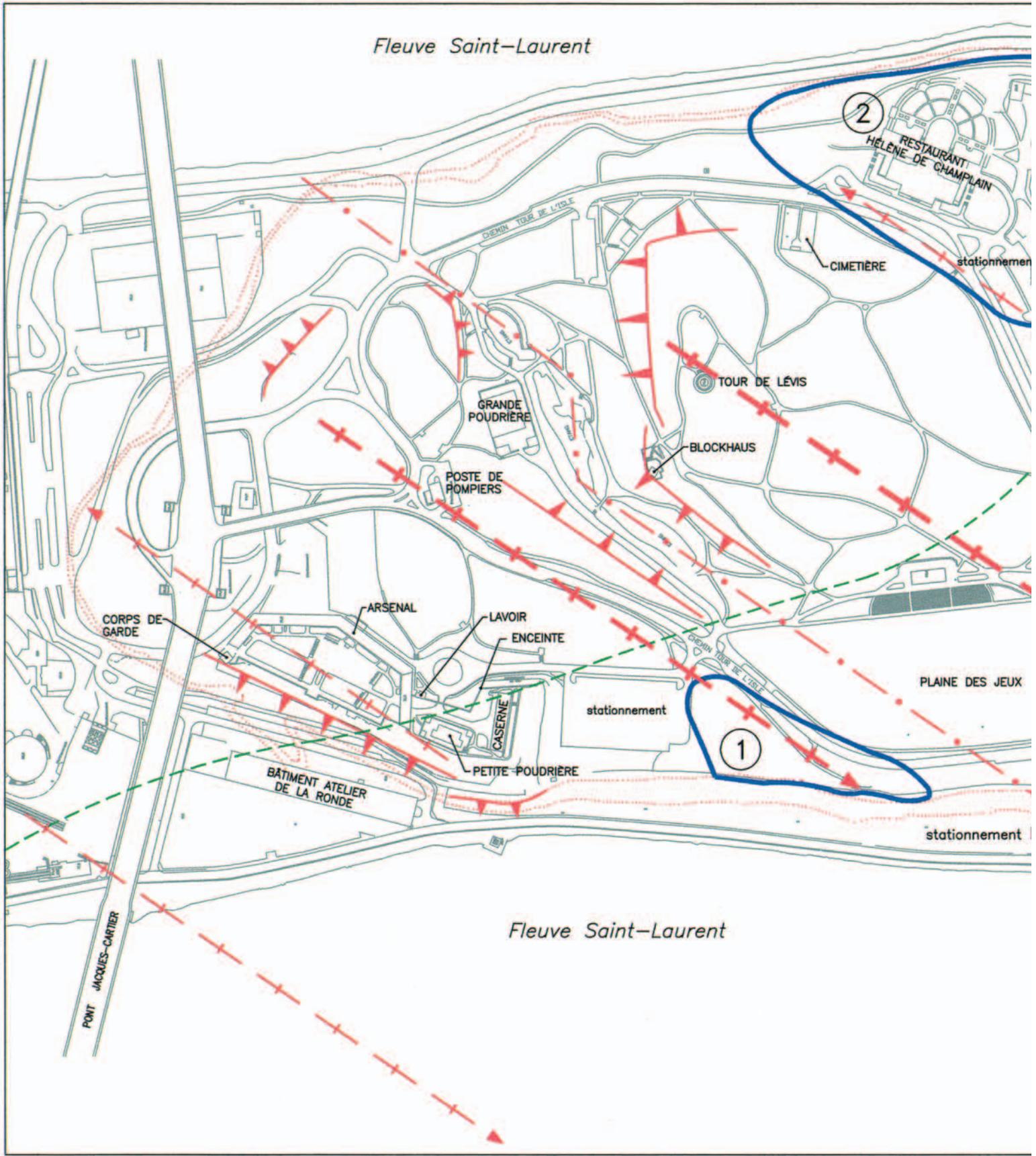
Fig. 5 Carte illustrant la configuration d'origine de l'île Sainte-Hélène, l'île Ronde et l'île aux Fraises. Cette carte représente le site militaire, en 1876, incluant les nombreux sentiers et chemins, les références topographiques et même la direction des courants du fleuve.

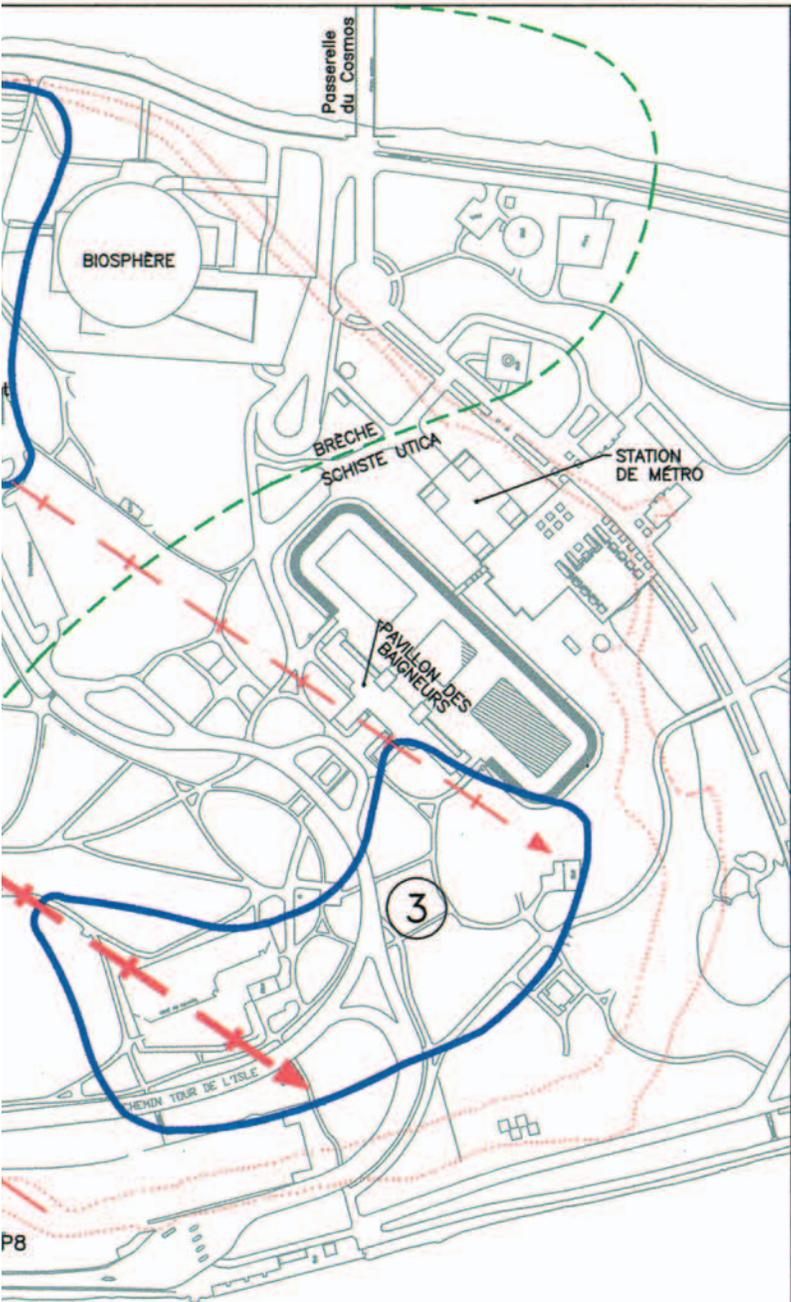
Musée Stewart, *Carte de l'île Ste-Hélène*, J.A. Crevier, 1876

Une analyse plus détaillée localise trois autres lignes d'interfluve, parallèles aux précédentes, dont la perception est beaucoup plus subtile. Une première passe juste au nord-ouest du chalet des baigneurs et au nord-ouest du restaurant *Hélène de Champlain* ; elle plonge à ses deux extrémités et est particulièrement apparente au sud-est du stationnement du restaurant. La seconde passe sous l'arsenal et n'est presque plus visible à cause des divers travaux effectués ; elle comprend la carrière exploitée lors de la restauration des bâtiments militaires en 1936-1939, et la plupart des plans anciens nous montrent un bossellement à l'endroit de l'échangeur du pont Jacques-Cartier. Cette ligne d'interfluve se termine par un abrupt du côté du fort et sa plongée coïncide avec l'emplacement de l'ancien quai militaire. Finalement, une troisième ligne d'interfluve n'est

plus du tout visible mais s'impose par déduction : c'est celle qui provoque le seuil des rapides Sainte-Marie et qui passait sous le sommet de l'île Ronde (actuellement le lac des Dauphins).

La carte dessinée par J. A. Crevier en 1876 (fig. 5) montre plusieurs petits sommets qui semblent avoir été parachutés sur l'île. Organisés par le croquis géomorphologique, les monts Boulé, Champlain, Vandrouil et Saint-Sulpice dessinent la principale ligne d'interfluve. La seconde ligne d'interfluve en importance est ponctuée par le mont Montcalm et la ligne d'interfluve de l'arsenal par le mont Wolfe. La rivière d'Iberville et le lac Frontenac se situent dans la ligne de talweg : on s'est servi de ce creux naturel pour construire, en 1848, l'étang qui borde le côté sud de la grande poudrière.



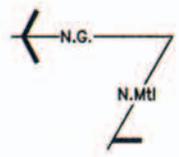


PLAN DIRECTEUR DE
MISE EN VALEUR DU SITE MILITAIRE
DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

CROQUIS GÉOMORPHOLOGIQUE
ET
POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE
PRÉHISTORIQUE

-  LIGNE D'INTERFLUVE
PLONGÉE
-  TALWEG
-  ABRUPT
-  CONTACT GÉOLOGIQUE
-  ZONE À POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE
PRÉHISTORIQUE
-  NUMÉRO DE ZONE
-  ANCIEN RIVAGE (SITWELL, 1869)

0 50 100m
ÉCHELLE : 1:4 000



SOURCE : PLAN BASE, CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS,
VILLE DE MONTRÉAL, FEUILLETS Nos 31H12-010-0237, 0238, 0337, 0338, 0437, 0438

ethnoscop

Fig. 4

L'analyse des formes du paysage offre donc un tableau mettant en évidence certaines causalités relatives aux différentes installations militaires (la grande poudrière bien abritée dans un creux ou encore l'ancien glacis au sud de la caserne, dont la pente s'organise suivant le versant naturel du talweg). À ces aspects du paysage s'ajoute une forme inondée par le Saint-Laurent, un ensemlement (rabaissement d'une ligne d'interfluve) qu'on peut ici associer à un saut ou à un rapide. Or cet ensemlement provoque « toute une série d'embêtements à la navigation⁴ » et est même décrié par Bouchette en 1815 : « Le plus grand désagrément de ce port (port de Montréal) est le rapide de Ste. Marie, à environ un mille au-dessous, dont le courant est si fort que sans un grand vent de nord-est, les vaisseaux ne peuvent aller contre, et ils sont quelquefois retenus des semaines entières à environ deux milles seulement du lieu où ils doivent décharger leur frêt. »

Ces rapides font immédiatement face au fort de l'île Sainte-Hélène. Si on ajoute l'existence de récifs, de hauts-fonds et d'un puissant courant reliés directement à cette position d'étranglement du fleuve Saint-Laurent, on obtient un lieu défensif naturel qui peut parfaitement convenir à des ouvrages militaires à la période historique et qui aurait pu tout aussi bien être prescrit comme emplacement stratégique à la préhistoire.

1.1.1.2 La présence amérindienne

Il y a 8 000 ans, en même temps qu'émergeaient la terrasse Sherbrooke à l'ouest et la terrasse de Saint-Amable à l'est, deux petits rochers s'élevaient au-dessus du niveau du lac Lampsilis à l'emplacement de l'île Sainte-Hélène actuelle : un îlot sous la tour de Lévis et un autre au nord de la grande poudrière. Ces îlots ne présentent pas encore de surfaces vraiment habitables. Il faut attendre 2 000 ans pour que se mette en place le système fluvial et que leur niveau atteigne neuf mètres de plus que le

niveau actuel. À cette époque, l'île Sainte-Hélène est la seule, dans ce secteur du Saint-Laurent, à offrir des surfaces d'accueil intéressantes pour les humains, les autres îles étant encore en grande partie inondées.

Il est certain qu'à la préhistoire, l'île Sainte-Hélène a été habitée par les Amérindiens. Participant de la position centrale qu'occupe la plaine de Montréal, cette île offrait la possibilité de contrôler l'ensemble du trafic nord-sud sur le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire sur la plus grande voie de circulation à l'est de l'Amérique du Nord. En outre, le nord de l'île possédait un bon potentiel de pêche (les rapides Sainte-Marie) et le sud présentait de vastes surfaces d'accueil. À la période de contact, Champlain ajoute même à ces avantages une vocation cérémonielle :

« Après toutes choses passées, ils se delibererent d'aller querir le corps d'Oute-toucos qui s'estoit noyé au saut, comme nous auons dit cy dessus. Ils furent où il estoit, le desenterrerent & le porterent en l'isle sainte Helaine, où ils firent leurs ceremonies accoustumées, qui est de chanter & danser sur la fosse, suiuiues de festins & banquets⁵ »

Néanmoins, il nous reste encore à découvrir la preuve concrète d'une occupation humaine ancienne sur l'île, ce qui peut s'avérer difficile, compte tenu des faits suivants :

L'érosion des berges a dû supprimer au moins une partie des indices. Cette érosion a sûrement grugé les berges de la partie sud de l'île qui s'offre directement aux courants du fleuve et elle s'est probablement déclenchée sur le versant nord-ouest de l'île, par recul de l'abrupt. Le courant Sainte-Marie a dû participer au sapement du pied de l'abrupt qui a entraîné des éboulis et un recul parallèle à la forme originelle.

Les travaux reliés à l'échangeur du pont Jacques-Cartier ont dû modifier une zone à

⁴ Raoul Blanchard, *L'ouest du Canada Français. Montréal et sa région*, Montréal, Beauchemin, 1953, p. 238.

⁵ Giguère, *op. cit.*, p. 411.

potentiel archéologique préhistorique très intéressante, reliée à la plongée d'une petite ligne d'interfluve, occupée plus tard par le quai militaire.

Les travaux exécutés à l'occasion de l'Exposition universelle de 1967 ont consisté surtout à remblayer l'île Sainte-Hélène, ce qui explique que sur le croquis géomorphologique on voit l'ancien trait de côte à l'intérieur du trait de côte actuel. Ces travaux, en principe, auraient dû avoir comme résultat de protéger un site archéologique préhistorique en le recouvrant d'une bonne couche de remblais. Cependant, toute la section sud-est de l'île au sud du restaurant *Hélène de Champlain*, qui représentait une zone à potentiel archéologique préhistorique exceptionnelle, a été bouleversée par la construction de la station de métro, par le creusement des piscines (aménagements de 1955) et par la construction des différents pavillons.

Malgré tout, certaines zones à potentiel archéologique préhistorique subsistent. Bien sûr, partout sur l'île d'origine il est possible de trouver la preuve d'une occupation humaine ancienne, mais, en fonction du croquis géomorphologique et en fonction des perturbations, trois zones sont potentiellement riches en découvertes (fig. 4) :

La zone 1 présente une surface d'accueil subhorizontale intéressante, située en amont des rapides.

La zone 2 correspond à ce qui reste de la zone beaucoup plus vaste de la côte sud-est de l'île. Autour du restaurant, de la roseraie et de la Biosphère, subsistent peut-être des sols non perturbés.

La zone 3 est constituée par la plongée de deux lignes d'interfluve, ce qui en a fait un endroit particulièrement intéressant pour le contrôle du goulot d'étranglement entre la rive montréalaise actuelle et l'île Sainte-Hélène.

1.1.2 La présence française

L'île Sainte-Hélène, située en face de Montréal, au milieu du fleuve Saint-Laurent, a joué un rôle important, quoique bref, dans l'histoire de Montréal et du Canada. Jacques Cartier l'a sûrement aperçue lorsqu'il a remonté le fleuve jusqu'à Hochelaga à l'automne de 1535. Depuis le sommet du mont Royal, il était aussi en mesure d'apprécier la position stratégique qu'elle pouvait tenir.

Samuel de Champlain est le deuxième Européen à visiter la région de l'archipel de Montréal en 1603. Comme ce fut le cas pour Cartier, sa progression vers l'intérieur des terres est entravée par la présence de forts courants, de sauts et de rapides à la hauteur de l'île Sainte-Hélène. Le destin de Montréal est d'ailleurs intimement lié à ce caractère particulier de la position géographique de l'île : elle est un lieu de passage obligatoire, de halte et de départ, dans les deux sens de la navigation fluviale. C'est un portage, une plaque tournante, mais aussi une place commerçante.

C'est à Samuel de Champlain que l'île Sainte-Hélène doit son nom. Au printemps de 1611, il entreprend une expédition qu'il l'amènera plus en amont, vers la Huronie et les lacs. Dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, il raconte que le 11 mai 1611 il a aperçu au milieu du fleuve une île qu'il a nommée « sainte Elaine ». L'explorateur n'explique pas la raison pour laquelle il a choisi cette dénomination, mais les historiens s'accordent à dire qu'il a voulu rendre hommage à sa promise, Hélène Boulé.

Au cours de ce voyage, Champlain nomme aussi « sault Saint-Louis⁶ » le principal rapide du fleuve. Il veut rappeler de cette façon le jeune Français prénommé Louis qui accompagnait le sieur de Monts et qui s'était noyé à cet endroit, avec son ami algonquin, au cours d'une chasse au héron. Champlain mentionne aussi que le jeune Amérindien est enterré à l'île Sainte-Hélène.

⁶ Les rapides de Lachine.

1.1.2.1 Les installations de Charles LeMoyne

En 1635, l'île Sainte-Hélène est la propriété de Jean de Lauson, qui détient également l'ensemble de l'archipel montréalais. Vingt-deux ans plus tard, la famille Lauson concède à Charles LeMoyne (1626-1685), pionnier, interprète et marchand de Montréal, 5 000 arpents sur la rive sud de l'île de Montréal. En 1665, l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde sont rattachées à la seigneurie de Longueuil, fief de LeMoyne. Celui-ci est anobli en 1668 par Louis XIV et devient l'un des marchands les plus riches de Montréal.

Le fils aîné de Charles LeMoyne de Longueuil, Charles LeMoyne (1656-1729), se destine à une carrière militaire. Après un bref séjour de formation en France, il regagne la colonie en 1681 et s'installe à Montréal. En 1684, son père lui cède le titre et la seigneurie de Longueuil. Lieutenant d'infanterie de marine, il prête ses terres de l'île Sainte-Hélène aux troupes qui se rassemblent pour participer à l'expédition du gouverneur Denonville chez les Iroquois. Jusqu'à 800 soldats, 1 100 miliciens et quelque 400 Amérindiens campent sur les terres du jeune LeMoyne. Ce n'est là que le prélude à une brillante carrière militaire à laquelle ses jeunes frères, de Sainte-Hélène (1659-1690), d'Iberville (1661-1706), de

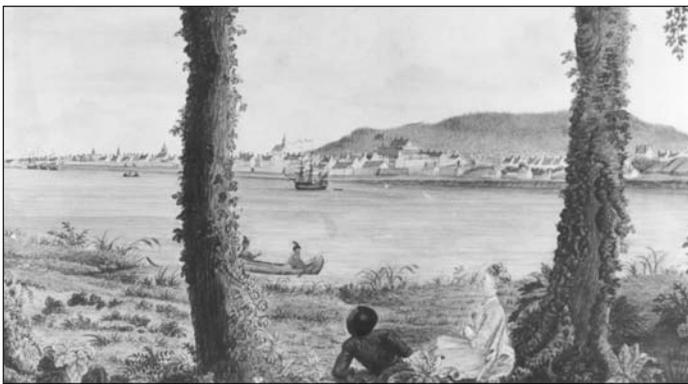


Fig. 6 Vue de Montréal depuis l'île Sainte-Hélène au XVIII^e siècle. Musée des beaux-arts du Canada, aquarelle, Thomas Davies, 1762

Maricourt (1663-1704), de Bienville (1666-1691), de Sérigny (1668-1734), de Châteauquay (1676-1694), de Bienville II (1680-1767), n'auront rien à envier. Parce qu'il a su développer sa seigneurie, fait établir plusieurs colons et construit un fort maçonné⁷, Louis XIV l'élève au rang de baron le 26 janvier 1700, titre qui sera transmis à sa descendance. Le baron étendra ensuite son domaine jusqu'à la rivière Richelieu, grâce à l'acquisition de la seigneurie de Belœil en 1711.

Le fief de l'île Sainte-Hélène n'est pas le plus développé du domaine de Charles LeMoyne. Dans son mémoire pour l'année 1709, Gédéon de Catalogne n'y relève aucun bâtiment. L'aveu et dénombrement de 1723 y révèle toutefois la présence de plusieurs constructions : un manoir maçonné de 52 pieds sur 32, un pressoir à cidre de 50 pieds sur 14, une bergerie maçonnée de 32 pieds carrés et une étable-écurie de 40 sur 20. Plus tard, sous le deuxième baron de Longueuil, on signale la présence d'un moulin banal au fil de l'eau.

À l'occasion de son voyage en Amérique du Nord, le botaniste suédois Pehr Kalm visite la Nouvelle-France et, bien entendu, Montréal. Le baron de Longueuil, alors gouverneur de la ville, le reçoit en son domaine de l'île Sainte-Hélène, le 28 juillet 1749. Kalm remarque que le baron y possède une maison, un jardin et une cour. Le courant Sainte-Marie, entre Sainte-Hélène et Montréal, est très fort et rapide, et, à cause des hauts-fonds qui longent l'île, il faut utiliser des perches pour faire avancer les barques. Kalm a également vu le moulin, dépourvu d'un barrage de retenue.

1.1.2.2 Les retranchements français

Lors de la guerre de Conquête, les militaires français songent de nouveau à tirer profit de l'emplacement stratégique de l'île Sainte-Hélène, qui appartient toujours à la famille LeMoyne (fig. 6). La ville de Québec, tombée

⁷ Le fort de Longueuil, à l'intersection du chemin Chambly et de la rue Saint-Charles à Longueuil.

aux mains des Britanniques en septembre 1759, n'a pas été reprise par Lévis malgré sa victoire à Sainte-Foy. Montréal constitue donc le dernier retranchement. Devant l'avance irrésistible des Britanniques, des travaux sommaires de fortification sont exécutés en toute hâte à l'île Sainte-Hélène à partir de la fin de juillet 1760. Il s'agit d'ouvrages de terre qui doivent servir de batteries et de retranchements. Cependant, l'arrivée massive aux portes de la ville des trois armées britanniques⁸ à moins de deux jours d'intervalle force le gouverneur Vaudreuil à capituler sans combattre. Un groupe d'officiers supérieurs réclame alors de se replier dans l'île Sainte-Hélène pour un dernier combat symbolique, mais le gouverneur rejette leur requête. Cette histoire don-

1.1.3 La présence britannique

Le siècle suivant est à peine entamé lorsqu'un autre conflit se déclare : la guerre anglo-américaine de 1812-1814⁹. En réaction contre l'enrôlement forcé des marins américains par la Grande-Bretagne, la violation de la neutralité américaine dans la guerre napoléonienne par la Grande-Bretagne et le refus de Londres de mettre un terme au blocus des côtes européennes, les Américains décident d'envahir les colonies britanniques au nord. Même si les troupes ennemies sont repoussées à Châteauguay, la menace demeure, d'autant plus que les fortifications de Montréal sont en cours de démolition depuis 1804, ce qui rend la ville particulièrement vulnérable.

Cette situation préoccupante incite le gouvernement impérial à réévaluer puis à renforcer le système défensif de ses colonies d'Amérique du Nord. Pour les dirigeants, il s'agit d'établir une communication adéquate et bien protégée entre les deux parties de la colonie pour assurer un déplacement et une concentration rapides des effectifs et du matériel de guerre. Montréal étant au cœur d'un réseau de communication qui s'étend de Québec, au nord-est, jusqu'aux Grands Lacs, au sud-ouest, elle est perçue comme un centre de ravitaillement. Vers 1820, la défense de la ville est assurée par des forts ou fortins construits en rafale à Lacolle, Philipsburg et Coteau-du-Lac et par des ouvrages militaires érigés pendant le Régime français à l'île aux Noix (fort Lennox), à Chambly, à Sorel et, loin en aval, à Québec, où d'importants travaux de fortification, dont la construction de la citadelle, sont en voie de réalisation (fig. 7).

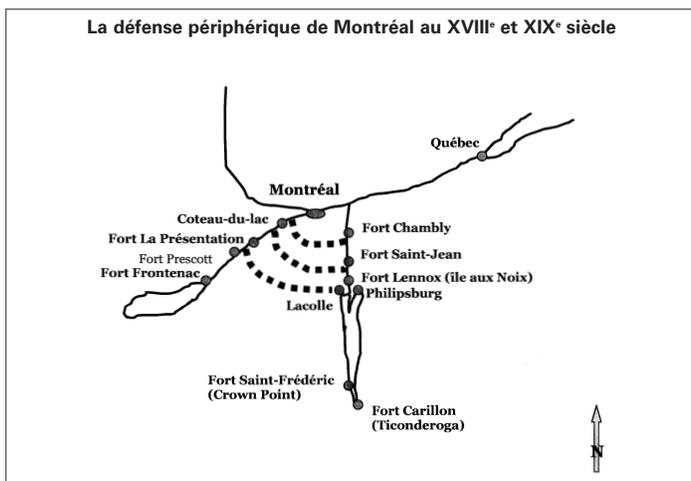


Fig. 7 La planification du site militaire de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans un vaste système défensif.
Musée Stewart

nera naissance à la légende de l'île Sainte-Hélène, selon laquelle Lévis y aurait brûlé ses drapeaux au cours d'une cérémonie nocturne chargée d'émotion. Il est vrai que les troupes françaises ont brûlé leurs drapeaux pour ne pas les rendre à l'ennemi, mais elles l'ont fait sur les lieux mêmes qu'elles occupaient autour de l'île de Montréal tout comme à l'île Sainte-Hélène.

1.1.3.1 Le rôle historique de l'île Sainte-Hélène

Dans l'île de Montréal, la démolition des ouvrages défensifs français crée un certain malaise, si l'on considère que la région doit

⁸ L'armée de Murray vient de Québec, celle du général Havilland du lac Champlain et emprunte la rivière Richelieu, tandis que l'armée d'Amherst débouche sur le lac Ontario et se dirige vers Montréal par le fleuve.

⁹ De larges extraits de cette section sont tirés de l'étude *Les fortifications de l'île Sainte-Hélène* (1994) de Katy Tari et de la publication *Québec, ville fortifiée, du XVIIe au XIXe siècle* (1982) des auteurs André Charbonneau et al.

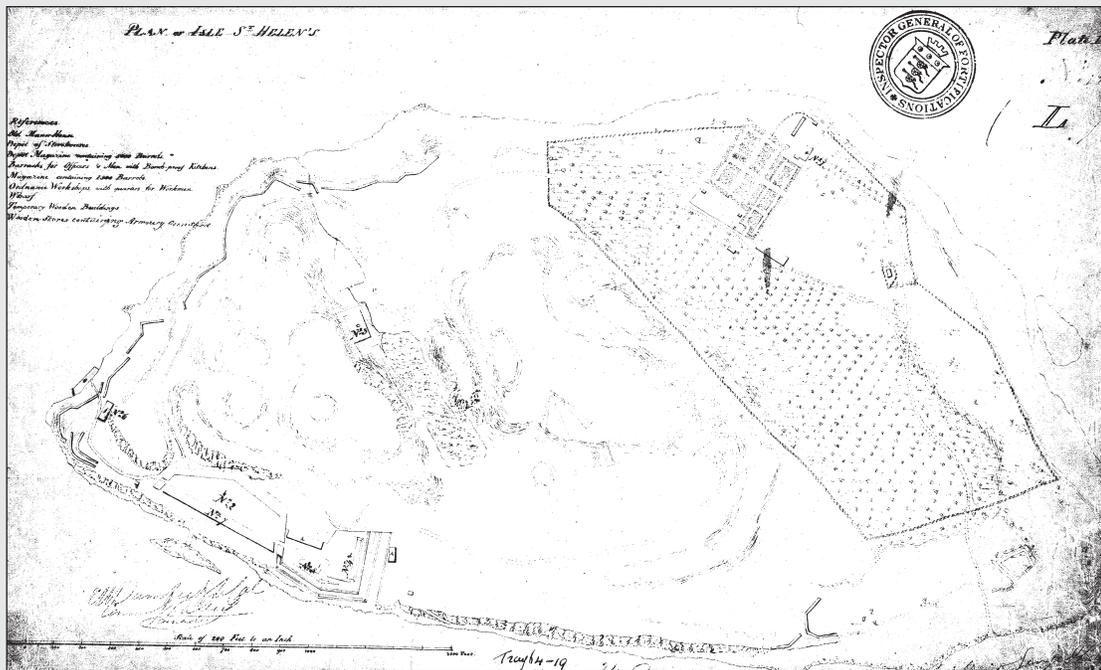


Fig. 8 Relevé des installations militaires de l'île réalisé par E. W. Durnford, en date du 24 septembre 1823. Archives nationales du Canada, *Plan of Isle St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2762

UN COMPLEXE MILITAIRE

L'emplacement du complexe militaire en regard de son environnement maritime et insulaire est fondamental. Il intégrait avec tout l'art et le génie militaire de l'époque les considérations stratégiques à son implantation. La localisation du quai et du havre dictera l'emplacement du reste du complexe. En fait, il importe d'abord d'approvisionner l'île en armements et en biens. Le positionnement du quai est un facteur déterminant dans l'établissement du complexe militaire.

Ces avantages sont d'abord un tirant d'eau suffisant et assez étendu le long du littoral pour permettre l'accostage et le mouillage des bateaux de ravitaillement. Les autres points à considérer sont le minimum de travaux de remblayage pour y édifier le quai et son terre-plein en tenant compte du dégagement de ce dernier pour la manutention au sol des armements et la présence d'atelier d'entretien à proximité.

Autre considération importante, le quai et le havre de mouillage doivent être défendables rapidement en cas d'attaque, donc être situés à proximité de la place forte. Finalement sa localisation maritime doit être en aval des rapides et du détroit de sorte qu'il faille pour tout attaquant descendre les rapides et manœuvrer dans ceux-ci pour attaquer le fort de ce côté. En tenant compte de toutes ces considérations, il fallait situer le fort à la pointe nord (magnétique) de l'île. La distance du quai aux magasins ainsi que l'ap-

proche de plain-pied entre les deux étaient à considérer par rapport à l'emplacement de l'enceinte et des bâtiments à l'intérieur de celle-ci. D'où la nécessité de situer l'enceinte du fort et ses principaux bâtiments à proximité immédiate du quai.

La forme du fort est aussi à considérer. Elle est constituée d'un bastion (l'arsenal) faisant face à l'intérieur de l'île et dont la place est fermée sur le fleuve par le bâtiment des magasins à l'ouest, ainsi que d'un demi-bastion dont un rempart fait face au sud-ouest avec des ouvrages avancés (fossé, contrescarpe et glacis).

Enfin, l'emplacement de la grande poudrière hors de l'enceinte du fort peut paraître inusité. Il est possible qu'il s'agisse d'une décision relevant de considérations défensives et non d'un besoin d'entreposage mal calculé. En effet, les deux poudrières, celle à l'intérieur de l'enceinte et la grande poudrière, ont été construites à la même période. La localisation de cette dernière, légèrement en contre-pente dans la coulée à proximité de la rivière, offre un avantage en cas d'attaque du fort ou de la destruction de la petite poudrière, c'est-à-dire une deuxième réserve de poudre à l'abri des tirs de bombe en direction du fort. La grande poudrière n'est pas visible du fleuve pas plus que du fort. Elle pouvait être approvisionnée directement du quai. En cas d'attaque, il était possible d'inonder les pourtours en élevant un barrage sur la rivière en aval du petit lac.

conserver sa fonction de dépôt militaire. En effet, dès 1815, en période de paix, les militaires prévoient un accroissement de la circulation des munitions entre le Haut et le Bas-Canada pour approvisionner la région des Grands Lacs. Le commodore Owen propose la même année la construction d'ouvrages défensifs entre Kingston et Montréal, le creusement d'un canal (Lachine) pour contourner les rapides et l'aménagement de dépôts sur trois îles, dont Sainte-Hélène. Montréal est aussi pressentie comme lieu d'entreposage.

De son côté, Elias Walker Durnford, l'ingénieur militaire le plus respecté de son époque, estime, dans un rapport rédigé en 1816, que la poudre et les munitions doivent sortir de Montréal pour être logées sur une des îles qui lui font face. Dans le cadre du renforcement du système défensif des colonies d'Amérique du Nord, le site de l'île Sainte-Hélène s'avère être l'endroit idéal pour y entreposer des armes et y faire séjourner des soldats. Le complexe militaire de l'île Sainte-Hélène sera finalement construit pour remplir cette

fonction, libérant la ville de ses installations militaires qui remontaient au Régime français, devenues vétustes et dangereuses pour la population. Le rôle de Montréal en tant que carrefour du commerce intérieur va ainsi s'affirmer, tandis que la fonction de défense stratégique sera dévolue à la périphérie.

Située devant Montréal, l'île Sainte-Hélène a l'avantage d'être isolée et difficile d'accès, ce qui constitue en soi une défense. Elle permet en outre une surveillance efficace des deux rives, légèrement en aval de la ville, en face du courant Sainte-Marie, et se prête bien à l'entreposage de matériel militaire destiné à la défense des colonies en amont de Québec. Difficile à atteindre par bateau du côté ouest à cause de la violence du courant et du côté sud à cause des îles, des affleurements rocheux et du peu de tirant d'eau, le complexe militaire est édifié du côté nord, protégé d'une certaine façon par les courants en aval et par l'île Ronde (fig. 8). Il s'agit bel et bien d'une place forte faisant partie du système de défense établi le long de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent.

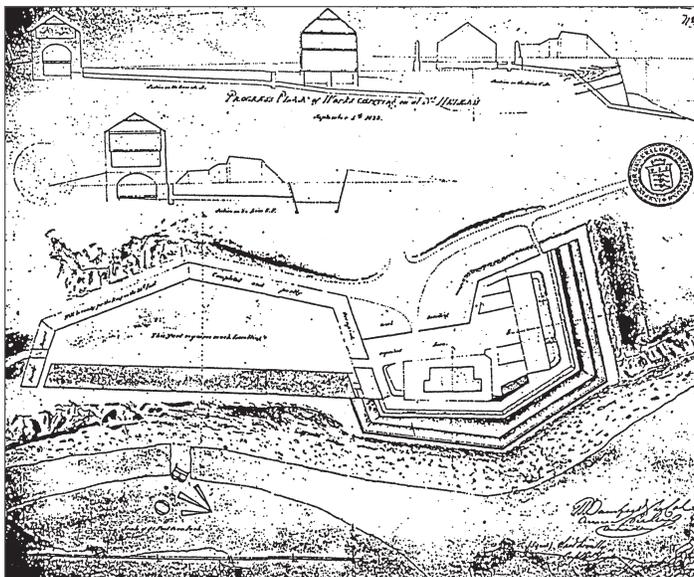


Fig. 9 Représentation détaillée de l'implantation du fort et des ouvrages militaires. Au centre, une coupe illustre les ouvrages situés à l'arrière du bâtiment de la caserne. Ils se composent d'un rempart, d'une escarpe, d'un fossé, d'une contrescarpe et d'un glacis. Archives nationales du Canada, *Progress Plan of Works carrying on at St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2765

1.1.3.2 L'achat de l'île et la construction du fort

En avril 1818, William Grant, sixième baron de Longueuil, cède au gouvernement impérial les îles Sainte-Hélène, Ronde et aux Fraises ainsi que les propriétés qui s'y trouvent, en échange de terrains à Montréal équivalant à une somme de 15 000 livres sterling. En novembre, le duc de Richmond approuve le transfert des marchandises militaires à Sainte-Hélène. L'année suivante, une plainte du magasinier F. Sisson rappelle la nécessité de ce déménagement. Quelques jours plus tard, le duc de Wellington, le vainqueur de Napoléon à Waterloo, recommande un tel déménagement et propose de plus que l'île soit fortifiée de la même manière que l'île aux Noix avec des escarpes, des contrescarpes ainsi que des palissades.

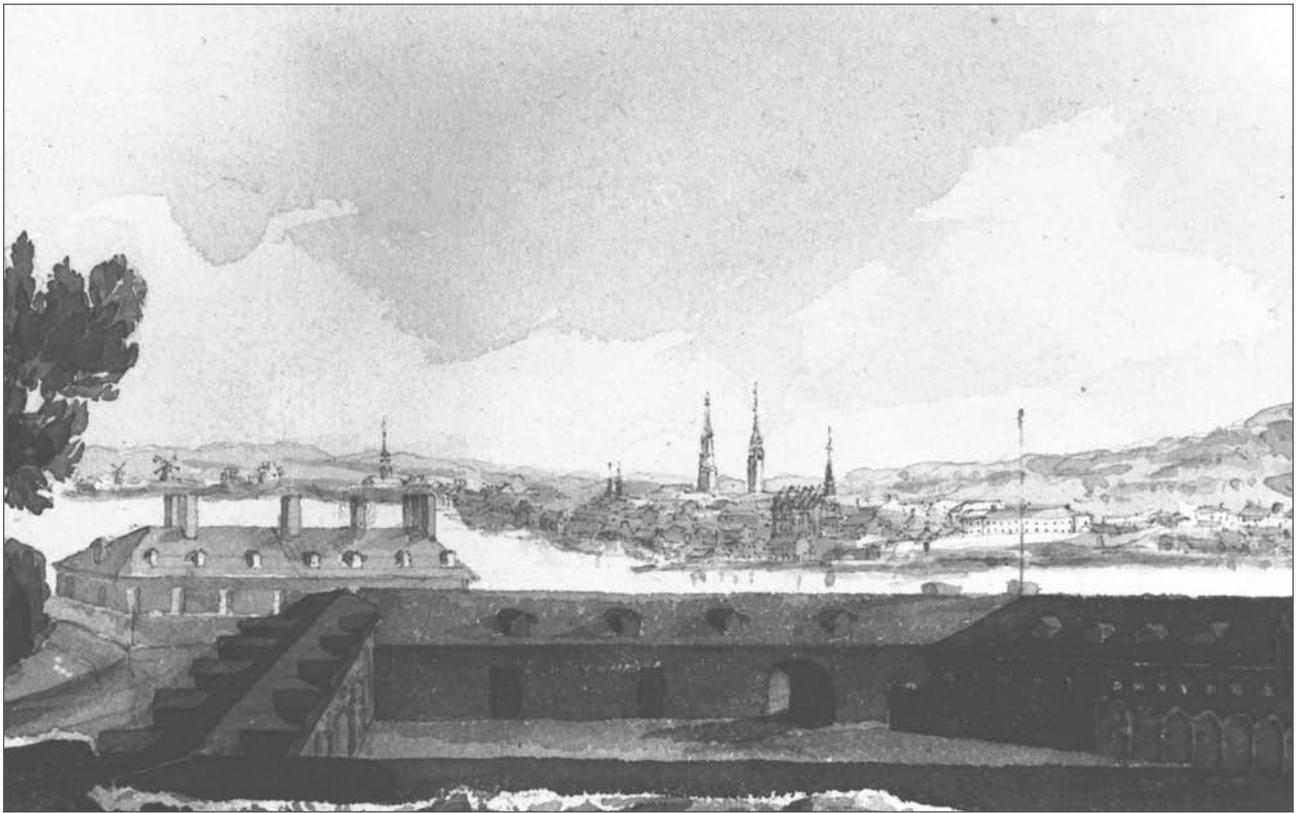


Fig. 10 Vue du fort peu après sa construction. Au premier plan, l'arsenal et les magasins et à gauche, la caserne. Archives nationales du Canada, *Part of Montreal from the Hill on the Island of St. Helen*, John Røebuck, ca 1821-1824, C-121253

Les années 1819 à 1823 sont consacrées à la conception et à l'édification du fort de l'île Sainte-Hélène (fig. 9 et 10). Dans les premiers mois de 1821, on y décharge de grandes quantités de matériaux, toises de pierre, barriques de chaux, poutres et planches de bois qui serviront à ériger le gros œuvre. Le maître d'œuvre serait l'ingénieur Elias Walker Durnford, des Royal Engineers, également concepteur de la citadelle de Québec, qu'on terminera vers 1830.

Les bâtiments érigés sur l'île Sainte-Hélène sont ceux d'un site voué à l'entreposage de matériel militaire. Le fort actuel se compose, dans sa section principale, d'un arsenal, d'un corps de garde, d'une petite poudrière, d'un rez-de-chaussée voûté, vestige d'une ancienne caserne, le tout délimité par une enceinte de pierre intégrant un lavoir et des remparts. Presque au centre de l'île, isolés, subsistent la grande poudrière dans son enceinte ainsi qu'un blockhaus, ce dernier construit en 1849.

1.1.3.3 Le fort de 1830 à 1870

Entre 1830 et 1870, les constructions militaires subissent plusieurs reconversions. D'abord, des problèmes majeurs d'humidité décelés dans les poudrières remettent en question leur usage. En 1827, Durnford propose de transformer une partie de l'arsenal en poudrière. Puis, pendant les insurrections de 1837-1838, le fort Sainte-Hélène accueille plus de 600 hommes, qu'on loge dans l'arsenal transformé cette fois en caserne. En 1845, on abandonne l'idée d'entreposer les poudres dans l'arsenal, pour plutôt reconvertir celui-ci en prison militaire. Les premiers prisonniers arrivent à l'automne de 1846. Enfin, deux ans plus tard, un incendie majeur détruit la prison, n'épargnant que l'aile sud. Il faudra attendre 1863-1864 pour que l'arsenal soit entièrement réhabilité et qu'il serve à nouveau de dépôt de munitions et d'armurerie.

La construction d'un poste d'observation sur le mont Boulé est entreprise en 1849. Ce blockhaus en bois de deux étages disposés en poivrière a été érigé à la suite de la crise de l'Oregon (1845), alors que des rumeurs d'annexion avec les États-Unis circulaient. De plus, au pays même, le projet de loi qui visait à indemniser les Patriotes avait soulevé la colère des anglophones et provoqué des émeutes qui s'étaient soldées par l'incendie du Parlement à Montréal, le 25 avril 1849. Le blockhaus, dominant la grande poudrière en contrebas de la falaise, permettait la surveillance de la ville du côté sud-ouest (la menace intérieure) et de la rive nord-est du fleuve (la menace américaine). On l'appelle le « poste fénién » car il a été réutilisé pendant les incursions des Fenians, un groupe de patriotes irlandais exilés aux États-Unis qui nourrissaient le projet d'envahir le Canada, colonie anglaise, pour l'échanger contre l'indépendance de l'Irlande. Deux tentatives d'agression ont eu lieu, l'une en 1866 et l'autre en 1870, ce qui a relancé l'idée d'une meilleure organisation de la défense du territoire de la colonie.

L'une des réponses aux mouvements militaires provenant du Sud, surtout au moment de la guerre de Sécession au cours de laquelle la Grande-Bretagne affichait une position pro-sudiste, a été la création de la Confédération canadienne en 1867. Une fois établie la nouvelle structure politique, l'armée impériale britannique cède les installations



Fig. 11 Vue générale du fort en 1891.
Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte,
Dominion Illustrated News, 17 octobre 1891, 6-53a

militaires au nouveau ministère de la Milice du gouvernement du Dominion et quitte l'île Sainte-Hélène en novembre 1870.

1.1.3.4 Le retrait des troupes britanniques : une île ouverte au public

À la suite du départ des troupes britanniques, le fort de l'île Sainte-Hélène perd de son importance stratégique immédiate. Le ministère de la Milice canadienne met à la disposition des troupes locales l'île et ses installations, qui sont utilisées comme dépôt d'armes et camp de manœuvres.

Dès 1870, la Ville de Montréal entame des négociations avec le gouvernement canadien pour exploiter l'île Sainte-Hélène à des fins publiques. On s'entend rapidement pour exclure la portion de l'île occupée par le fort et les poudrières. Ce territoire devra être clôturé et non accessible au public.

Le 13 mars 1874, le comité exécutif de la Ville crée une commission spéciale des parcs qui est chargée d'administrer les parcs, les places, les jardins, l'île Sainte-Hélène et la ferme Logan (le parc Lafontaine). Le gouvernement fédéral autorise l'utilisation de l'île comme parc municipal sous certaines conditions relatives à la sécurité et à la surveillance de la partie militaire. Le 25 juin 1874, un grand pique-nique et un concert sont organisés dans l'île à l'occasion des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste. La Ville a cependant de la difficulté à entretenir le parc et les militaires s'en plaignent, de sorte que l'accès à l'île lui est retiré pour ne pas avoir respecté les conditions de l'entente. Néanmoins, le 20 mai 1875, on inaugure un service de traversiers entre le port de Montréal et l'île Sainte-Hélène et un plan d'entretien de l'île est mis en œuvre.

Toujours propriétés fédérales, les installations du fort et les ouvrages extérieurs sont mal entretenus. Entre 1870 et 1875, plus d'une quinzaine de bâtiments secondaires et les vestiges de plusieurs résidences doivent être rasés,



Fig. 12 En 1927 débute la démolition des magasins.
Archives nationales du Québec à Montréal, fonds Lionel Audet-Lapointe, P1S2

dont l'ancien manoir de la baronne de Longueuil, dans le secteur est de l'île. Le 24 décembre 1875, un incendie détruit l'édifice de la caserne, ne laissant que les voûtes qui abritaient les cuisines. Personne n'a pu porter secours à la poignée d'hommes qui y cantonnaient. En 1882, l'ancienne enceinte du fort et les bâtiments qui s'y trouvent sont dans un tel état de délabrement (fig. 11), qu'un inspecteur du gouvernement fédéral, dans un rapport sur les édifices publics¹⁰, les décrit comme étant littéralement « en ruine ». Des travaux sont alors entrepris pour en freiner la dégradation. On sait que le sous-sol de la caserne a été restauré et que l'arsenal, les magasins, la poudrière et les murs d'enceinte ont été consolidés.

1.1.4 Une île municipalisée

En 1904, la Ville de Montréal amorce des négociations avec le gouvernement fédéral pour acquérir définitivement l'île Sainte-Hélène. Après quatre ans de pourparlers, le 20 juillet 1908, un projet de loi autorise la vente de l'île pour la somme de 200 000 \$. La Ville entend y créer un parc public et un centre d'exposition, mais le gouvernement fédéral se réserve l'usufruit des bâtiments militaires de la périphérie du fort, et une superficie sur les hau-

teurs de l'île devra rester libre de toute construction. Le contrat est finalement signé le 23 décembre 1908. La Ville ajoute 50 000 \$ à la somme initiale afin d'aménager le parc.

Pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'arsenal et les magasins servent de dépôt de munitions et l'ancienne partie militaire demeure sous surveillance constante. À la fin du conflit, l'île sera rouverte au public et le restera jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Entre-temps, un effort est fait pour embellir le terrain du cimetière militaire. En 1927, on prend la décision de démolir les magasins, car ce bâtiment de bois plus que centenaire était désaffecté et dans un état de délabrement avancé (fig. 12). Sa disparition modifie très significativement l'ancien terrain de manœuvre ceint par l'arsenal en forme de bastion et jadis par les magasins disposés en tenaille.

1.1.4.1 L'île accessible par le nouveau pont Jacques-Cartier

La démolition des magasins coïncide avec le début de la construction du pont du Havre, qu'on rebaptisera Jacques-Cartier en 1934, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Canada. Le tracé de la rampe du pont donnant accès à l'île signifie aussi la démolition des habitations des officiers érigées en 1864.

Avec la construction du pont, dont les travaux s'étalent de 1926 à 1930, l'accessibilité de l'île Sainte-Hélène est désormais assurée (fig. 13). L'imposant ouvrage repose à mi-parcours sur la pointe nord de l'île. Pour les piétons, on érige quatre tours d'escaliers dans les assises insulaires, soit une paire de chaque côté de la travée du pont. Les piétons peuvent les emprunter pour atteindre la pointe nord-ouest, où se trouve l'ancien quai militaire, et se rendre au centre de l'île. Cet embranchement du pont Jacques-Cartier correspond à l'avenue de

¹⁰ Rapport rédigé par Thomas Fuller, ministère des Travaux publics du Canada, 1882.



Fig. 13 Vue aérienne de l'île prise le 24 mai 1930, lors des cérémonies d'inauguration du pont du Havre, aujourd'hui le pont Jacques-Cartier. Cette vue saisissante documente le paysage naturel de l'île et le site militaire avant les travaux de Todd et d'Expo 67.
Archives de la Ville de Montréal, Z-2225-1

l'île Sainte-Hélène. Il n'existait alors pour les véhicules qu'une seule voie d'accès, du côté sud, en direction du chemin du Tour-de-l'Isle.

Ainsi desservie, l'île Sainte-Hélène entre dans la modernité et de nouvelles perspectives s'ouvrent pour l'aménagement de ce territoire, jusque-là plus ou moins laissé à lui-même.

1.1.4.2 L'île aménagée par Frederick G. Todd

En 1930, année de l'inauguration du pont du Havre, les installations du fort de l'île Sainte-Hélène sont en très mauvais état et il en va de même des ouvrages extérieurs qui subsistent. Déjà en 1927, un groupe de sauvegarde du patrimoine avait entrepris des démarches auprès des différentes autorités pour réclamer

la protection et la mise en valeur du fort. C'est en 1931 qu'on se penche sérieusement sur la question : cette année-là, la Ville confie à l'architecte paysagiste Frederick G. Todd le soin de préparer un plan d'embellissement de l'île.

Le premier projet proposé par Todd préfigure celui qui sera réalisé 36 ans plus tard pour Expo 67, c'est-à-dire la fusion de l'île Ronde, sise au nord-ouest, et de l'île aux Fraises, sise au sud, à l'île Sainte-Hélène, qui serait alors rebaptisée « île Verte ». Todd prévoit également la restauration des installations militaires, le tracé de nouveaux sentiers et de chemins, une aire de jeux, l'aménagement d'un lac artificiel et d'un lagon pour la baignade. Malheureusement, la période n'est guère propice à la mise en œuvre de cet ambitieux projet : en pleine Dépression, les budgets sont restreints et les ressources se font rares. La crise sociale

Le 3 août 1955, à l'initiative de David Macdonald Stewart, un petit musée privé saisonnier est inauguré dans le blockhaus par le maire Jean Drapeau. Quelques années plus tard, le musée se déplace vers le fort pour occuper graduellement les cuisines de la caserne, la petite poudrière et l'arsenal (fig. 15). Aujourd'hui, il occupe la totalité du fort. Voué à l'histoire, le Musée Stewart retrace la découverte, l'exploration et l'occupation du Nouveau Monde par les Européens du XVI^e au XIX^e siècle. En 1963, on y présente pour la première fois au Québec des spectacles d'animation consacrés aux manœuvres militaires¹¹. Le Musée a d'ailleurs développé au cours des 30 dernières années un programme varié d'expositions et d'activités éducatives et d'animation.



Fig. 15 Le fort en 1961.
Archives de la Ville de Montréal, A-23-2

Les travaux de canalisation de la Voie maritime du Saint-Laurent, inaugurée en 1958, vont affecter les îles situées au nord-est de l'île Sainte-Hélène, à l'exception de l'île aux Fraises, demeurée intacte. C'est également cette année-là que la grande poudrière est convertie en théâtre : le Théâtre de la Poudrière. Cet établissement, qui se donne une vocation internationale, présente des pièces originales en langue étrangère. Il fermera ses portes en 1968.

1.1.4.5 Expo 67

L'obtention de la tenue de l'Exposition universelle à Montréal en 1967, de même que la construction du métro, du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine et des autres infrastructures routières réactivent le premier concept de Todd, qui consistait à réunir l'île Ronde et l'île aux Fraises à l'île Sainte-Hélène. C'est au maire Jean Drapeau que l'on doit la vision de Terre des Hommes, thème d'Expo 67, à l'emplacement de ces îles.

Pour mener à bien le projet d'Expo 67, il faut remblayer le détroit qui sépare les îles Ronde et Sainte-Hélène et créer une nouvelle île. On utilise pour ce faire les matériaux provenant des excavations gigantesques que nécessite la construction du métro et du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Du côté nord du pont Jacques-Cartier, on ouvre une deuxième bretelle d'accès à l'île pour faciliter la circulation des centaines de camions qui transportent les remblais.

L'impact de ces travaux sera considérable car ils vont modifier de façon irrémédiable l'environnement naturel de la pointe nord-est de l'île Sainte-Hélène et créer une nouvelle île au sud-est, l'île Notre-Dame, aussi étendue que l'île Sainte-Hélène elle-même. L'île Notre-Dame sera reliée à l'île Sainte-Hélène par le pont des Îles et par la passerelle du Cosmos du côté est, et à Montréal par le pont de la Concorde. De plus, on construira la station de métro Île-Sainte-Hélène¹² du côté sud-est, à proximité des piscines extérieures.

Pour faire place à ces nouvelles installations, le littoral sud-est, sud et sud-ouest de l'île Sainte-Hélène sera sacrifié. Les anses, les récifs et la grève naturelle disparaîtront sous les remblais destinés à la construction de la route du littoral oriental et au raccordement de celle-ci à La Ronde. De même, l'ancienne plateforme du quai militaire sera engloutie sous des tonnes de terre qui serviront d'assise aux nou-

¹¹ Première saison de la compagnie franche de la Marine en 1963. Les Fraser Highlanders se produisent pour la première fois en 1965.

¹² Aujourd'hui la station Jean-Drapeau.

velles bretelles d'accès à La Ronde depuis le pont Jacques-Cartier. Pour ce qui est de la pointe sud, la construction de la place des Nations et l'aménagement du lac des Cygnes changeront complètement le profil et l'envergure naturelle du littoral : la falaise qui longeait la rive ouest, derrière l'emplacement des anciens magasins, sera consolidée à l'aide d'ouvrages de béton, tandis que les berges de la pointe sud disparaîtront sous les remblais pour faire place au lac des Cygnes.

1.2 L'ÉTAT ACTUEL DES RESSOURCES

1.2.1 Le patrimoine archéologique

1.2.1.1 Le potentiel archéologique de l'île Sainte-Hélène

Le riche passé de l'île Sainte-Hélène est représenté par de nombreuses ressources archéologiques. Un rapport produit récemment a permis d'identifier, outre neuf bâtiments ou aménagements recelant un certain potentiel archéologique, 126 ressources dont les vestiges seraient enfouis¹³. Ces ressources, qui témoignent surtout de l'occupation des lieux par les militaires britanniques mais aussi par les seigneurs LeMoynes et Grant et par les troupes françaises, ne comprennent pas les traces qui pourraient avoir résulté du passage ou du campement d'Amérindiens sur l'île au cours de la préhistoire. Aucune découverte attestant une telle présence n'a été faite jusqu'à maintenant, bien que, par sa position stratégique, l'on soupçonne fortement que l'île ait été fréquentée lors de la préhistoire ; Champlain mentionne d'ailleurs qu'elle servait de lieu de sépulture et d'embuscade bien avant son arrivée. Ainsi, un potentiel archéologique préhistorique existe bel et bien sur l'île Sainte-Hélène, particulièrement au sud du station-

nement du fort, aux environs du restaurant *Hélène de Champlain* et dans la partie sud-ouest de l'île.

1.2.1.2 Les découvertes archéologiques sur l'île

Les premières découvertes archéologiques sur l'île ont été faites lors des travaux de 1936-1939 : on y a trouvé de nombreux objets, dont quelque 200 pièces de monnaie¹⁴. Aussi, dans le secteur de la station de pompage (à l'est du restaurant *Hélène de Champlain*), on a découvert des vestiges architecturaux attribués au manoir ; par leur emplacement, il s'agirait plutôt des restes d'une étable ou d'une écurie. Il a fallu attendre les années 1990 pour que des interventions archéologiques soient réalisées sur le site. En 1993, lors des sondages dans le secteur de la plaine des jeux, près du poste de police et dans la partie sud de l'île, on a mis au jour des dépôts contemporains à l'utilisation du fort au cours des deuxième et troisième quarts du XIX^e siècle¹⁵. En 1995, des interventions archéologiques réalisées dans le contexte de travaux de la Communauté urbaine de Montréal ont mené à la découverte, dans la partie nord-est de l'île, de murs de fondation de la résidence du gouverneur de la prison ou d'une des dépendances qui y furent érigées entre 1825 et 1936. Les vestiges d'une remise du milieu du XIX^e siècle et une conduite d'aqueduc de la même époque, ainsi que des couches de construction du fort (années 1820) ont été retrouvés au sud-est de la petite poudrière. Par ailleurs, une canalisation en pierre construite en 1823 a été dégagée à l'ouest du fort¹⁶.

La Commission des services électriques de la Ville de Montréal a construit en 1999 un nouveau réseau sur l'île. Des interventions archéologiques ont été réalisées lors des travaux¹⁷. Dans la cour de l'arsenal, les murs de

¹³ Ethnoscop, *Île Sainte-Hélène, 1999. BfJ-84, MTL99-06-8. Contrat 916, projet 4819. Volume 1 : Étude de potentiel archéologique*, Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2001b.

¹⁴ Paul Blanchard, « Remarkable Variety of Coins Found on St. Helen's Island », *Standard*, le 7 mai 1938.

¹⁵ Ethnoscop inc., *Île Sainte-Hélène : surveillance archéologique. Rapport*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal et ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1994.

¹⁶ Ethnoscop inc., *Interventions archéologiques sur l'île Sainte-Hélène. BfJ-84. Dans le cadre des travaux d'interception sur le réseau d'élimination des eaux usées en 1995*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal et ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1997.

¹⁷ Ethnoscop inc., *Île Sainte-Hélène, 1999. BfJ-84, MTL99-06-8. Contrat 916, projet 4819. Volume 1 : Interventions archéologiques*, Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2001a.

fondation ouest, sud et est des magasins ont été dégagés, ainsi que la base d'un mur de refend. Les vestiges d'un ouvrage défensif (mur en chicane), des canalisations en bois et en pierre tout comme une cuve à paratonnerre ont de plus été trouvés à l'intérieur de l'enceinte de la grande poudrière. Enfin, des travaux visant à faciliter le drainage dans le secteur de la caserne et de l'arsenal ont été effectués en 2000. Ces opérations de courte durée ont fait l'objet d'une supervision archéologique ; on a alors constaté que le rempart sud avait été réaménagé par l'architecte paysagiste Todd¹⁸.

1.2.1.3 Les ressources

Les ressources archéologiques de la période historique (fig. 16 et 17), bien que réparties dans l'ensemble de l'île, se regroupent en six concentrations spatiales (voir aussi l'Annexe II - La liste détaillée des ressources archéologiques). Les lignes qui suivent portent sur un survol du potentiel archéologique de l'île, décrit selon sa répartition dans l'île, les périodes d'occupation et les fonctions qu'il représente. L'apport de l'exploitation de ces ressources à l'acquisition de connaissances ou à la mise en valeur du site ne sera ici que brièvement abordé, puisqu'il fait l'objet de la section 3.2.

Dans le **secteur du fort**, le sous-sol de l'arsenal comprend peut-être des vestiges d'un atelier de travail, de huit cabinets, de cinq réservoirs d'eau et des supports de sept fournaies, ainsi que ceux de cuisines et d'un corps de garde. Dans la cour de l'arsenal, les vestiges des magasins sont préservés ; il en serait de même de ceux d'un réservoir d'eau et d'un corps de garde. Devant la caserne, les restes de plusieurs bâtiments secondaires (cuisine/salle d'ablutions, entrepôts, abri du puits) pourraient être mis au jour. À l'arrière de la caserne, un cellier est déjà partiellement dégagé. Les deux édicules sud de la petite poudrière formaient autrefois des latrines ; celles-ci sont souvent

très riches en artefacts et écofacts. À l'ouest du fort, au bas de la falaise, d'épais remblais recouvriraient les restes des moulins des seigneurs LeMoyne et Grant. À l'est du fort pourraient se trouver des restes d'habitations, d'écuries, de caveaux à légumes, de latrines et de jardins.

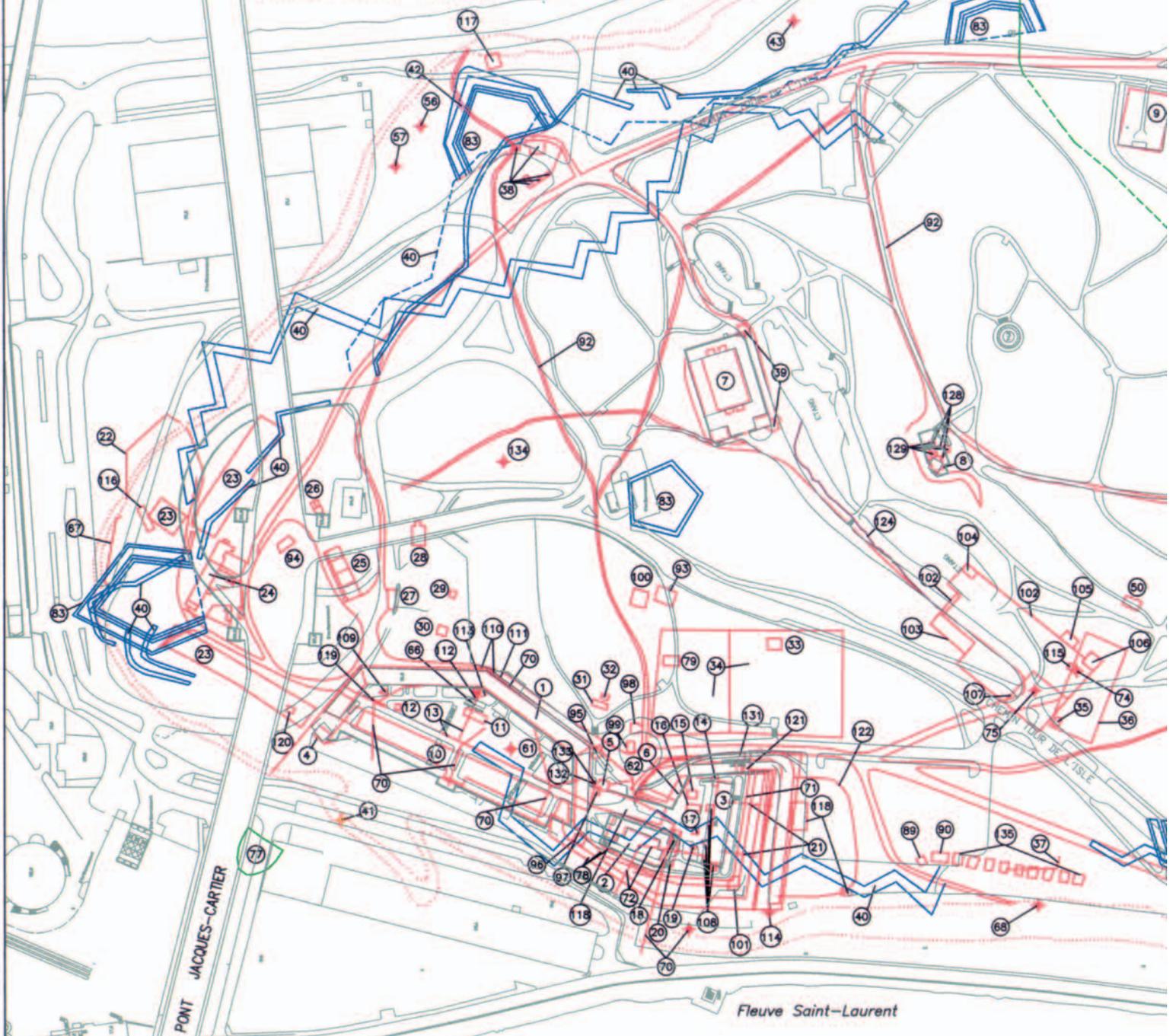
La **partie nord-est** de l'île pourrait receler des vestiges de retranchements aménagés par les troupes françaises en 1760, lors de la Conquête. Parmi les autres ressources de ce secteur, mentionnons la résidence du gouverneur de la prison et ses dépendances. Le **centre-ouest** de l'île a longtemps abrité la cour de l'ingénieur du roi. Outre une cour à bois, cet enclos comprenait des bâtiments, dont le magasin de l'ingénieur, l'atelier des forgerons et le domicile des armuriers. Au cours des années 1860, la cour a été reconstruite plus à l'ouest ; les principaux bâtiments ont alors disparu, mais des latrines et de petites dépendances ont été érigées. Un peu à l'est de la cour de l'ingénieur, il y avait une résidence ainsi que le blockhaus, alors bordé de trois annexes.

Mis à part son moulin, le seigneur LeMoyne semble avoir limité son occupation de l'île à sa **partie sud-est**. Outre une hutte construite en 1685, la baronnie comprend au XVIII^e siècle une résidence d'été (dite « manoir »), des jardins, un pressoir à cidre, une étable-écurie, une bergerie, une serre, une glacière, une grange et, vraisemblablement, deux autres résidences. La **partie sud-ouest** de l'île était occupée par des bâtiments de service, dont le principal était l'hôpital. On y retrouvait aussi un charnier, une résidence, des latrines et une allée de quilles. C'est au moment de la Conquête que des batteries françaises ont été érigées à la **pointe sud-ouest**, dernière concentration de ressources qui comprend également un corps de garde, une résidence et des bâtiments secondaires (abri à bateaux, entrepôt de combustible).

¹⁸ Ethnoscop inc., *Surveillance archéologique de travaux de drainage à l'île Sainte-Hélène*, Montréal, Société du parc des îles, 2001c.

PLAN DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR
DU SITE MILITAIRE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE
RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

Fleuve Saint-Laurent



①

NUMÉRO DE RESSOURCE

+

LOCALISATION APPROXIMATIVE D'ÉLÉMENTS
DIFFICILEMENT ILLUSTRABLES

⑫

MARECAGE

RIVAGE DE 1869

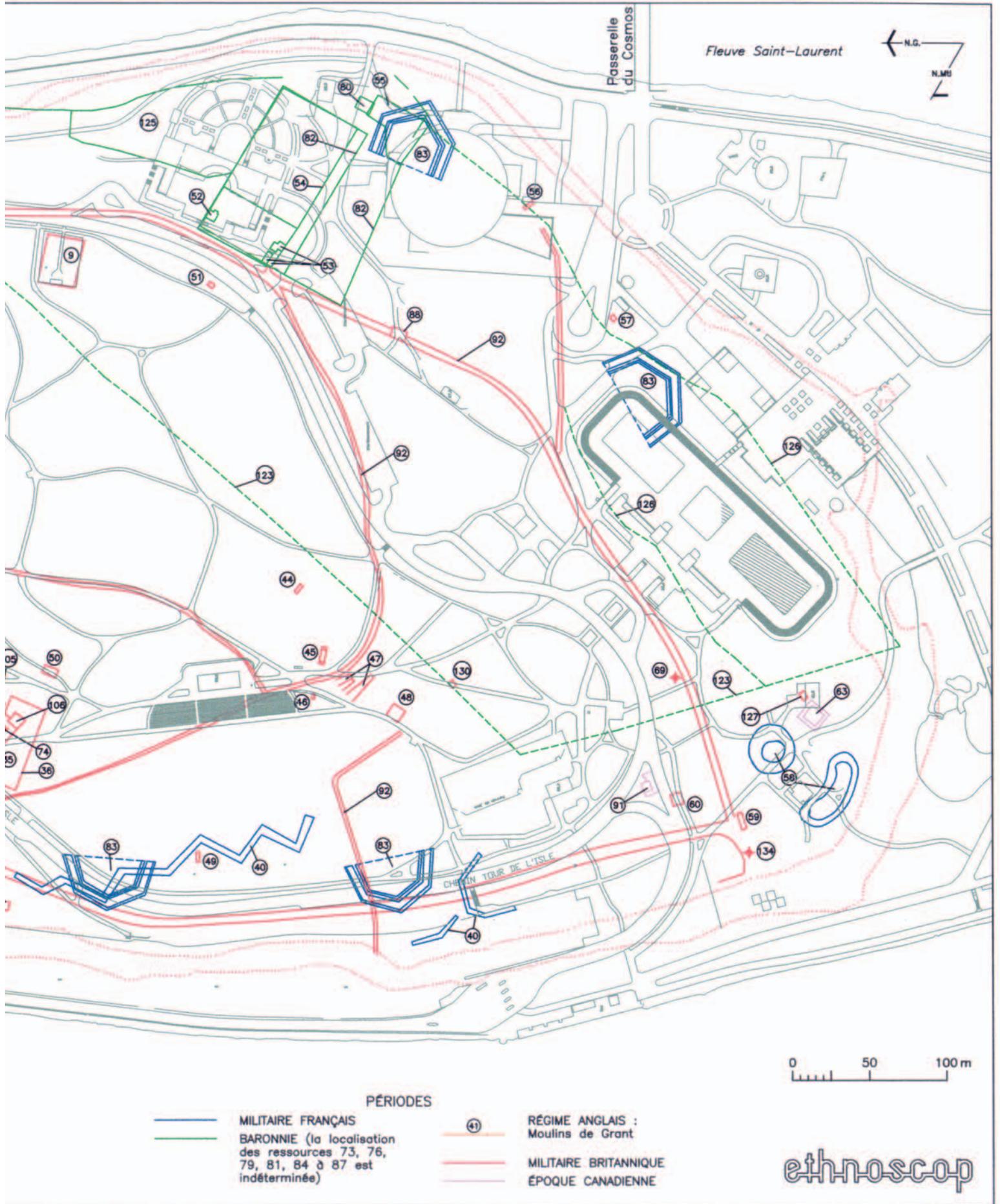
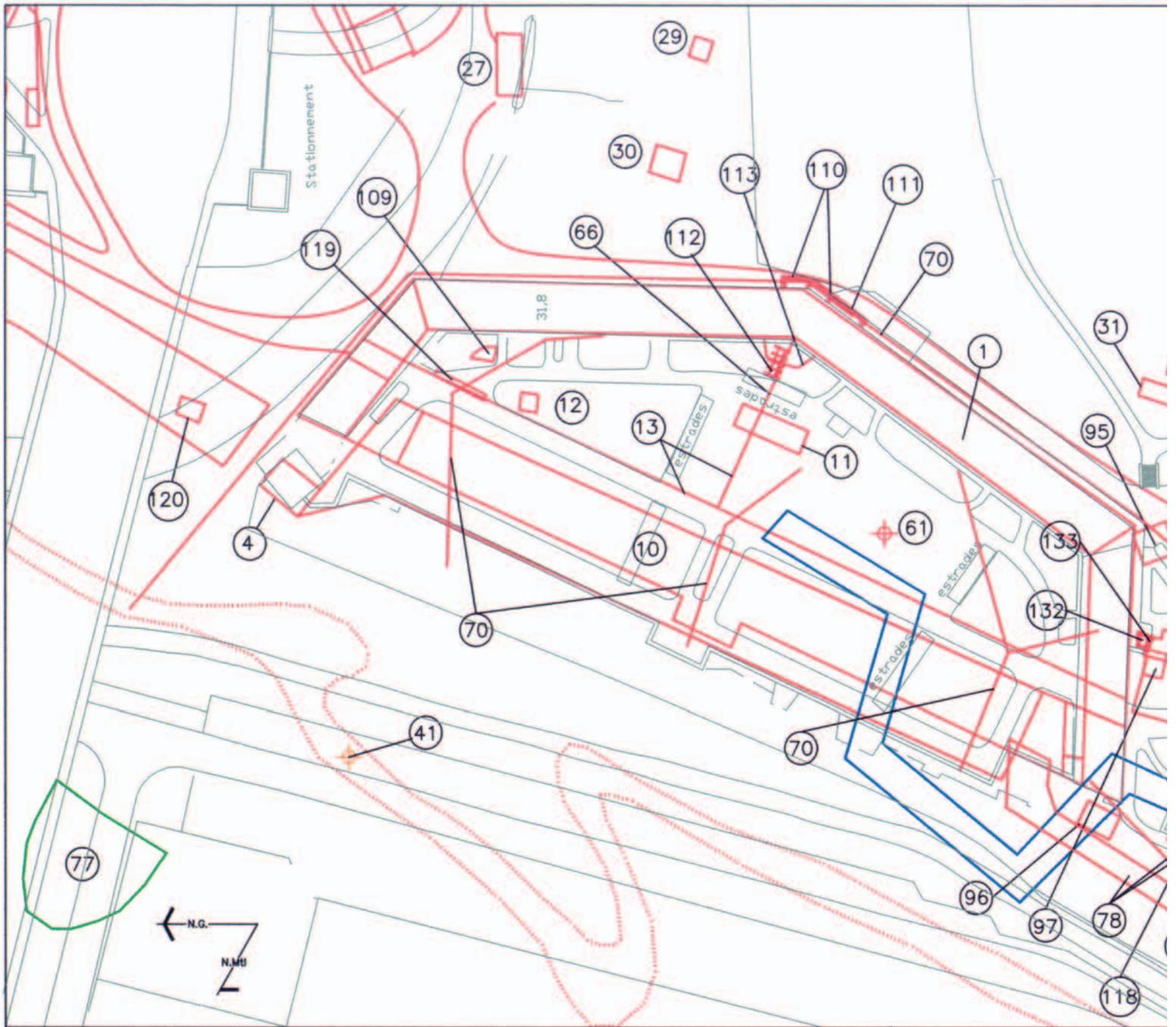


Fig. 16



PLAN DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU SITE MILITAIRE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE
 RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES
 DÉTAIL DU SECTEUR DU FORT DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

<p>① NUMÉRO DE RESSOURCE</p> <p>⊕ LOCALISATION APPROXIMATIVE D'ÉLÉMENTS DIFFICILEMENT ILLUSTRABLES</p> <p>..... RIVAGE DE 1869</p>	<p>— MILITAIRE FRANÇAIS</p> <p>— BARONNIE</p>	<p>PÉRIODES</p> <p>④ RÈGIME ANGLAIS : Moulins de Grant</p> <p>— MILITAIRE BRITANNIQUE</p>
--	---	---

ethnoscop



Fig. 17

LISTE DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

N° de ressource	NOM	Périodes de construction et de démolition	FONCTION(S)
1	Arsenal	1820 - encore en place et domestique	Entreposage, défensive, institutionnelle
2	Petite poudrière	1820 - encore en place	Entreposage
3	Caserne	1820 - encore en place	Domestique
4	Corps de garde	vers 1849 - encore en place	Défensive
5	Lavoir	vers 1844 - encore en place	Sanitaire
6	Mur d'enceinte	vers 1825 - encore en place	Défensive
7	Grande poudrière	1820 - encore en place	Entreposage
8	Blockhaus	1849 - encore en place	Défensive
9	Cimetière	1848- encore en place	Institutionnelle
10	Magasins	1820 - 1927	Entreposage et militaire
11	Réservoir d'eau	1867 - encore en place	Entreposage et alimentation
12	Corps de garde	1849 (ou avant) - après 1916	Défensive et domestique
13	Clôture	vers 1846 - après 1870	Militaire
14	Passage couvert	avant 1867 - vers 1872	Militaire
15	Entrepôt à bois	vers 1844- après 1872	Entreposage et chauffage
16	Salle d'ablutions	1823 - après 1872	Sanitaire
17	Maison du puits	1823 - vers 1872	Alimentation
18	Latrines des femmes	vers 1851 - encore en place	Sanitaire
19	Entrepôt	1823 - vers 1872	Entreposage
20	Latrines des officiers	vers 1851 - encore en place	Sanitaire
21	Canalisations	1823 - encore en place	Sanitaire
22	Quai	vers 1822 - après 1947	Maritime
23	Champs de tir	vers 1846 - après 1906	Militaire
24	Habitations et ateliers	1823 - après 1906	Résidentielle et artisanale
25	Habitations	vers 1865 - 1929	Résidentielle
26	Entrepôt de combustible et latrines	1867 (ou avant) - après 1906	Entreposage et hygiène
27	Écuries	1867 (ou avant) -avant 1937	Militaire
28	Fenil	vers 1829 -après 1906	Entreposage et alimentation animale
29	Latrines	1869 (ou avant) - avant 1937	Sanitaire
30	Blockhaus	vers 1823 - 1930	Défensive
31	Caveau à légumes	1832 - avant 1937	Entreposage et alimentation
32	Latrines pour hommes	1867 - avant 1937	Sanitaire
33	Caveau à légumes	avant 1867 - avant 1937	Entreposage et alimentation
34	Jardins des officiers	1825 - avant 1937	Alimentation
35	Entrepôt à charbon	avant 1867 - avant 1937	Entreposage et chauffage
36	Cour à bois	vers 1865 - après 1906	Entreposage et chauffage
37	Batterie de salutation	vers 1849 (?) - avant 1937	Militaire
38	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1906 (années 1960 pour la résidence du gouverneur de la prison)	Résidentielle
39	Canonnières	1823 - après 1906	Défensive
40	Retranchements français	1760 - abandonnés en 1760 (encore partiellement en place au deuxième quart du XX ^e siècle)	Défensive
41	Moulins à farine	vers 1780 - 1822	Industrielle
42	Moulin à vent	avant 1817 (?) - vers 1967	Touristique
43	Cheminée d'une résidence	avant 1829 - après 1870	Résidentielle
44	Latrines	vers 1867 - vers 1870	Sanitaire
45	Résidence	vers 1849 - après 1899 (?)	Résidentielle
46	Charnier	avant 1851 - vers 1870	Sanitaire
47	Allée de quilles	1866 - avant 1937	Récréative
48	Hôpital	vers 1829 - après 1899 (?)	Institutionnelle
49	Ruines d'une vieille maison	avant 1869 - vers 1870	Résidentielle
50	Résidence	1858 (ou avant) - après 1906 (?)	Résidentielle
51	Latrines	avant 1869 - vers 1870	Sanitaire
52	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1899 (?)	Résidentielle
53	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1927	Résidentielle
54	Jardin	Première moitié du XVIII ^e siècle - fin du XIX ^e siècle (?)	Alimentation
55	Manoir de la baronnie	début du XVIII ^e siècle - après 1899 (?)	Résidentielle
56	Cible	vers 1859 - avant 1937	Militaire
57	Bouclier	vers 1859 - avant 1937	Militaire
58	Batteries	1760 - abandonnées en 1760 (encore partiellement en place au deuxième quart du XX ^e siècle)	Défensive
59	Abri à bateau	vers 1867 - avant 1937	Maritime
60	Entrepôt de combustibles	1867 - après 1876	Entreposage et chauffage
61	Puits	vers 1867 - avant 1937	Alimentation
62	Allée de quilles	1866 - avant 1916	Récréative
63	Poudrière	vers 1876 - après 1947	Touristique
64	Conduits d'aqueduc	1937 - encore partiellement en place	Alimentation

N° de ressource	NOM	Périodes de construction et de démolition	FONCTION(S)
65	Conduits d'égout	1927 (?) - encore partiellement en place	Sanitaire
66	Drain	avant 1845 - après 1869 (?)	Drainage
67	Batterie d'entraînement	vers 1867 - après 1870	Militaire
68	Quai	vers 1849 - avant 1869	Maritime
69	Corps de garde	vers 1829 - après 1879	Défensive et domestique
70	Canalisations	1823 (?) - encore partiellement en fonction	Drainage
71	Cellier	avant 1882 - encore en place	Alimentation
72	Drains de la petite poudrière	1823 - probablement encore en place	Drainage
73	Hutte	1685 - XVIII ^e siècle	Domestique
74	Bureau de l'émetteur	vers 1867 - après 1870	Administrative
75	Remise de l'écurie	vers 1867 - après 1870	Entreposage et militaire
76	Pressoir à cidre	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Agricole
77	Moulin à eau	vers 1730 - après 1763	Industrielle
78	Rempart ouest	1823 - après 1870 (?)	Défensive
79	Caveau à légumes	après 1841 - vers 1850	Entreposage et alimentation
80	Étable-écurie	Début du XVIII ^e siècle - années 1860 (?)	Agricole
81	Bergerie	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Élevage
82	Mur d'enceinte de la baronnie	XVIII ^e siècle - années 1870 (?)	Agro-domestique
83	Batteries	1825 - première moitié du XIX ^e siècle	Défensive
84	Serre	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Horticole
85	Étable	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Élevage
86	Glacière	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Entreposage et alimentation
87	Grange	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Entreposage et élevage
88	Plate-forme	vers 1867 - vers 1870	Défensive
89	<i>Turn gun</i>	vers 1867 - vers 1870	Défensive
90	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
91	Vieille habitation	XIX ^e siècle (?) - années 1930	Résidentielle
92	Chemins	vers 1825 - encore partiellement en place	Transports
93	Écurie	vers 1825 - 1852 (?)	Militaire
94	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
95	Petit bâtiment	vers 1844 - vers 1850 (?)	Indéterminée
96	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
97	Petit bâtiment carré	vers 1844 - vers 1850 (?)	Indéterminée
98	Fosse à cendres	vers 1867 - après 1870	Sanitaire
99	Petit bâtiment rectangulaire	vers 1867 - vers 1870	Indéterminée
100	Écurie des officiers	vers 1829 - après 1851	Militaire
101	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
102	Cour de l'ingénieur du roi	vers 1829 - vers 1865	Services
103	Magasin de l'ingénieur	vers 1829 - vers 1865	Entreposage
104	Atelier des forgerons	vers 1829 - vers 1875	Artisanale
105	Bâtiment de la cour de l'ingénieur	vers 1829 - vers 1848	Résidentielle
106	Domicile des armuriers	vers 1829 - vers 1865	Résidentielle
107	Cour à bois	vers 1829 - vers 1865	Entreposage et chauffage
108	Petits bâtiments bordant la caserne	vers 1858 - après 1906	Domestique
109	Fosse à cendres	vers 1848 - vers 1849	Sanitaire
110	Bassins de décantation	vers 1848 - vers 1867	Sanitaire
111	Latrines	vers 1848 - vers 1867	Sanitaire
112	Latrines	vers 1848 - vers 1849	Sanitaire
113	Plan incliné	vers 1863 - vers 1869 (reconstruit vers 1937)	Entreposage et transports
114	Abri de la pompe	vers 1866 - après 1870	Alimentation et sanitaire
115	Latrines	vers 1867 - après 1870	Sanitaire
116	Bâtiment rectangulaire	vers 1825 - avant 1829	Entreposage
117	Bâtiment carré	vers 1825 - avant 1829	Indéterminée
118	Bâtiments temporaires	avant 1823 - vers 1825	Domestique et entreposage
119	Bâtiment rectangulaire	vers 1848 - vers 1849	Administrative
120	Petit bâtiment	avant 1823 - années 1830	Défensive
121	Passerelle	vers 1825 - vers 1870	Transports
122	Glacis	1823 - avant 1927	Défensive
123	Verger	Début du XVIII ^e siècle - deuxième tiers du XIX ^e siècle	Agricole
124	Marécage		
125	Champ de pommes de terre	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle	Horticole
126	Prés	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle	Élevage
127	Petit bâtiment	vers 1829 - années 1830	Indéterminée
128	Enceinte du blockhaus	Milieu du XIX ^e siècle - années 1860	Défensive
129	Dépandances du blockhaus	Milieu du XIX ^e siècle - années 1860	Défensive
130	Petit bâtiment	vers 1867 - vers 1870	Indéterminée
131	Rempart est	1823 - avant 1927 (reconstruit vers 1937)	Défensive
132	Fosse à cendres	vers 1849 - vers 1850	Sanitaire
133	Latrines des femmes	vers 1849 - encore en place	Sanitaire
134	Piliers de télégraphe	milieu du XIX ^e siècle - fin du XIX ^e siècle (?)	Communication
135	Plates-formes à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive



Fig. 18 La pointe nord de l'île, là où se trouvait le quai militaire.
Musée McCord, *Ice cutting at the foot of St. Helen's near Montreal* (détail),
photographe Alexander Henderson, 1871, MP-0000.182885

Quelques ressources isolées méritent d'être mentionnées : un quai à la pointe nord (fig. 18), des retranchements français sur la berge ouest, le glacis et des plates-formes à canon au sud de la caserne. De plus, un plan de 1825 montre huit batteries réparties dans l'île, mais celles-ci n'ont probablement jamais été construites.

1.2.1.4 L'intérêt des ressources archéologiques de l'île

Des 135 ressources recensées, dont les bâtiments ou aménagements patrimoniaux encore existants, celles qui se rattachent à l'occupation militaire britannique dominent largement, ce qui démontre l'importance du patrimoine militaire dans l'île. Certaines ressources appartiennent à la baronnie. Seules quelques-unes datent de l'occupation militaire française, ce qui s'accorde avec sa très courte durée. Quelques ressources constituent par ailleurs des perturbations significatives (égout et aqueduc) et des bâtiments dont la période de mise en place est incertaine (probablement après 1870). Chacune des 135 ressources correspond à une fonction particulière.

Comme l'île était avant tout pour les Britanniques un dépôt militaire, les fonctions d'entreposage et de défense y sont bien représentées, particulièrement par l'arsenal, les

magasins, les poudrières, les plates-formes à canon, les remparts et les blockhaus. L'entreposage est aussi représenté à l'intérieur de la baronnie (grange et glacière). Les entrepôts ont en quelque sorte une double fonction, par leur contenant (l'entrepôt) et leur contenu (des munitions, des vivres, du bois de chauffage). Les quelques ressources militaires françaises relèvent de la fonction défensive. Les ressources relatives à la fonction résidentielle, soit la caserne et les résidences (certaines de la baronnie), ainsi que celles qui ont trait aux soins du corps — salles de lavage, latrines et égouts sanitaires — sont également très présentes. Viennent ensuite les ressources de fonction militaire autre que défensive, par exemple les champs de tir, les cibles et boucliers, les écuries pour les chevaux de trait et la batterie d'entraînement, et celles qui concernent l'alimentation, la cuisine, les jardins et les divers entrepôts de vivres. Quelques ressources sont associées aux besoins de chauffage, soit les entrepôts de bois et de charbon. En outre, plusieurs fonctions secondaires sont illustrées par une ou deux ressources. Ainsi, les fonctions portuaire, artisanale, industrielle, institutionnelle et administrative sont respectivement représentées par les quais et l'abri à bateaux ; les ateliers ; les moulins ; l'hôpital, l'arsenal (prison) et le cimetière ; les bureaux. Enfin, les loisirs, le drainage pluvial, l'agriculture, l'horticulture et l'élevage, les transports et les communications comptent aussi parmi les domaines auxquels correspondent des ressources archéologiques.

L'exploitation des ressources archéologiques de l'île, c'est-à-dire la réalisation d'inventaires et de fouilles, documentera les fonctions énumérées précédemment. Mais, bien au-delà de cette approche fonctionnelle, un programme élaboré d'interventions archéologiques sur l'île, réparties dans le temps et dans l'espace, permettra dans une certaine mesure de connaître les modes de vie des occupants. Ces interventions pourraient nous renseigner sur des aspects particuliers du quotidien de l'île, par exemple sur les techniques de construction des bâtiments et des remparts, sur les techniques de production (forgerons, armuriers,

menuisiers...), les habitudes alimentaires, l'équipement militaire, etc. ; soulignons que plusieurs de ces aspects n'ont pas été documentés jusqu'à maintenant.

De façon plus générale, la réalisation du programme archéologique, dont les orientations sont définies à la section 3.2, permettra sans doute de statuer sur la présence amérindienne et pourra contribuer à préciser les conditions de vie, probablement distinctes, des officiers, des soldats et de leur famille ou celles des civils (artisans et employés) ; les stratégies de défense établies par les ingénieurs militaires ; les schèmes d'appropriation du milieu et l'organisation spatiale des lieux d'établissement, tant chez le seigneur LeMoynes, qui possède sur l'île un complexe agricole, que chez les militaires, qui doivent y allier l'entreposage, la défense et les besoins domestiques ; l'exploitation des ressources naturelles de l'île, l'impact d'une occupation prolongée sur ces ressources et les moyens (réseaux d'échanges) préconisés pour combler les lacunes. Le programme archéologique permettra en somme une meilleure compréhension du cadre de vie de militaires et de civils installés sur un site insulaire périodiquement isolé du monde et offrira l'occasion de mettre en valeur des ressources archéologiques jusqu'à maintenant très peu exploitées.

1.2.2 Le paysage

L'île Sainte-Hélène, telle qu'elle se présente aujourd'hui, associe des périodes historiques et naturelles à des composantes contemporaines. Le paysage qui en résulte est un cumul de l'histoire du site et de celle de ses occupants.

Sans revenir sur la composition géomorphologique et sur l'emplacement stratégique de l'île dans le fleuve, on peut affirmer que ce sont ces deux aspects essentiels qui lui confèrent, depuis ses lointaines origines, son identité et

son caractère. Comme la notion de paysage n'existe qu'en relation avec la présence humaine, les premières nations devraient tout d'abord retenir notre attention. Cependant, puisqu'il n'existe que très peu de données sur ce sujet, l'analyse portera sur le milieu naturel indigène de l'île à l'époque des premières occupations intensives, en particulier l'occupation militaire.

1.2.2.1 Le paysage indigène de l'île

Si la plaine du Saint-Laurent est marquée par sa topographie relativement plane, l'île Sainte-Hélène se caractérise par une topographie accidentée, constituée d'une roche unique dans la région. On y trouve un ensemble de six petits monts, dont le plus haut, le mont Boulé, atteint quelque 30 mètres. Cette formation, vue du fleuve, présente un profil distinctif. Dans les dépressions créées par ces plissements coulent des ruisseaux et la petite rivière d'Iberville qui, au centre de l'île, donne naissance à un plan d'eau de modeste superficie, le lac Frontenac. La topographie est un élément déterminant dans la structure du site et lui confère sans doute depuis toujours une valeur particulière. Le relief accidenté étant un élément limitatif d'importance au développement de l'agriculture, l'île gardera très longtemps son caractère naturel, sauf dans le secteur sud-est.

À cette topographie variée et intéressante est associé un couvert arborescent qui accentue le relief naturel du site. L'île fait partie du vaste écosystème que forme l'ensemble de la plaine du Saint-Laurent. De manière générale, la forêt indigène de ce secteur correspond au domaine de l'érablière à Caryer, confinée essentiellement à la plaine argileuse de Montréal. Cette forêt est surtout peuplée de feuillus, dont le principal représentant est l'érable à sucre (*Acer saccharum*), accompagné du hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), du tilleul (*Tilia americana*), de l'ostryer (*Ostrya virginiana*), parmi d'autres espèces¹⁹. Cette forêt est dense et

¹⁹ Miroslav M. Grandtner, *La végétation forestière du Québec méridional*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978 (1966). Les autres espèces de l'île sont le frêne (*Fraxinus americana*), le noyer (*Juglans cinerea*), et surtout le caryer (*Carya cordiformis* et *C. ovata*), le chêne à gros fruits (*Quercus macrocarpa*), le charme (*Carpinus caroliniana*) et l'orme (*Ulmus americana rubra*).

son sous-bois abrite des plantes arbustives en bordure et des herbacées variées telles que le sceau-de-Salomon (*Polygonatum pubescens*), l'érythrone d'Amérique (*Erythronium americanum*) et l'actée rouge (*Actea rubra*), pour n'en nommer que quelques-unes²⁰.

Un relevé exhaustif des espèces toujours présentes sur l'île permettrait de déterminer la composition de la forêt d'origine. Cependant, nous savons qu'on y trouvait déjà un arbre relativement rare dans la région, le micocoulier (*Celtis occidentalis*, famille des Ulmacées), dont le port rappelle celui de l'orme. Appelé parfois Bois connu, Bois inconnu ou Sugarberry, le micocoulier peut atteindre 40 mètres, mais est généralement beaucoup plus petit au Québec. Il constitue encore dans l'île Sainte-Hélène, à la limite nord-ouest de sa distribution géographique, une colonie exceptionnelle. La désignation étrange de Bois inconnu remonterait à 1795, selon Marie-Victorin.

Après plusieurs générations d'occupation, l'île abrite toujours de nombreux arbres d'un très grand intérêt, dont cette importante population de micocouliers d'un âge et d'une taille remarquables. Ces arbres, avec d'autres spécimens comme le chêne à gros fruits, le frêne et l'érable, forment un secteur boisé de premier ordre tout en évoquant le paysage indigène de l'île. Il est facile de comprendre pourquoi l'île a parfois été décrite comme un « continent », lorsque l'on considère son paysage à la topographie riche et variée, traversé de ruisseaux coulant dans ses talwegs et peuplé d'espèces forestières formant un couvert riche et dense.

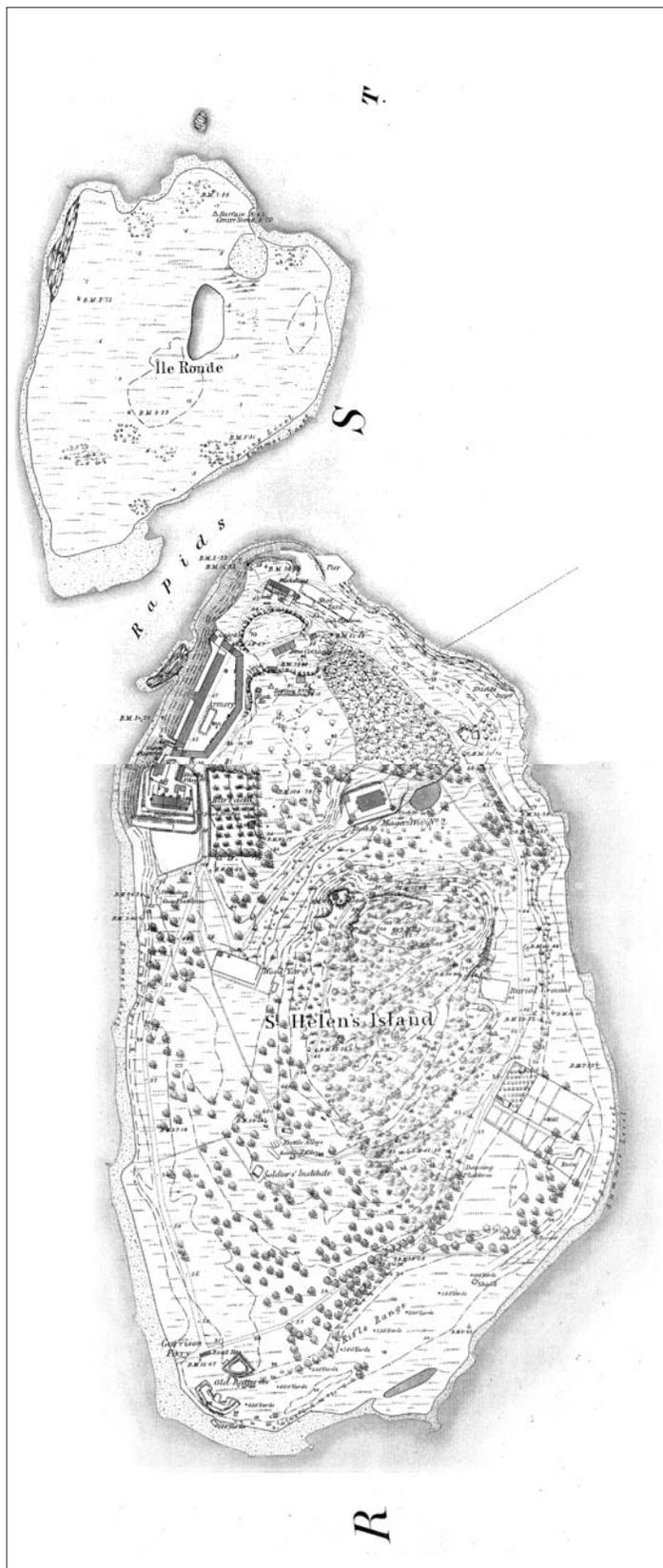
1.2.2.2 La baronnie : une première transformation du paysage naturel

La première modification d'importance apportée à l'île, dans le secteur sud-est, remonte à l'époque de la baronnie et répondait

avant tout à des fins agricoles. L'emplacement des bâtiments en relation au domaine principal de la famille LeMoyné, sur la rive sud du fleuve, l'exploitation des premiers jardins et des vergers dénotent une organisation agricole adaptée aux conditions du site. En effet, l'endroit retenu profite d'un excellent ensoleillement, le relief y est peu prononcé et ne nécessite guère d'interventions, hormis le défrichage. La topographie et l'orientation du site autorisent en outre le drainage vertical, essentiel pour les vergers. Ces premiers usages conditionnent donc l'aménagement de la partie sud-est du site.

Il est difficile d'évaluer avec certitude l'impact de la baronnie sur l'île, car les informations sur les conditions originelles de cette partie du site sont pour ainsi dire inexistantes. On peut cependant présumer que ce secteur était à l'origine essentiellement boisé, tout comme l'ensemble du territoire de la plaine du Saint-Laurent. Les zones de prairies naturelles étaient généralement limitées et se formaient sous l'action de phénomènes naturels (feu, érosion par le vent ou par l'eau, crues printanières, etc.). Comme l'exploitation agricole suppose souvent le recul de la forêt, on peut également croire qu'il y a eu ici un défrichage partiel, nécessaire au développement de cette organisation prospère. Le paysage qui en a découlé était sans doute celui d'une exploitation agricole comprenant des potagers entourés de palissades ou de clôtures rudimentaires pour éloigner les animaux, des enclos pour animaux et probablement des cultures de surface plus ou moins étendues. Il a été établi que la baronnie fabriquait du cidre à partir de sa production locale, ce qui aurait nécessité un verger assez considérable. La délimitation de ce verger n'est pas connue, mais les cartes historiques tendent à confirmer qu'il se déployait sur la pointe sud-ouest et probablement du côté ouest de l'île. Les parties non développées, particulièrement les zones à la topographie accidentée, auraient alors conservé leur couvert végétal naturel.

²⁰ Le sous-bois abrite aussi ces espèces : *Athyrium filix-femina*, *Adiantum pedatum*, *Viola canadensis*, *Trillium grandiflorum*, *Parthenocissus quiquefolia*.



1.2.2.3 Le paysage sous l'occupation militaire

Au cours de la guerre de Conquête, l'île accueille les installations militaires françaises ; quelques décennies plus tard, ce sont les militaires britanniques qui viennent en occuper le territoire. Les modifications apportées au site pendant ces deux périodes sont de nature très différente. En effet, sous le Régime français, l'occupation militaire semble se limiter essentiellement au pourtour de l'île, où l'on construit des retranchements défensifs. Ces travaux de terrassement n'en auraient probablement pas modifié de façon substantielle le territoire intérieur, qui serait demeuré à l'état sauvage.

Par contre, l'occupation britannique entraînera des changements majeurs qui toucheront dans une certaine mesure toute l'île. Rappelons ici que les constructions militaires sont toutes réalisées en relation étroite avec le paysage. Elles respectent une logique militaire, elle-même largement tributaire de la topographie et du champ visuel répondant aux nécessités défensives. Une étude attentive de certaines cartes anciennes, dont celle de H. S. Sitwell datée de 1867 (fig. 19), semble bien confirmer une séquence spatiale développée pour des raisons stratégiques, laquelle se marie parfaitement aux conditions biophysiques et naturelles des lieux.

En effet, le talweg situé au pied du blockhaus correspond à une succession spatiale ouverte créant un axe visuel qui permettait d'assurer la défense de la grande poudrière. Ainsi, une triangulation visuelle était maintenue entre le quai et la ville, le chemin menant au fort et le blockhaus. Cette ouverture visuelle, qui répondait à des fins militaires, est encore partiellement présente aujourd'hui, coïncidant avec la plaine des jeux et l'amorce du plan d'eau.

Fig. 19 Cette carte témoigne du site militaire en 1867. Ses nombreuses références à la topographie de l'île et à son couvert végétal sont appréciables.

Archives nationales du Canada, *Fortifications Survey*, H. S. Sitwell, 1867, NMC 21143

De la même manière, dans la direction opposée, et suivant toujours le talweg, une ouverture était pratiquée pour bénéficier d'une vue sur l'autre accès. Les raisons stratégiques qui ont guidé le choix de l'emplacement de la grande poudrière sont évidentes : la topographie en contrebas et la végétation dense dissimulaient parfaitement celle-ci, et la localisation du blockhaus sur un point élevé assurait un contrôle visuel exceptionnel. Cette forêt dense aurait été éclaircie et même éliminée par endroits pour maintenir ces points de vue essentiels à la fonction militaire. Encore de nos jours, le paysage de l'île Sainte-Hélène se présente sous ces deux aspects : d'une part la nature indigène, intacte, d'autre part les fonctions militaires qui s'imposent sur le site. La nature même devient militaire en permettant le camouflage parfait des constructions stratégiques. L'iconographie ancienne montre, dans la plupart des cas, cette situation hybride entre des zones ouvertes et entretenues et des espaces naturels denses laissés à l'état sauvage.

L'occupation militaire de l'ensemble de l'île et les impératifs de défense combinés aux conditions topographiques du site ont mené à la création d'un réseau important de sentiers entre les divers points de service et de défense. Ce

réseau, clairement illustré sur plusieurs cartes historiques, est identifié par une toponymie essentiellement militaire. Il obéit à une logique fonctionnelle dictée par les nécessités de déplacement et les zones de moindre résistance du relief naturel. Ces sentiers se sont sans doute formés par suite des fréquents va-et-vient des militaires. En terre battue ou sur une litière naturelle de la forêt, ces voies de déplacement auraient fait place, dans la zone fortifiée et aux abords des constructions, à un revêtement de sol stabilisé composé d'un mélange de pierres fines et de terre (parfois appelé macadam). Les recherches iconographiques et archéologiques sur d'autres sites similaires ont confirmé ce type de traitement. Ainsi, à l'intérieur de la cour de l'arsenal et près des diverses constructions militaires, des poudrières et de la caserne, le traitement des surfaces aurait consisté en un mélange de macadam, pour ce qui est des zones de transition, de service et de rassemblement. Dans les autres secteurs, comme les talus et les zones plus vastes non affectées à des usages quotidiens intensifs, le sol aurait été semé d'un mélange de graminées donnant l'aspect d'une pelouse. La délimitation de ces secteurs devra être précisée au moyen de recherches subséquentes.

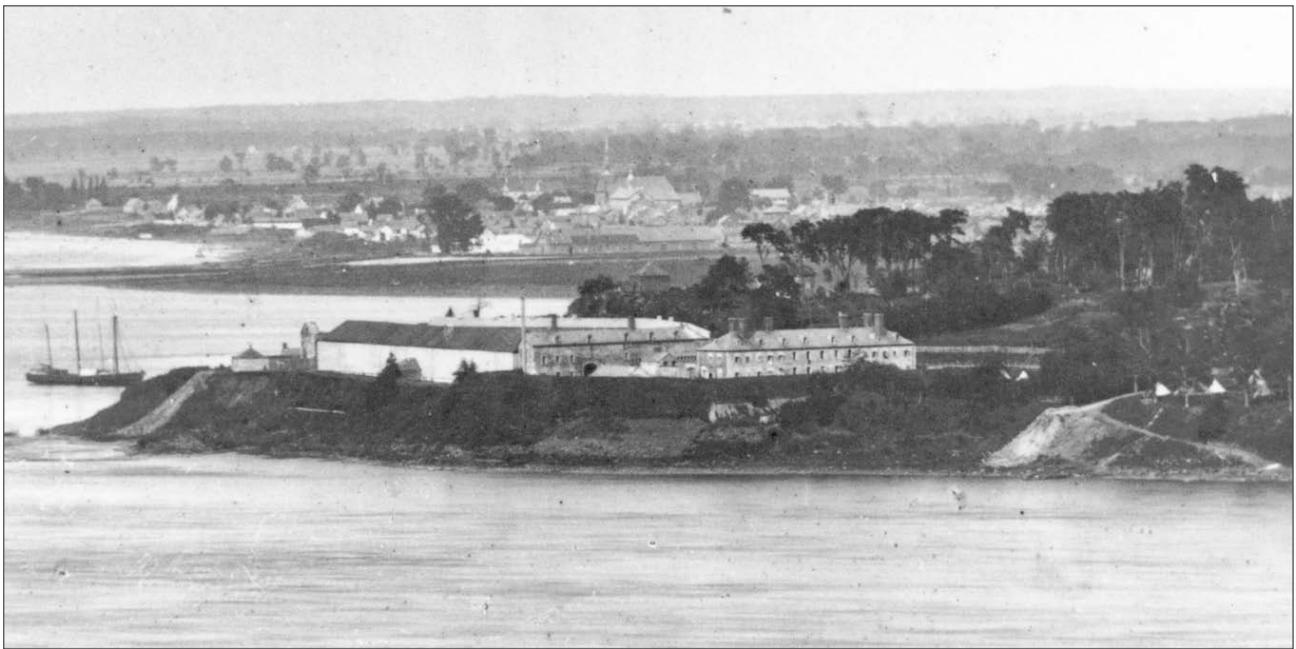


Fig. 20 Cliché du versant nord-ouest de l'île et du fort, à une époque importante de son histoire. Le complexe militaire est représenté dans son intégralité.
Musée McCord, *Harbour from Notre Dame Church* (détail), photographe William Notman, 1863, I-8413

Le fort, situé sur une ligne d'interfluve, dominait la rive ouest de l'île. Depuis le Saint-Laurent, sa silhouette est visuellement imposante, comme le montrent de nombreuses illustrations (fig. 20). Les constructions de l'arsenal et des magasins se distinguent à partir du fleuve en raison de l'absence de végétation et par la présence de falaises. Avant les remblais effectués au temps de Todd et complétés pour les travaux de l'Exposition universelle de 1967, le fort était en contact direct avec le fleuve qui venait effleurer le bas de l'escarpement naturel. Vu du Saint-Laurent, le fort s'impose donc dans le paysage.

Pour accéder au fort, les militaires empruntent un quai situé à la pointe nord de l'île et qui mène aussi à la grande poudrière. Un blockhaus disposé stratégiquement protège ces accès. Sur le point élevé du monticule, cette construction domine le paysage et contrôle l'approche au fort comme au quai du côté nord.



Fig. 21 Le cimetière militaire en 1891.
Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, 6-55b

En raison de la puissance du courant fluvial, les visiteurs en provenance de la ville ne pouvaient se rendre au fort que par un quai situé en amont, près de la pointe sud de l'île. Ainsi, ceux qui se dirigeaient vers le fort suivaient un chemin rural menant de la berge à une prairie parsemée d'arbres indigènes. Plus ou moins continue, cette prairie reliait la pointe de l'île et le creux de la vallée, où se trouve la

grande poudrière, et se terminait à l'entrée du fort. Cette vaste zone semi-ouverte, qui correspond aujourd'hui à la plaine des jeux, permettait de contrôler visuellement les approches du fort et des zones militarisées. Les zones militaires actives étaient sans doute également fermées par des palissades délimitant les secteurs d'usage particulier. Le visiteur, en arrivant au fort, découvre des ouvrages extérieurs avancés typiques des fortifications, où des talus angulaires et des cassés francs constitués de glacis et de fossés expriment clairement la mission défensive du site. Ces aires finement entretenues se démarquent du paysage indigène environnant, où règne une végétation arborescente variée et dense.

Enfin, dernière composante militaire du site, le cimetière est aménagé en 1848 pour être abandonné avec le départ des troupes britanniques (fig. 21). Conformément à la coutume, ce lieu d'inhumation se trouve de l'autre côté de l'île, à bonne distance de la zone militarisée. L'accès au cimetière se fait par le chemin utilisé pour les rondes militaires. En 1915, on a procédé à l'exhumation des sépultures, dont quelques rares pierres tombales subsistent. La clôture de bois a été remplacée, lors des travaux de restauration de Todd, par une clôture de métal et on a érigé un monument commémoratif avec de la pierre de l'île. On reconnaît la touche de Todd au choix des plantations d'épinettes du Colorado en guise d'arrière-scène, des arbres qu'il affectionnait particulièrement. Comme le reste de l'île non utilisé pour des fins militaires, le secteur entourant le cimetière a été conservé à l'état naturel.

Bref, à cause de sa situation stratégique et de sa vocation militaire précoce, l'île Sainte-Hélène a gardé en grande partie son paysage naturel où se sont inscrits les aménagements que nécessitait la fonction militaire. Cette cohabitation a donné au site une double personnalité : un cadre naturel relativement intact, boisé et dense, et un espace militaire ouvert, entretenu et assez dégagé, constitué de larges étendues de prairie ou pelouse entretenue. Quant aux zones sises à proximité des constructions militaires, elles sont plus minéralisées en raison des usages quotidiens et intensifs.

1.2.2.4 Du site militaire au premier parc urbain

Lorsqu'une partie de l'île est concédée pour faire place à un parc en 1874, c'est un nouveau mode d'appropriation et une nouvelle fonction qui s'ajoutent. De même que la fonction militaire s'est adaptée aux attributs naturels de l'île, la nouvelle fonction récréative s'y intègre de manière douce et progressive. La première occupation récréative intensive que sera la plage située à la partie nord de l'île se juxtapose aux anciennes fonctions militaires, soit les quais et la plage protégée à l'extrémité sud de l'île ; ces aménagements perdureront jusqu'à la création des nouveaux équipements par Todd durant la Dépression.

En ce qui concerne les autres aménagements du premier parc urbain de l'île, on en connaît peu de choses. De toute évidence, ceux-ci étaient limités, car les ressources financières ont toujours manqué pour réaliser l'aménagement complet du parc. Comme on l'a vu précédemment, les militaires se plaindront du manque d'entretien du site par la Ville. Il est donc clair que ce parc est essentiellement issu du mouvement des premiers parcs urbains, où le cadre naturel est mis en valeur par des aménagements constitués surtout de chemins de circulation et d'aires de repos gazonnées, la nature demeurant quasi inviolée pour mieux pallier les conditions difficiles de la vie urbaine.



Fig. 22 L'entrée du fort au lendemain des travaux de restauration et d'aménagement.
Archives de la Ville de Montréal, photographe E. Stucker, 1939, z-1547-6

Pour cette première occupation mixte, une ségrégation s'effectue entre les deux fonctions (les zones militaires ne sont pas accessibles aux visiteurs), mais toutes deux prennent place dans un cadre indigène peu ou pas modifié. Cette situation se maintient vraisemblablement jusqu'aux travaux de la Dépression, lorsqu'un projet d'aménagement est développé et réalisé selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick G. Todd. Avec l'ouverture du pont Jacques-Cartier, l'île militaire fera place rapidement à un parc historique militaire.

1.2.2.5 Le parc de l'île Sainte-Hélène

La nature originelle, largement conservée au cours de l'histoire, fera progressivement place à un parc mettant en valeur les caractéristiques naturelles et historiques du site dans une composition moderne répondant aux nouveaux usages.

La nouvelle couche créée par les travaux de Todd, de 1936 à 1939, changera considérablement les conditions paysagères de l'île, suivant un concept d'aménagement propre à l'époque (voir l'Annexe III : Les documents relatifs à la vie et l'œuvre de Todd). L'accès historique au fort pour les visiteurs venant de la ville est maintenu et consolidé dans une approche progressive et aménagée, se terminant par un rond-point à l'entrée du fort (fig. 22). Ce nouveau chemin arrive du pont, de sorte que dorénavant les automobilistes peuvent accéder facilement à l'île. Le chemin de macadam est remplacé par une voie de bitume moderne. L'aménagement respecte la logique militaire par la sobriété du traitement des surfaces et par ses formes fonctionnelles. Aucune ornementation végétale n'est utilisée ; les seuls matériaux retenus sont le revêtement de bitume pour les chemins piétonniers et véhiculaires, tandis que les surfaces résiduelles sont simplement gazonnées. Des sentiers simples mettent en rapport les fonctions essentielles du site en reliant les divers accès à l'intérieur de l'arsenal. Une forme d'esplanade gazonnée traversée par ces sentiers s'étend jusqu'à une promenade longeant l'escarpement en bordure du fleuve et offrant une vue remarquable sur la ville. La

simplicité de l'intervention et des matériaux, leur dépouillement même sont fortement inspirés par la fonction militaire du site. Depuis, de nombreuses composantes se sont ajoutées dans cet espace, lui enlevant une partie de sa valeur symbolique.

Le tracé de Todd est encore aujourd'hui partiellement reconnaissable, mais il est encombré par les nouvelles installations qui se sont imposées depuis et qui ont exigé l'élargissement de certaines zones pavées de même que l'ajout de mobilier et de diverses autres composantes. La vue sur le fleuve est désormais en partie obstruée par le bâtiment qu'on a construit pour l'entretien des manèges de La Ronde.



Fig. 23 Le secteur de la petite poudrière et de la caserne après restauration.
Archives de la Ville de Montréal, photographe E. Stucker, 1939, z-1547-4

Les sites entourant les autres bâtiments militaires ont été également aménagés par Todd, dans un esprit similaire caractérisé par la simplicité des formes et du traitement des surfaces. Les matériaux utilisés sont essentiellement les mêmes qu'on retrouve dans la cour de l'arsenal, soit le bitume (pour la plupart des sentiers) et le gazon. Certaines zones sont pavées de pierres plates, dans le cas des deux poudrières. L'ancien puits, face à la caserne, est mis en valeur par une reconstitution historique, près de son emplacement initial. Les lignes sont pures et respectent très souvent les tracés anciens (fig. 23). En ce qui concerne les ouvrages avancés à l'entrée du fort et de la petite poudrière, ils ont été largement remaniés.

Les modifications apportées au paysage ne s'arrêtent pas là. L'exploitation de la carrière de

l'île a fait en sorte qu'une partie importante du monticule à proximité du fort a disparu, privant du même coup l'arsenal d'une des composantes défensives. Ce monticule abritait également un blockhaus qui assurait la protection de l'arsenal. Finalement, la construction de la tour d'eau (tour de Lévis) sur une hauteur a modifié de façon substantielle la physionomie de l'île. En effet, elle en domine maintenant le paysage. Si ce changement est majeur, il n'est pas complètement défavorable : la tour sert de point de repère pour toute l'île et son style tout comme ses matériaux naturels, issus de la carrière locale, sont un rappel du passé militaire des lieux. D'autres structures d'importance se sont ajoutées : le bâtiment des baigneurs et le restaurant *Hélène de Champlain* datent de la même époque. Ils complètent la physionomie du parc urbain. Finalement, Todd a ajouté une dernière couche au site militaire. À partir des sentiers développés par les militaires, il a créé un réseau à l'image des parcs urbains profitant de la topographie et de la végétation existante. Ce réseau répond à la découverte du site et non à la fonction militaire qui a si longtemps guidé le développement de l'île.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'île redevient militaire et le parc est fermé. Par suite d'un manque d'entretien, le parc reprend un peu de son caractère naturel. Puis une dernière campagne d'aménagement va donner au site l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. En effet, les derniers travaux effectués dans les années 1950-1960 confirment la vocation du parc urbain. Le tracé des sentiers militaires et de ceux que Todd a aménagés est en grande partie préservé à l'intérieur de l'île. Les voies de circulation à la périphérie du site prennent la forme d'un parcours de type *parkway* qui favorise l'approche progressive et la découverte de points de vue sur l'île mais aussi sur l'extérieur, notamment la ville, tout en s'intégrant aux bâtiments et installations du parc. Ce tracé est à l'image du plan initial de Todd et reflète l'approche mise de l'avant dans plusieurs parcs urbains.

Cette dernière campagne de travaux introduit quelques changements, en particulier le réaménagement des étangs qui va accentuer le caractère romantique du parc sans toutefois

menacer les composantes historiques militaires. Le premier étang créé lors de l'ouverture du site au public est élargi à l'époque de Todd et sa forme définitive est élaborée vers la fin des années 1950. L'aspect romantique des étangs, avec les ponts et l'aire de repos à l'extrémité est, résulte des travaux exécutés durant cette dernière campagne. Le caractère pittoresque et indigène de cet espace est en harmonie avec le site naturel d'origine et le secteur conservé par les militaires. D'autres composantes s'ajouteront, comme la plaine des jeux et de nombreux bâtiments de service. La forêt indigène devient domestique et le paysage s'uniformise. Progressivement, l'image militaire se dissout dans un parc urbain à caractère historique où les bâtiments militaires constituent le lien le plus tangible avec le passé.

Finalement, les grands travaux d'Expo 67 viendront bouleverser la configuration de l'île et le rapport spatial entre le complexe militaire et le fleuve. En effet, l'intégration de l'île Ronde à l'île Sainte-Hélène au moyen de remblais changera définitivement la relation entre la composition militaire et le fleuve.

1.2.2.6 L'intégrité du paysage militaire

Malgré les nombreux changements survenus en plus de 175 ans d'histoire, certaines des vues intrinsèques de ce paysage ont été préservées jusqu'à nos jours. Ainsi, à partir du blockhaus, les vues défensives vers la ville demeurent grâce à la plaine des jeux, un legs des premières occupations militaires.

Toutefois, avec la construction du pont Jacques-Cartier et le rattachement de l'île Ronde, la logique militaire et l'aspect visuel du site vers le nord de l'île ont été détruits. Le champ visuel du fort en direction du fleuve et sa relation avec celui-ci ont été anéantis par les remblais au pied du fort et la construction du bâtiment des manèges. Les pertes d'intégrité de l'accès fluvial du nord de l'île et du tracé naturel des berges ont eu pour effet de détruire le littoral sauvage.

La démolition des magasins a ouvert, à partir de la cour de l'arsenal, une vue sur le fleuve et sur la ville, brèche qui n'existait pas dans la logique militaire du site. La disparition des vues rapprochées sur les anses et sur les berges depuis le chemin de ronde du rempart ouest, le corps de garde et le poste de sentinelle, à l'arrière des magasins, constitue une perte significative d'importants éléments identitaires du fort. De plus, l'exploitation de la carrière de l'île a littéralement fait disparaître la majeure partie du monticule qui protégeait l'arsenal et les magasins, grâce à un blockhaus. Dans sa forme actuelle, la carrière est un endroit désolant.

Enfin, les ouvrages extérieurs avancés, qui exprimaient clairement la mission défensive du site, ont été passablement modifiés à l'époque de Todd. La pente du glacis n'est qu'un vague rappel des ouvrages d'origine. Le rempart sud, incluant le fossé et le glacis, ont été remodelés selon des profils adoucis. Le fossé du côté sud et du côté est a été partiellement remblayé.

Inversement, le fort de l'île fait partie, depuis sa construction, des vues extrinsèques ou des panoramas classiques de Montréal. De nombreuses photographies et lithographies illustrent cette relation historique. Malheureusement, les constructions réalisées au pied du fort nous privent de l'une des vues les plus importantes sur cet ensemble patrimonial. Le complexe militaire doit s'imposer et être vu à partir du fleuve, ce qui est devenu impossible depuis que le bâtiment d'entretien des manèges de La Ronde a été édifié. Pour des raisons stratégiques, les autres constructions militaires se devaient d'être parfaitement camouflées par une végétation luxuriante, alors que le fort devait dominer le fleuve.

Depuis l'extérieur de l'île, deux autres structures majeures ressortent dans le paysage insulaire. La première, la tour de Lévis, date des travaux de 1936 et reprend le caractère militaire du site, tout en dégagant mystère et romantisme. La deuxième est la Biosphère, legs architectural d'Expo 67, laquelle, pour sa part, marque la modernité du site.

Fig. 24 **Les bâtiments militaires de l'île**



L'arsenal
Photo : BfJ-84-2000D6.19

L'arsenal est le bâtiment le plus important du fort. Il épouse la forme d'un bastion et fait à lui seul la moitié de la section nord-sud du fort. L'édifice est profond de 8 mètres et s'étire sur une longueur extérieure de 208 mètres. Tel que conçu par l'ingénieur militaire Durnford, l'arsenal, identifié comme le *store depot magazine*, était complété par l'édifice des magasins, lui faisant face, fermant ainsi l'espace du côté du fleuve ; une cour intérieure qui servait de terrain de manœuvre en occupait le centre. Ces deux bâtiments formaient les *store houses*, les principaux ouvrages du site. L'une des caractéristiques architecturales de l'arsenal, outre sa forme particulière, est la présence d'une porte cochère dans chacune des ailes frontales, aménagée dans l'épaisseur même du bâtiment ; on contrôlait ainsi parfaitement les allées et venues dans la cour intérieure. Sur les faces extérieures de l'arsenal, une suite de grandes meurtrières protège les lieux.

Si l'arsenal est le bâtiment le plus imposant du fort, c'est également celui qui a subi le plus de modifications au fil du temps. Dès 1845, on approuve un projet de reconversion pour en faire une prison militaire desservant l'Est du Canada, ce qui nécessite des travaux d'envergure. On exhausse les murs ouest des sections centrales et les versants ouest des toits, de manière à y aménager des cellules. Le 27 décembre 1848, le feu ravage la majeure partie de l'édifice, sauf la partie sud, seule section entièrement d'origine qui nous soit parvenue. Même si en 1849 les ailes frontales, sud et nord sont aménagées en poste de défense, il faut attendre les années 1863-1864 pour que l'arsenal soit entièrement réhabilité. Dans la foulée de la guerre de Sécession, il doit servir à nouveau de dépôt de munitions et de magasins. On reconstruit alors les sections centrales, selon leur aspect de 1845. C'est dans cet état que l'édifice nous est parvenu.



La caserne
Photo : BfJ-84-2000D5.14

La caserne constitue la seconde structure en importance. Construite entre 1820 et 1823, il n'en subsiste aujourd'hui que l'impressionnant rez-de-chaussée voûté. Ce bâtiment, qui mesure 10,36 mètres de largeur sur 45,40 mètres de longueur, fait presque toute l'étendue est-ouest du fort. Il avait initialement deux étages et des combles, ce qui donnait quatre niveaux d'occupation. C'était donc un bâtiment impressionnant par sa volumétrie, mais aussi par son architecture soignée, voire rigoureuse. Le 24 décembre 1875, un incendie ravage l'imposant édifice, n'épargnant que le rez-de-chaussée voûté. Il est alors laissé à l'abandon ; en 1930, on constate que la végétation l'a complètement envahi. Lors des travaux de réfection de Todd, on redresse les ruines et on pose un toit plat sur l'ancienne voûte. Entre 1939 et 1945, elle est transformée pour accueillir le mess des officiers et le mess des sergents.



La petite poudrière
Photo : BfJ-84-2000D8.3

Situé face à l'entrée du fort, dans un axe nord-sud, ce bâtiment d'un seul niveau est construit en contrebas et protégé de façon caractéristique par une enceinte. Un magasin et une tonnellerie, qui sont d'origine, occupent les angles nord-ouest et nord-est à l'intérieur de ce muret de protection. Les édicules en place dans les angles du côté sud datent du milieu du XIX^e siècle.

La petite poudrière proprement dite est peut-être le bâtiment le mieux conservé du fort, comme en témoigne son parement essentiellement en pierre calcaire grise. Elle mesure quelque 10 mètres de largeur sur 25 mètres de longueur, incluant les entrées en chicane dans chaque mur pignon. Au-dessus de chacune des entrées, une pierre porte le millésime « 1822 ». D'après les plans de Durnford, la poudrière pouvait contenir jusqu'à 1 500 barils de poudre. Entre 1939 et 1945, la petite poudrière a servi de mess pour les soldats.



Le corps de garde
Photo : BfJ-84-2000D7.23

En surplomb du fleuve et vis-à-vis l'extrémité nord de l'arsenal, se dresse ce petit corps de garde entouré d'une palissade de pieux. Le bâtiment, d'un seul niveau, est construit en pièce sur pièce selon un assemblage à queue d'aronde; la structure du toit à quatre versants déborde largement les murs. De longues meurtrières horizontales marquent ses quatre faces. Érigé vers 1840, il est identifié sous le nom d'*old guard house*. Probablement reconstruit entre 1936 et 1939, il sert actuellement à l'entreposage.



Le mur d'enceinte
Photo : BfJ-84-2999D4.27



L'entrée du fort comprend un mur d'enceinte de pierre érigé entre 1820 et 1825 et dont le tracé suit globalement un axe nord-sud. Cette enceinte comprend une arche, jadis fermée par deux vantaux de bois, et une suite de meurtrières. Elle est le résultat de plusieurs réfections.



Le lavoir
Photo : BfJ-84-2000D5.28



Un petit bâtiment est également érigé en saillie sur le mur est de l'enceinte, sa paroi arrière faisant partie intégrante de l'enceinte. Il remonterait aux années 1844. En 1849, ce bâtiment faisait office de lavoir, ou *wash house*, comme on l'appelait à l'époque.



La grande poudrière
Photo : BfJ-84-2000D3.25



Située à l'extérieur du fort, presque au centre de l'île, et dans une déclivité naturelle, ce bâtiment est aussi protégé d'une enceinte. À l'intérieur de celle-ci, de chaque côté de l'entrée, on trouve une tonnellerie et un magasin. Entre 1849 et 1851, deux canonniers sont également construites aux angles extérieurs nord-est et sud-est de l'enceinte, aujourd'hui disparues. C'est à la même époque qu'on aménage le lac artificiel, du côté est, afin de mieux protéger l'édifice.

Les dimensions de la grande poudrière, selon les descriptions de Durnford, sont de 26,8 mètres de longueur sur 12,2 de largeur. Et comme l'avait planifié l'ingénieur, on pouvait y entreposer jusqu'à 5 000 barils de poudre, d'où le rez-de-chaussée à double voûte pourvu d'une entrée en chicane dans chacun des murs pignons. Au-dessus des chicanes, l'année « 1822 » est gravée dans une pierre. Entre 1939 et 1945, la poudrière est réquisitionnée par l'Armée canadienne.



Le blockhaus
Photo : BfJ-84-2000D2.18



En 1848, une situation politique tendue à Montréal mène à l'élaboration d'un nouveau plan de défense qui prévoit la construction de ce blockhaus en 1849. Situé sur une hauteur, il a entre autres fonctions de protéger la grande poudrière depuis l'est. De forme plutôt carrée, le bâtiment est en pièce sur pièce assemblées en queue d'aronde. Il s'élève sur deux niveaux, dont le dernier est en poivrière. Des meurtrières horizontales sont présentes sur toutes ses faces. Au cours du XX^e siècle, le blockhaus a été la proie d'incendies successifs et a été plusieurs fois reconstruit. À nouveau incendié en 1997, il ne présente plus qu'une structure calcinée.

1.2.3 Le patrimoine bâti

1.2.3.1 L'intégrité des structures

Aujourd'hui, le fort et ses bâtiments militaires présentent un niveau d'intégrité variable (fig. 24 et voir l'Annexe I - Fiches architecturales détaillées). L'ensemble projette une identité militaire atrophie parce que certaines installations sont peu compatibles avec la technologie et les usages militaires du XIX^e siècle, mais aussi parce que plusieurs édifices ont disparu.

Par exemple, le mur d'enceinte du fort a vraisemblablement été reconstruit sur le tracé des fondations initiales tout en respectant la hauteur et les alignements. Toutefois, le patron de la maçonnerie ne correspond pas à celui de l'époque de la construction du fort, pas plus qu'à la manière ancienne d'ériger les murs de maçonnerie.

Quant aux bâtiments, celui de la caserne a été gravement incendié et celui des magasins a été démantelé. Ces deux édifices figuraient parmi les plus importants en termes de superficie d'occupation fonctionnelle et de volumétrie. La caserne dominait la place forte au sud par sa volumétrie et son élancement. Son architecture sobre et ses élévations caractérisées par de nombreuses ouvertures alignées symétriquement témoignaient du casernement militaire de l'île. Son emplacement le long du talus du rempart sud permettait aux soldats résidents d'accéder directement au chemin de ronde qui parcourait le haut du rempart sud et ouest. Les vues depuis les étages supérieurs de l'édifice couvraient l'ensemble de l'île. L'importance de ce bâtiment était accentuée du côté cour par le dégagement hors sol d'une partie du soubassement. La présence de la caserne conférait au fort son identité d'occupation militaire.

Les magasins, le second édifice en importance en termes de superficie fonctionnelle du fort, fermait avec l'arsenal le périmètre du terrain de manœuvre et des cours résiduelles. Son emprise sur la place et sa volumétrie, qui excédait en hauteur celle de l'arsenal, camouflaient les vues non pertinentes depuis le fleuve. Sa

construction entièrement de bois, le rythme de ses portes en arcade et de ses autres ouvertures contrastaient avec l'allure robuste des façades de l'arsenal. La présence des magasins témoignait de l'importance défensive de la place forte et de son rôle d'entreposage de munitions.

En ce qui a trait à l'arsenal, son niveau d'intégrité est élevé et lui est conféré par la trace de son emprise au sol, sa volumétrie et l'architecture de ses façades. Même si le bâtiment a été partiellement incendié, la reconstruction d'une partie de ses toitures surélevées par rapport à la volumétrie d'origine n'a pas eu d'effet réducteur sur l'identité militaire de son bâti et de la place forte, dont il constitue l'un des principaux éléments. La couverture de l'édifice a par ailleurs été refaite, mais on a utilisé un matériau non conforme à celui d'origine.

Pour leur part, la petite poudrière et son enceinte ont conservé leur échelle et leur gabarit. Le mur d'enceinte a vraisemblablement été reconstruit en partie sur ses fondations d'origine. La grande poudrière a gardé son architecture originelle malgré le remplacement de la couverture en cuivre à baguettes. Et que dire du blockhaus, dont la structure calcinée est irrécupérable dans son état actuel.

1.2.3.2 Les usages actuels

L'ancien arsenal abrite les fonctions principales du Musée Stewart. La cour intérieure est utilisée à longueur d'année comme espace d'animation et pour la tenue d'événements de promotion, tandis que le corps de garde fait office d'entrepôt. Le rez-de-chaussée voûté de l'ancienne caserne et la petite poudrière servent aux opérations du restaurant *Le Festin du Gouverneur*, qui offre une formule de dîner-spectacle. Enfin, l'ancien lavoir situé à proximité de l'entrée accueille la billetterie pendant la haute saison.

Pour ce qui est des bâtiments qui se trouvent à l'extérieur de l'enceinte du fort, la grande poudrière se prête à la tenue d'activités spéciales et le blockhaus est désaffecté.

1.2.3.3 Les conditions de diffusion culturelle

À l'heure actuelle, l'arsenal, où loge le Musée Stewart, est le seul bâtiment utilisé à des fins de diffusion culturelle sur une base permanente. Cependant, l'organisation spatiale du Musée et les conditions physiques dans lesquelles s'exercent les activités de soutien aux expositions et les tâches administratives sont extrêmement contraignantes. Le potentiel d'interprétation y demeure sous-exploité à cause de l'exiguïté des lieux et de la configuration même du bâtiment.

Dès 1980, le Musée Stewart a fait préparer une étude sur le contrôle de la ventilation et sur des systèmes de sécurité pour la protection des collections et la tenue d'expositions requérant des conditions de climatisation acceptables. Depuis, certains des systèmes recommandés ont été installés et des travaux de rénovation ont été effectués dans l'arsenal.

1.2.3.4 Les conditions des activités de restauration

Le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de la caserne, que le restaurant *Le Festin du Gouverneur* utilise pour la préparation de repas et de banquets, n'est pas ventilé adéquatement. Quant aux installations des cuisines, elles requièrent une mise aux normes immédiate afin de répondre aux exigences municipales.

L'utilisation de la petite poudrière comme salle d'accueil du restaurant est inacceptable dans les conditions présentes. La fonction d'entreposage n'est pas compatible avec l'état actuel du bâtiment ni avec les exigences de conservation et de mise en valeur qui lui sont rattachées.

1.2.3.5 L'état physique des structures

Un rapport préparé en 1992 par le Service des immeubles de la Ville de Montréal a fait le point sur l'état de conservation des autres structures militaires²¹. Depuis sa publication, certains travaux ont été effectués conformément aux recommandations les plus pressantes, lesquelles concernaient la distribution extérieure et les entrées électriques des bâtiments, le recouvrement des murs de l'enceinte et le rejointoiement des sections de maçonnerie le long du mur d'enceinte de la poudrière. Des travaux seront exécutés entre 2001 et 2003 pour donner suite à d'autres recommandations prioritaires.

Au moment de la publication de ce plan directeur, la plupart des travaux d'entretien, de mise aux normes et de reconstruction prévus au rapport de 1992 restent à faire. L'état physique des bâtiments varie de bon à irrécupérable, et cette évaluation ne tient pas compte de la pertinence historique des interventions déjà effectuées, comme la pose des couronnements en béton sur le mur d'enceinte et de bardeaux d'asphalte sur le toit de l'arsenal.

1.2.4 Le Musée Stewart et la muséologie

Le Musée Stewart est né sur l'île Sainte-Hélène il y a maintenant près de 50 ans. Il est l'interlocuteur de la Ville de Montréal le plus ancien de l'île Sainte-Hélène et du parc Jean-Drapeau. Au fil des ans, ses activités se sont déplacées du blockhaus jusqu'au complexe du fort, qu'il occupe dans sa totalité à titre de locataire depuis les 30 dernières années.

Le Musée Stewart est agréé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec depuis le début du programme d'accréditation de ce ministère, avec le statut de *musée intermédiaire* depuis la création de cette

²¹ Jean Laberge et al., *Index : B-5130. Fort de l'île Sainte-Hélène. Expertise. Partie 4 – État de la construction*, Montréal, Ville de Montréal, Module du bâtiment, 1992.

catégorie en 1996. Ouvert à l'année depuis 1974, le Musée a élaboré une programmation muséologique qui a toujours tenu compte des contraintes du site, faisant de certaines d'entre elles des atouts. Une soixantaine d'expositions temporaires ont été présentées par le Musée Stewart au cours des 25 dernières années, et ce, tout en maintenant une exposition permanente qui fut remaniée au moins quatre fois.

La collection du Musée Stewart compte plus de 22 000 objets. À la fin des années 1950 et au début des années 1960, celle-ci s'est enrichie de livres anciens, de gravures, de cartes, d'ustensiles, d'armes, de documents, d'objets scientifiques. Le Musée possède l'une des plus importantes collections à caractère historique à Montréal et au Québec. Ses collections historiques composées d'artéfacts, de documents, d'imprimés, d'illustrations et de photographies diverses sont exceptionnelles. Ses collections scientifiques rappellent le développement du génie de l'homme pour mieux comprendre son univers et s'adapter à son environnement, alors que les collections ethnographiques sont les témoins de la vie quotidienne de ceux et celles qui ont fait ce pays. Lauréat de plusieurs prix, le Musée Stewart est reconnu pour les champs de compétence qui lui sont associés : histoire militaire ancienne, histoire scientifique ancienne, animation historique et interprétation, éducation muséale et nouvelles technologies.

Selon les exigences imposées par son programme d'expositions, le Musée expose aujourd'hui tout au plus 5 % de sa collection. Cette proportion va en décroissant depuis les 15 dernières années, compte tenu de la vigueur et de l'ampleur du programme d'expositions temporaires qui peuvent occuper jusqu'à plus de 50 % de la superficie d'exposition, comme ce fut le cas en 1999 avec l'exposition Napoléon qui attira plus de 100 000 visiteurs.

Cependant, depuis la fin des années 1980, le Musée Stewart souffre d'un manque d'espace qui entrave la poursuite de ses objectifs. En 1990, une étude de planification et de développement a été commandée²² pour faire le point sur l'état d'occupation du fort de l'île Sainte-Hélène par le Musée. Au total, pour l'ensemble des fonctions, le Musée occupait et occupe toujours 3 100 mètres carrés de superficie, dont seulement 1 620 étaient et sont toujours accessibles au public. Le Musée dispose toujours plus ou moins des mêmes 1 400 mètres carrés consacrés aux expositions. Pareillement, l'institution a dû avoir recours à un deuxième espace de réserve au centre-ville, dans l'édifice de la Fondation Macdonald-Stewart. L'espace de la bibliothèque du Musée atteignait déjà un niveau de saturation qui s'approchait de l'insupportable et qui est grandement dépassé aujourd'hui.

Déjà en 1990, les auteurs de ce rapport d'évaluation jugeaient inadéquats et insuffisants le site et le bâtiment du fort de l'île Sainte-Hélène. Les principaux problèmes relevés étaient les suivants :

1. Le Musée n'étant pas propriétaire du bâtiment, la mise aux normes de celui-ci ne dépend pas de lui.
2. Le bâtiment est difficile à aménager, trop petit et peu adapté aux fonctions muséologiques.
3. Le personnel (direction, conservation et de soutien) est aussi à l'étroit.
4. L'espace disponible ne permet pas de mettre en valeur tout le potentiel des collections du Musée.
5. L'accès difficile au site, c'est-à-dire l'effet psychologique négatif de la traversée du pont Jacques-Cartier et l'affichage déficient dans l'île, de même que l'éloignement des voies de transport en commun maintiennent le Musée dans un état relatif d'isolement.

²² Groupe Eurisko inc., *Étude de planification et de développement. Musée David M. Stewart et Château Dufresne – Musée des arts décoratifs de Montréal. Tome I : Étude de la situation des deux musées et choix d'une option de développement pour les deux institutions. Tome II : Choix d'un site pour le complexe muséologique*, Montréal, 1990.

Outre les problèmes d'inadéquation physique, se posait la question de la dichotomie perceptible entre la mission du Musée Stewart et la valeur patrimoniale réelle du fort de l'île Sainte-Hélène.

En somme, le Musée devait sérieusement envisager un redressement de la situation s'il voulait se doter d'un outil efficace pour l'accomplissement de sa mission. Il lui fallait même songer à déménager dans un endroit qui correspondrait mieux à ses besoins, et la recommandation principale allait dans cette direction. Six sites potentiels, y compris le fort de l'île Sainte-Hélène où l'on proposait la reconstruction de la caserne et des magasins, ont été évalués par la suite. Si l'option « Île Sainte-Hélène » n'était pas la plus déficiente, elle ne constituait pas non plus la solution optimale, son principal défaut demeurant l'isolement relatif du Musée des grands circuits de fréquentation publique.

Le choix s'était alors porté sur l'îlot Ramezay-Rasco dans le Vieux-Montréal. Cette option aurait permis au Musée Stewart de doubler l'espace total qu'il occupait dans le fort de l'île Sainte-Hélène (6 200 m²), de tripler les superficies consacrées aux expositions, d'entreposer la totalité de ses collections et de disposer d'espaces publics communs et partagés avec le Musée du château Ramezay. L'accessibilité publique du site ne posait aucun doute. Des circonstances conjoncturelles, hors du pouvoir du Musée, ont relégué aux calendes grecques un projet de création d'un complexe d'histoire dans cette partie du Vieux-Montréal.

Plus de dix années après cette étude de développement, le Musée Stewart n'en continue pas moins d'occuper le site du fort de l'île Sainte-Hélène. La situation demeure la même dans son ensemble, malgré les accommodements ponctuels qui ont pu être réalisés par la suite, comme l'installation de systèmes de contrôle de l'environnement dans les salles d'exposition, le réaménagement de la réserve du Musée ou l'installation d'alarmes incendie. Le Musée Stewart a toujours des problèmes criants de manque d'espace, d'environnements

inadéquats (accès public et muséologique) et de visibilité réduite sur le site du parc Jean-Drapeau. Dans un tel contexte, le Musée demeure sous-équipé pour remplir adéquatement sa mission.

1.2.5 L'interprétation du patrimoine militaire de l'île

À l'heure actuelle, l'interprétation du patrimoine militaire de l'île est quasi inexistante. En fait, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ne sont que très rarement sollicités par le patrimoine militaire. Dans la pratique, c'est habituellement Parcs Canada qui prend en charge la mise en valeur et l'interprétation de ce patrimoine, mais l'île Sainte-Hélène étant de juridiction municipale et non fédérale, cet organisme ne s'y est jamais formellement intéressé. C'est là une lacune importante, compte tenu de la valeur patrimoniale indéniable de l'île Sainte-Hélène et du potentiel d'interprétation formidable qu'elle représente.

Avec de modestes moyens, le Musée Stewart a toujours interprété le patrimoine militaire du fort où il loge. Depuis le milieu des années 1960, pendant la saison estivale, au moins une visite guidée quotidienne du fort est offerte au public. La bibliothèque du Musée conserve un fonds de documents, plans, gravures et photographies relatifs à l'île Sainte-Hélène et au complexe militaire. Constitué au fil des ans dès les années 1960, ce fonds est mis à la disposition des chercheurs. Il continue de s'accroître au gré des projets de recherche et des réalisations traitant du patrimoine de l'île Sainte-Hélène.

En 1990, le Musée Stewart a mis à contribution le fonds de documentation conservé dans sa bibliothèque afin de participer au projet de reconstruction du blockhaus. La cour intérieure du fort a alors servi d'atelier d'animation en plein air pour la fabrication des murs et de la structure du toit en pièces détachées. Le Musée a de plus assumé l'interprétation historique du blockhaus en y reconstituant, en

partie, l'intérieur de ce poste de guet. Avec l'aide de la Ville de Montréal, il a pu l'ouvrir au public en 1991 et a pris à son compte la saison 1992, mais faute d'appui financier, il a dû interrompre cette activité. En 1997, le blockhaus a été incendié, ce qui a mis un terme à tout projet.

Plus récemment, l'interprétation du patrimoine militaire de l'île a suscité un plus grand intérêt lorsque le Musée Stewart a organisé en 1996 une exposition itinérante intitulée *Un patrimoine oublié : le complexe militaire de l'île Sainte-Hélène*. L'exposition a circulé dans des maisons de la culture et des centres d'exposition municipaux grâce à une subvention du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (Programme Exposer dans l'île) au cours de l'année suivante. Elle mettait en valeur les travaux de recherche historique menés par Katy Tari²³ dans le sillage du Plan directeur du parc des Îles.

Enfin, depuis 1997, une série de panneaux d'interprétation des différents éléments du patrimoine militaire toujours visibles a été réalisée et installée par les soins du Musée Stewart. Une subvention de la Ville de Montréal avait été obtenue à cet effet. Le circuit couvert par ces panneaux d'interprétation présente aussi la grande poudrière, le blockhaus, la tour de Lévis et le cimetière militaire.

Le Musée Stewart ne considère pas le mandat d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine militaire de l'île Sainte-Hélène comme étant une de ses priorités, sa mission étant celle d'un musée d'histoire générale de la Nouvelle-France et du Canada, du XVI^e au milieu du XIX^e siècle. Néanmoins, le Musée inscrit à l'occasion à sa programmation (exposition, animation ou interprétation) des événements en relation avec le patrimoine qu'il occupe présentement. Ainsi, une animation militaire a été mise sur pied au cours de

l'été 2000 et s'ajoute aux efforts d'interprétation déjà en place : le tir d'un canon anglais, à midi, par une escouade d'animateurs portant le costume des artilleurs anglais du milieu du XIX^e siècle.

En somme, aujourd'hui, seul le Musée Stewart interprète le patrimoine militaire de l'île Sainte-Hélène, selon ses moyens et à son compte. Il n'a pour ce faire aucun mandat de la Ville de Montréal ni de la Société du parc des Îles, et agit ainsi à titre de locataire du fort, soucieux de préserver la mémoire des lieux.

²³ Katy Tari, *Les fortifications de l'Île Sainte-Hélène, Montréal*, Musée David M. Stewart (entente MAC-Ville), 1994.

of a com
Colonel
we
the
It
at the
Helms,
The stores prepared
of which has been
but as we have
any official an
quarters relative

Montreal 24th Sept. 1819.

Sir

chapitre

2

We have the honor
to state to you for the information
of His Excellency The Governor
of The Forces,

of a com
Colonel

we

the

at

at

Belens,

The Stores preparatory thereto,

of which has been nearly ware

but as we have not yet

any Official Authority



2.1 LA MISE EN VALEUR DU SITE MILITAIRE

Le site militaire de l'île Sainte-Hélène possède un potentiel de mise en valeur indéniable. Son histoire, dont nous avons brossé un vaste tableau, est dans une large mesure toujours inscrite dans ses ressources nombreuses et variées allant du patrimoine archéologique et architectural jusqu'aux diverses composantes de son paysage naturel. Ajoutons à ces attributs la présence du Musée Stewart et de ses riches collections, et nous avons là un potentiel inhérent de diffusion et d'interprétation tout à fait propice au développement du site.

Comme il a été démontré, toutefois, le site militaire a évolué sans jamais bénéficier d'une vision d'ensemble en matière de préservation de son patrimoine. Résultat : un site atrophié au fil du temps, l'intégrité variable de certaines ressources, des conditions de fonctionnement fort contraignantes pour le Musée Stewart, etc. La mission du plan directeur de mise en valeur vise donc à intervenir dans l'avenir de ce patrimoine, à consolider, restituer, préserver et mettre en valeur les composantes significatives associées à l'identité militaire du lieu, composantes dont la présence est essentielle à sa perception globale comme ouvrage fortifié.

2.1.1 L'APPROCHE DE MISE EN VALEUR

Le cadre théorique soutenant les orientations de mise en valeur du Plan directeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène est la typomorphologie¹. Cette méthode d'analyse procède de la lecture des formes construites à

partir de leurs caractéristiques permanentes et de leur évolution dans le temps. L'axe prioritaire d'intérêt est l'identification des caractères qui émergent dans l'organisation de ces formes et qui confèrent au lieu son identité. Au fil du temps, certains de ces caractères ont été modifiés ou atrophiés, quelques-uns ont disparu, d'autres ont perduré. L'analyse consiste à cibler les composantes réductrices de l'identité du lieu et à proposer des mesures de restitution des éléments identitaires significatifs, et ce, à des fins utilitaires conciliables avec la préservation des autres composantes. Les composantes significatives qui elles ont perduré font l'objet de mesures destinées à assurer leur conservation et leur perpétuation dans un contexte de présentation des ressources culturelles du site.

Bien sûr, la théorie de la typomorphologie diffère de celle que préconisent les chartes internationales et nationales sur la conservation et la restauration patrimoniales : elle s'en distingue par la nature de son propos, son champ d'intérêt, sa vision de l'histoire, le choix de ses outils de connaissance, ses objectifs et ses critères. L'objet de la typomorphologie est la culture du bâti, qui englobe les établissements humains sous toutes leurs formes, soit les paysages culturels, les territoires humanisés et, tout particulièrement ici, les paysages ou couches historiques, les ressources archéologiques, etc., et non seulement les monuments et les centres historiques. Les intérêts prioritaires de la démarche sont les caractères identitaires du milieu plutôt que les caractères distinctifs et exceptionnels. L'histoire est perçue de façon active plutôt que linéaire, en ce sens où l'historicité correspond aux conditions d'existence et non au présent dissocié du passé. Les outils

¹ Cette théorie relativement nouvelle concernant les « milieux bâtis et leur identité culturelle » propose une démarche fondée sur la « culture du bâti » avec comme centre d'intérêt prioritaire les « caractères identitaires des établissements humains ». L'histoire est vue d'une façon « active » et les produits de celle-ci, comme des artefacts culturels sans cesse en mutation. Voir Pierre Larochelle et Cristina Lamandi, « Milieux bâti et identité culturelle », *USEK*, n° 2, juin 1999, p. 1-11.

d'analyse procèdent de la lecture du milieu aménagé et bâti et non des inventaires catégorisant les lieux et les objets construits. L'analyse porte sur la reconstruction du processus de création du milieu bâti en ciblant la permanence structurale, plutôt que sur la discrimination des objets construits fondée sur des valeurs esthétiques et historiques. Les aménagements et les bâtis sont en fait perçus comme des artefacts constamment en évolution et sujets à des transformations nécessaires à leur survie².

2.1.2 Une définition de l'identité du site militaire

L'identité d'un lieu est l'image culturelle qu'il nous renvoie, les impressions et les évocations qu'il génère à son contact et à son utilisation. Ces images et ces évocations sont les empreintes visuelles gravées dans notre mémoire individuelle ou collective d'un paysage, d'une place ou d'un édifice. L'identité du site militaire de l'île Sainte-Hélène repose sur des caractères permanents qui en structurent la morphologie et l'expression des formes construites, tels l'architecture et les ouvrages du génie militaire.

Les sites militaires, comme celui de l'île Sainte-Hélène, ont une identité très forte qui provient de caractères permanents inhérents à leur genèse et à leur fonctionnement. D'abord, leur **planification stratégique par rapport à leur environnement**. La place forte, le fort et les fortifications sont des systèmes qui ont leurs règles. Leur emplacement correspond avant tout à un choix stratégique en fonction des réseaux physiques de communication et d'opportunité topographique. Les installations militaires, sur la pointe nord-ouest de l'île Sainte-Hélène, étaient effectivement stratégiques : elles tiraient profit des forts courants du fleuve à cet endroit et les falaises du littoral leur assuraient une position dominante.

Ensuite, la **configuration systématique** du site, en tant que système défensif ou offensif issu de l'art et du génie militaires. La conception de ces systèmes obéit à des normes très précises, de sorte que chacune de leurs composantes participe au fonctionnement de l'ensemble. Qui dit « site militaire du XIX^e siècle » renvoie ainsi à un système défensif planifié et articulé selon des règles de stratégie, lesquelles se traduisent dans des aménagements et des ouvrages d'envergure, à la fois mi-enfouis et dominant le paysage. Glacis, escarpe, contrescarpe, fossé, rempart sont tous des ouvrages qui expriment sans équivoque la fonction militaire du lieu. D'ailleurs, vus du haut des airs, ils tranchent sur leur environnement par leur géométrie très organisée, linéaire ou concentrique épousant les formes du terrain le plus élevé. Ce sont des ouvrages qu'on approche de façon progressive, qui laissent découvrir leurs composantes et leur envergure à mesure qu'on en franchit un chemin d'accès ou une entrée.

Enfin, la **monumentalité sur le plan physique** des architectures. Les imposantes constructions de maçonnerie sont implantées sur le site d'une manière stratégique et sont intimement liées à la topographie. Les architectures sont ici dépouillées, ordonnées, symétriques, toutes des caractéristiques du néoclassicisme. Seules les ouvertures et les meurtrières rythment ces strictes élévations de pierre. Leur caractère identitaire est très important en ce qui a trait au paysage et au bâti culturel. En effet, par leur forme même, ces bâtiments sont tellement spécialisés et leur identité tellement accusée (au même titre qu'une gare ferroviaire, par exemple) que leur niveau d'adaptabilité et de compatibilité à d'autres usages est fort limité. La distribution des espaces intérieurs, dans le cas de l'arsenal par exemple, demeure très limitative lorsqu'il s'agit de lui donner une nouvelle destination.

Les sites militaires, et en particulier celui de l'île Sainte-Hélène, ont tous en commun ces

² Ces transformations sont inhérentes à la nature des objets (artefacts) culturels, car les aménagements extérieurs et les bâtiments sont soumis à des cycles de vieillissement qui entraînent leur dégradation progressive. Les autres facteurs non moins importants sont les cycles de recyclage et d'adaptation auxquels ils sont soumis pour des motifs fonctionnels, de réoccupation publique, d'accessibilité universelle, de rentabilité d'occupation, de réinsertion fonctionnelle et sociale à la vie urbaine.

trois éléments structurants et identitaires. Lorsque l'un d'entre eux est altéré — planification stratégique du site, configuration systématique ou monumentalité physique —, le lieu perd de son attrait, de son pouvoir évocateur, voire de son intérêt culturel (éducatif et touristique). D'où la nécessité de pallier ces lacunes par des mesures d'intervention et un mode de présentation qui en consolident l'identité et en diffusent la mémoire.

Les orientations théoriques de ce plan directeur de mise en valeur se fondent sur ces trois composantes de l'identité du lieu, sur ces trois fronts en quelque sorte, où nous devons intervenir simultanément pour en faire un tout cohérent.

2.1.3 Les énoncés du parti de mise en valeur

L'approche retenue dans le cas du site militaire de l'île Sainte-Hélène est celle de la perpétuation et de la restitution, pour les générations actuelles et futures, des composantes essentielles à la compréhension et à l'évocation de l'identité de ce bien culturel.

Pourquoi conserver, réparer, restaurer, réaménager et reconstruire si ce n'est pour perpétuer la mémoire de l'importance du lieu, éviter les dégradations, renforcer l'identité de la place forte, la rendre accessible de façon universelle, sécuritaire et conviviale, et permettre d'y présenter des contenus d'interprétation et de muséologie associés à son histoire et à son évolution. Mais aussi pouvoir l'habiter, l'animer et lui insuffler une nouvelle énergie culturelle en continuité avec l'histoire de sa sauvegarde.

Comment intervenir dans son évolution fonctionnelle, architecturale et paysagère ? D'abord avec la compréhension de son évolution, ensuite avec le souci de conserver et de

restituer de façon exacte les composantes significatives de son identité et, surtout, avec la préoccupation d'en documenter et d'en diffuser les interventions de conservation, de restitution et de mise en valeur auprès du public et des visiteurs³. L'absence de cette préoccupation fondamentale peut induire en erreur les visiteurs au sujet de l'authenticité d'origine⁴ des composantes.

2.1.4 Restaurer l'intégrité des aménagements, des ouvrages et des bâtiments

La démarche proposée pour le site de l'île Sainte-Hélène consiste à conserver et à restaurer les composantes militaires qui subsistent et à reconstituer les composantes significatives partiellement détruites ou disparues. Le concept du plan directeur, représenté sur le plan image (fig. 25), se fonde sur ce parti de mise en valeur. Avant d'aborder le programme des interventions, décrit dans le chapitre intitulé *La stratégie d'intervention*, il faut en poser les grands axes, tels que préconisés par le plan directeur. Ces grands axes sont les suivants :

Aménagement d'un plan d'eau en contrebas du fort

L'identité du site militaire de l'île Sainte-Hélène tient en partie à sa relation avec le fleuve, résultat de sa planification stratégique (fig. 26). L'image de cette place forte érigée sur la pointe nord-ouest de l'île, surplombant falaises, récifs et anses, doit être restituée en respectant la morphologie et en tenant compte des contraintes actuelles. Le plan directeur pose comme prémisses que le bâtiment atelier de La Ronde sera démoli et recommande d'aménager un plan d'eau dans l'espace ainsi récupéré. Ce plan d'eau, évocateur de la symbiose du site militaire et du fleuve, sera découvert et compréhensible à partir de l'élévation arrière du bâtiment des magasins et depuis l'ancien chemin de ronde qui sera restitué.

³ Le problème de la reconstruction de composantes disparues est un faux problème généré par l'absence d'information auprès du public sur la reconstruction elle-même.

⁴ L'authenticité d'origine renvoie au caractère « vrai » de la ressource, plus précisément à l'égard de sa certification d'origine. Cette notion est peu applicable aux artefacts culturels et fonctionnels que sont les bâtiments toujours en mutation à cause de leur vulnérabilité au climat, aux occupations et aux goûts de leurs utilisateurs ainsi qu'aux humeurs de la collectivité.



Fig. 26 À l'origine, le complexe militaire surplombait les falaises et les récifs de l'île.
Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Dominion Illustrated News*, 17 octobre 1891, 6-53-b

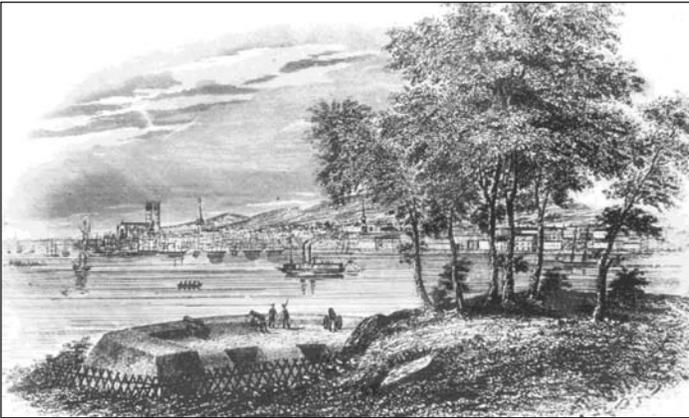


Fig. 27 Représentation de la batterie de salutation située à l'approche du glacis.
Archives nationales du Québec à Montréal, copie du Musée Stewart



Fig. 28 Vue de la caserne et des ouvrages militaires.
Musée McCord, *Montréal depuis l'île Sainte-Hélène*, huile sur toile, J. Duncan, 1832, M313

Restitution des ouvrages extérieurs avancés

La perception et la compréhension du complexe militaire de l'île Sainte-Hélène doivent se faire en exprimant clairement les ouvrages extérieurs avancés, qui sont inhérents à sa configuration comme site militaire défensif. Les ouvrages avancés, qu'on distingue à peine aujourd'hui dans le paysage à l'approche du fort, doivent donc retrouver leur volume et leur intégrité. Le plan directeur prévoit la restitution des profils de ces ouvrages, en particulier des terrassements du glacis du rempart et du fossé au sud de la caserne. Par la même occasion, la batterie de salutation et une série de plates-formes à canon, au sud-ouest du glacis (fig. 27). Le plan directeur prévoit aussi la restitution des abords de l'aile nord de l'arsenal, y compris son passage cocher et son fossé.

La reconstruction de la caserne et des magasins

L'identité du fort réside dans la monumentalité de ses architectures militaires mais aussi dans la perception de cette monumentalité. La place forte doit retrouver l'impact visuel que générait la présence de la caserne (fig. 28) et des magasins (fig. 29 et 30), ces derniers délimitant le terrain de manœuvre et fermant la vue sur le fleuve. Le plan directeur de mise en valeur préconise la reconstruction complète de ces deux édifices qui sont ici les plus importants en termes de volumétrie et de superficie d'occupation fonctionnelle. La reconstruction devrait respecter intégralement la volumétrie et l'enveloppe extérieure d'origine de ces architectures.

Tout en consolidant l'identité militaire du site, il faudra répondre aux besoins du Musée Stewart, qui, comme l'a démontré l'analyse, requiert des espaces adéquats pour pouvoir survivre et se développer. Ces deux édifices reconstruits permettraient au Musée d'accomplir efficacement sa mission. Ils offriraient des superficies de plancher brutes supplémentaires de 7 465 mètres carrés, soit 155 % de la superficie brute de l'arsenal, et seraient parfaitement conformes aux normes de contrôle de l'atmosphère. Bibliothèque, bureau du personnel et autres locaux pourraient aussi bénéficier d'une plus grande superficie.



Mise en valeur du site militaire de
Plan image

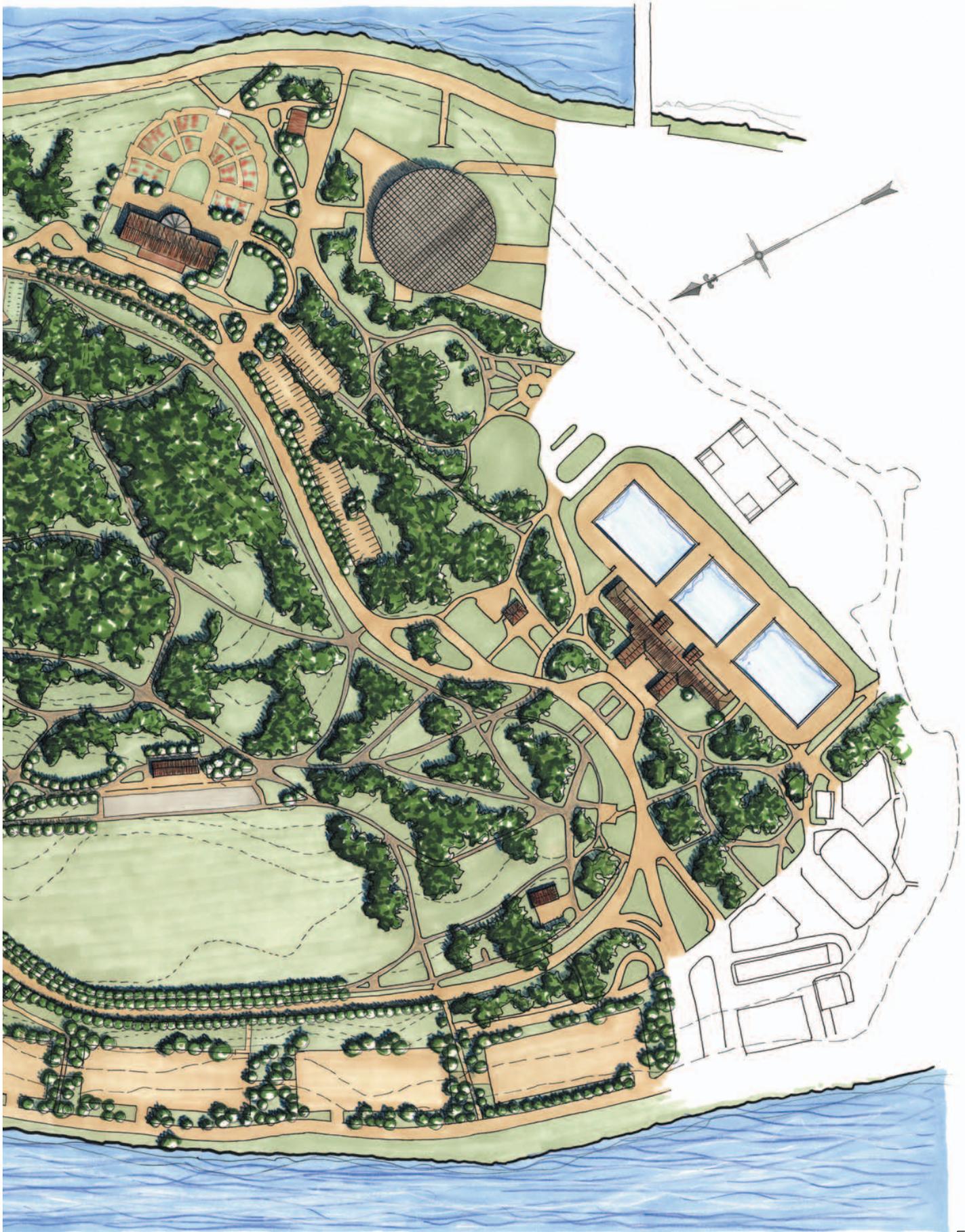


Fig. 25

Ethnoscop


Denis St-Louis architecte

mai 2001

l'île Sainte-Hélène





Fig. 29 Vue saisissante de l'arsenal et des magasins, délimitant, au centre, le terrain de manœuvre.
Musée Stewart, 970 5971 1, *Dominion Illustrated News*, octobre 1891

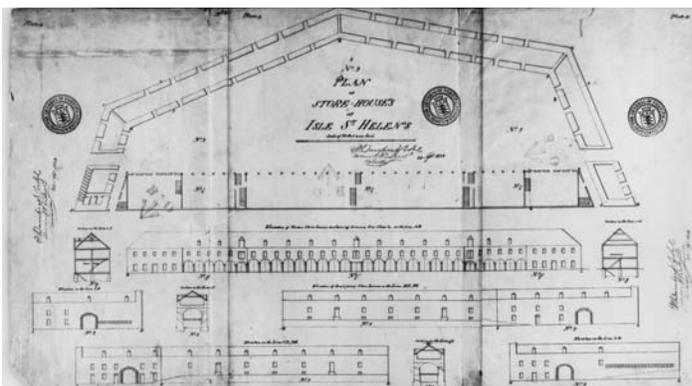


Fig. 30 L'arsenal et les magasins, comme tous les bâtiments de l'île, ont fait l'objet d'un relevé détaillé en 1823. La mise en valeur du site repose sur ce corpus documentaire exceptionnel.

Archives nationales du Canada, *Plan of Store Houses at Isle St Helens*, E. W. Durnford, 1823, NMC 21332

L'arsenal pierre angulaire de l'interprétation du site militaire de l'île

L'arsenal est un bâtiment exceptionnel qui constitue la pierre angulaire du site fortifié. Ainsi libéré par le Musée Stewart, il serait, selon les préceptes du plan directeur, réaménagé pour servir à l'interprétation du site militaire de l'île Sainte-Hélène. Les intérieurs seraient restaurés, l'édifice mis aux normes, les expositions permanentes maintenues sous atmosphère ambiante contrôlée, etc. L'arsenal conservera naturellement les artefacts qu'on mettra éventuellement au jour à la faveur des inventaires et des fouilles archéologiques sur l'île Sainte-Hélène. Ces nouvelles collections viendraient compléter le fonds documentaire rassemblé par le Musée ainsi que les nombreux objets associés à la thématique du patrimoine militaire de l'île, qu'il soit britannique, canadien ou montréalais.

Enfin, pour ce qui est des autres bâtiments existants, le plan directeur prévoit les conserver et les restaurer, ce qui comprend la reconstruction du blockhaus. Les autres ouvrages militaires disséminés sur l'île et qui ont aujourd'hui disparu feront l'objet d'un inventaire archéologique. Tous ces gestes et interventions sont décrits en détail dans le chapitre qui suit.

Montreal 24th Sept. 1819.

Sir

chapitre

3

We have the honor
to state to you for the information
of His Excellency The Governor
of The Forces,

of a com
Colonel

we

the

at

at

Belens,

The Stores preparatory thereto,

of which has been nearly ware

but as we have not yet

any Official Authority



3.1 LES OUVRAGES RELATIFS AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE BÂTI

L'île Sainte-Hélène, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est en majeure partie un lieu remodelé au fil du temps afin de répondre à des usages et à des besoins en constante évolution. Inscrit à l'origine dans un environnement indigène, le site militaire y occupe à présent un cadre généralement anthropique. En effet, malgré la présence d'un couvert végétal appréciable, centenaire dans bien des cas, cette couche « naturelle » relève d'un environnement géré plutôt que d'un écosystème en évolution ou en équilibre.

Ce paysage n'a de « naturel » que ses éléments biophysiques essentiels, notamment sa topographie et une certaine partie de ses végétaux. Cet environnement culturel, ou plutôt ce paysage, est géré pour satisfaire les plus récentes demandes de la société. Qu'il s'agisse des plaines gazonnées, des sous-bois entretenus par une gestion différenciée ou des plantations centenaires, chacune de ces composantes résulte d'actions contrôlées ; l'île à l'état sauvage n'existe plus. Sans des soins continus et attentifs, ses caractéristiques paysagères sont vouées à se transformer de manière substantielle, ce qui pourrait entraîner une perte de l'identité militaire du site.

Il importe donc de statuer sur l'approche à privilégier pour assurer l'avenir du site militaire de l'île Sainte-Hélène. Dans cette perspective, le parti adopté quant aux composantes paysagères doit s'appliquer à l'ensemble du parc Hélène-de-Champlain, car le site militaire s'y inscrit dans toute son étendue.

Le site militaire s'est construit en symbiose avec le milieu naturel. Son identité ne peut donc s'affirmer pleinement que si la

dimension militaire cohabite avec le caractère naturel et indigène de l'île, tout en se démarquant fortement. À cet égard, une approche en trois parties est proposée pour le site militaire dans son entier, de manière à couvrir l'ensemble de l'île d'origine. Cette approche tripartite a le mérite de singulariser et de mettre en valeur les composantes militaires tout en développant un concept intégré :

La première partie concerne le **cadre paysager**, qui agit comme un liant entre chacun des secteurs du site. Toutefois, celle-ci ne peut être considérée en détail sans des études exhaustives dont les enjeux et les objectifs sont extérieurs à ce mandat.

La deuxième partie concerne le **cadre naturel**, qui se définit essentiellement par le couvert arborescent et végétal et les composantes biophysiques associées (surtout la topographie).

La troisième partie concerne le **cadre bâti militaire**. Elle comprend toutes les ressources aménagées et construites par les militaires : bâtiments, chemins, terrain de manœuvre et aires de service, les champs visuels associés et les ressources archéologiques. Ces aspects sont développés dans le présent chapitre.

Le cadre paysager du parc Hélène-de-Champlain

Partant du principe selon lequel il faut perpétuer, pour les générations actuelles et futures, les éléments essentiels à la compréhension et à l'évocation du complexe militaire et paysager de l'île Sainte-Hélène :

Il est impératif de reconnaître que le parc Hélène-de-Champlain forme un tout indissociable et que sa gestion, son entretien et sa conservation exigent des soins particuliers.

Il importe d'y établir des stratégies de communication, d'interprétation et de mise en valeur intégrée.

À la lumière des orientations du présent plan directeur, il faudra procéder à la mise à jour du secteur « parc Hélène-de-Champlain » du Plan directeur du parc des Îles. Cette révision s'impose afin d'intégrer les recommandations ci-jointes et de parachever les inventaires et études nécessaires pour appuyer les actions prévues (voir l'Annexe III – Le parc Hélène-de-Champlain). En résumé, les principaux points à considérer sont : l'évaluation des installations existantes (bâtiments, structures et composantes paysagères) ; un plan de mise en lumière des limites du parc ; l'harmonisation de tous les éléments de mobilier ; un plan de signalisation, d'interprétation et de communication intégré qui respecte la nature du site et son caractère unique.

Le cadre naturel

Comme le site militaire s'est développé en étroite relation avec le milieu indigène, la compréhension de ses composantes implique nécessairement que les constructions prennent place dans un cadre naturel largement « intouché ». Cette dualité intrinsèque doit être réintroduite dans le parc. Les interventions viseront donc à remettre en évidence la présence des zones naturelles « indigènes », boisées et denses, avec des zones plus ouvertes, essentiellement gazonnées et entretenues. Afin de réaliser cet objectif, des études complémentaires seront nécessaires pour connaître en détail la nature des ressources, soit l'état de santé, l'âge et le nombre des arbres, de même que leur emplacement précis (voir l'Annexe III – Le parc Hélène-de-Champlain).

3.1.1 Les périmètres désignés

Le cadre bâti militaire englobe les emprises physiques essentielles à la consolidation des composantes permanentes associées à la place forte. Ces emprises sont en étroite relation avec les aménagements, structures et ouvrages existants du complexe militaire.

Les interventions à l'intérieur des périmètres désignés doivent être axées sur le renforcement de l'identité militaire du site tout en permettant des aménagements et usages qui soient conciliables avec les ouvrages en cours.

3.1.1.1 Le périmètre du fort

Il s'agit du principal périmètre qui tient compte des corridors et des perspectives visuels sur l'ouvrage, permettant d'en saisir l'envergure et la monumentalité. Le périmètre désigné du fort de l'île Sainte-Hélène part de l'emplacement de l'ancien glacis au sud, et va jusqu'à l'emprise de l'ancien détroit au nord des piliers du pont Jacques-Cartier. Cette emprise s'étend d'ouest en est, depuis le pied de la falaise jusqu'au tracé de la route de l'île qui domine le fort, incluant l'emplacement de l'ancienne carrière.

Ce périmètre doit être dédié à la présentation du lieu. Les vues prenantes significatives de l'extérieur vers le fort et de l'intérieur du fort vers l'extérieur sont à privilégier. Certaines de ces vues existent déjà ou sont aménageables à court terme. D'autres ne le sont pas à court terme mais pourraient le devenir à moyen ou à long terme. Elles font toutes partie de l'approche de présentation et de consolidation de l'identité du site.

3.1.1.2 Le périmètre de la grande poudrière

La grande poudrière est dissimulée en contrebas et on la découvre en empruntant le chemin qui longe la vallée. Son périmètre désigné correspond approximativement au pourtour de son mur d'enceinte. Le chemin qui longe le côté sud et les extrémités est et ouest facilite sa perception à distance. La grande poudrière doit être visible aussi depuis le blockhaus situé sur le monticule, au sud-ouest.



Fig. 31 Le blockhaus et sa terrasse en cours d'aménagement en 1937. Ce cliché est pris depuis la tour de Lévis également en construction à cette époque.
Archives Ville de Montréal, 2 juillet 1937, Z-89-1

3.1.1.3 Le périmètre du blockhaus

Le blockhaus offre des vues incomparables sur l'île, notamment depuis sa terrasse et depuis le sentier qui lui donne accès du côté opposé. L'aménagement de la terrasse est tout à fait dans l'esprit des travaux de l'architecte paysagiste Frederick Todd (fig. 31), bien qu'on y ait récemment effectué des changements pour permettre son accessibilité universelle. Le périmètre désigné du blockhaus correspond à celui de la terrasse actuelle. Des corridors visuels doivent aussi être préservés et renforcés en direction de la grande poudrière et depuis la route de la vallée vers le blockhaus. Ces vues uniques sont essentielles à la perception du blockhaus et de la grande poudrière tout à la fois. Leur maintien implique l'émondage sélectif de feuillus sur des corridors visuels précis et restreints.

3.1.1.4 Le périmètre de la tour de Lévis

Peu importe où l'on se trouve sur l'île Sainte-Hélène, la tour de Lévis y demeure l'ouvrage le plus visible. Son élancement, sa hauteur et sa position sur le mont Boulé, au centre de l'île, lui confèrent un rôle symbolique

prépondérant. Contrairement à la plupart des ouvrages du fort qui sont érigés sur un plateau en contrebas de l'ancienne carrière, la tour attire immédiatement le regard vers le centre de l'île.

Outre son rôle initial d'observatoire de l'environnement urbain et fluvial, la tour est investie d'une fonction symbolique, celle d'un phare, lorsqu'elle est perçue depuis la ville ou le fleuve. Le périmètre visuel de la tour de Lévis englobe l'île dans son ensemble, de même que les panoramas urbains et fluviaux qui l'entourent sur 360 degrés. Les vues qu'on a de la tour depuis le mont Royal, le Vieux-Port, le fleuve et le pont Jacques-Cartier sont à protéger.

La tour de Lévis n'a pas à proprement parler d'arrondissement militaire patrimonial, si ce n'est l'île elle-même dans sa portion militaire.

3.1.2 Le paysage

3.1.2.1 La berge et le plan d'eau

La relation du fort avec le fleuve demeure un aspect important pour la compréhension du site militaire. S'il était possible d'éliminer les remblais effectués par Todd en 1936-1939 et ceux qui ont été effectués pour Expo 67, il serait plus aisé de saisir cette relation. Par ailleurs, il existe dans ce secteur un phare abandonné qui rappelle la présence du fleuve tout en servant d'élément signal¹. Dans l'éventualité où les remblais ne pourraient disparaître, certaines actions devraient être entreprises afin de rétablir cette relation essentielle à l'intégrité de la composante patrimoniale. Dans un premier temps, il est impératif que le bâtiment atelier de La Ronde, construit au bas du fort, soit démoli afin de recréer le lien visuel entre le fort et le fleuve. Un aménagement simple qui évoquerait la présence de l'eau serait souhaitable, tel qu'illustré sur le plan image (fig. 25).

¹ D'après une recherche préliminaire, ce phare, construit par le ministère de la Marine, daterait du début du XX^e siècle. Il a été abandonné à la suite des travaux de remblais d'Expo 67.

Cet aménagement moderne consiste à reconstituer la ligne de la berge d'origine et à créer un bassin d'eau. La berge originelle serait évoquée grâce à des plantations de graminées et à des surfaces piétonnières. En complément à cette rive reconstituée, un bassin creusé à même les remblais rappellerait la présence du fleuve et la relation du fort à celui-ci. Le sol serait excavé à une profondeur de 1,5 à 2 mètres et des matériaux modernes, comme des géomembranes ou des sols imperméables, seraient utilisés pour aménager ce plan d'eau alimenté par le fleuve.

3.1.2.2 Le grand stationnement P8

Legs des travaux d'Expo 67, le grand stationnement et les aires de service à proximité du pont Jacques-Cartier ont irrémédiablement amoindri l'expérience que pourraient avoir les visiteurs de l'île Sainte-Hélène. En effet, le chemin du Tour-de-l'Isle avait été conçu pour permettre une découverte progressive et sans cesse renouvelée tout au long du parcours. Les vues donnaient tantôt sur le fleuve et sur la ville, tantôt sur des points d'intérêt particuliers (bâtiments et structures ou éléments naturels). Aujourd'hui, sans doute pour atténuer la présence des stationnements, des plantations arbustives bordent presque entièrement le chemin du côté de la ville. Résultat : les vues, autrefois ouvertes sur le Saint-Laurent et sur Montréal, sont pour la plupart obstruées par la végétation.

De manière générale, le grand stationnement devrait être paysager (fig. 25) en portant une attention particulière au confort et à la sécurité des piétons. Une voie piétonnière, tracée le long du fleuve, permettrait de relier les diverses composantes du parc, notamment le site du fort, tout en offrant de remarquables points de vue sur la ville.

3.1.2.3 Les ouvrages extérieurs avancés

Les ouvrages de terrassement doivent être reconstitués car ils font partie intégrante du système de construction militaire originel. Les

talus du côté ouest de la petite poudrière ont été passablement remaniés par Todd, tout comme les terrassements du glacis au sud et des fossés à l'est et au sud. Des fouilles archéologiques aideront à localiser des constructions disparues, telles que murets, chemins de ronde et fossés. En restituant ces ouvrages, cette partie essentielle du fort retrouvera son identité militaire.

Un fossé longeant le mur d'escarpe complétait autrefois le glacis. Todd a largement modifié cet espace pour construire le chemin d'accès et le rond-point face à l'entrée du fort. Puisque le chemin sera conservé, un cassé franc sous la forme d'un muret viendra délimiter les deux secteurs.

Une batterie de salutation et des plates-formes à canon étaient également associées aux ouvrages avancés. Disposées en arc de cercle, entre le stationnement projeté et le glacis, ces composantes seront restituées, ajoutant de la sorte un aspect d'un grand intérêt pour la compréhension des fonctions militaires à l'extérieur de l'enceinte. S'appuyant sur des fouilles archéologiques, le traitement final de ce secteur découlera des informations recueillies et des vestiges mis au jour.

Pour que l'approche du fort soit une expérience mémorable et que le caractère militaire des lieux s'affirme clairement, le regard du visiteur doit embrasser l'ensemble de ses composantes, soit les ouvrages avancés, les murs de l'enceinte et les autres constructions militaires. À cette fin, il est impératif d'éliminer une partie du stationnement du fort et de rétablir le cadre naturel ou champêtre qui y prévalait. L'accès au fort se fera alors en revenant au tracé de Todd, près du chemin du Tour-de-l'Isle, puis en suivant le chemin qui existe déjà (fig. 25). Une voie d'accès au stationnement, réduit et relocalisé, épousera le tracé d'un chemin militaire qui menait à la berge et à la batterie de salutation. Le traitement général de ce secteur respectera le caractère militaire historique, c'est-à-dire qu'il comportera des aires de pelouse entretenues parsemées de quelques arbres en groupes isolés. Les documents iconographiques serviront à déterminer précisément la nature de ces composantes.

3.1.2.4 La voie d'accès à l'entrée du fort

Hormis l'application d'un revêtement bitumineux, le chemin d'accès au fort, tel qu'il se présente aujourd'hui, est dans une large mesure conforme à celui qu'avait réalisé Frederick Todd. Cette composante du plan d'aménagement de 1936-1939 fournit un excellent exemple de l'intégration de l'usage de l'automobile comme cela se pratiquait alors. À cet égard, Todd a su répondre aux exigences de son époque. Cette voie de circulation, qui d'ailleurs satisfait toujours aux exigences modernes du fort et de son environnement, doit être maintenue. Toutefois, il faudra sans doute prévoir une zone de transition entre les ouvrages avancés reconstruits et le chemin d'accès. Un cassé franc, sous la forme d'un mur contemporain, pourra simplement s'articuler entre ces deux composantes, permettant à chacune de s'exprimer séparément.



Fig. 32 Jadis la porte cochère de l'aile nord de l'arsenal permettait l'accès au terrain de manœuvre.
Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte,
Dominion Illustrated News, 17 octobre 1891, 6-54-a

3.1.2.5 Le potager militaire

Attenante au secteur de l'entrée, une aire de « jardin » ou de potager était à l'usage des militaires (fig. 25). Avec la reconstruction du

caveau à légumes à proximité, la restitution du potager aidera à la compréhension du mode de vie des occupants. Des recherches plus approfondies seront nécessaires (archéologie et recherches documentaires) pour déterminer la nature de l'aménagement de cet espace, la présence de clôtures, de palissades, de sentiers, et pour connaître les cultures ou les plantations (arbres fruitiers, plantes saisonnières) qu'on y pratiquait. Cet aspect ajoutera à la compréhension du type d'occupation des lieux.

3.1.2.6 Le chemin arrière et la carrière

L'aménagement du pourtour du fort devra permettre de régler les problèmes de drainage, mais aussi de revenir le plus possible aux conditions initiales du site. Le chemin qui longe l'extrémité nord de l'arsenal (bretelle du pont Jacques-Cartier) devra être déplacé afin de rétablir l'entrée à la porte de la cour de l'arsenal (fig. 25). Cette entrée revêt une grande importance car c'est celle-ci qu'empruntaient les militaires qui venaient du quai, situé sur la rive nord de l'île d'origine. Grâce à la relocalisation de ce chemin, il sera possible de rétablir un lien direct avec le fort et de rouvrir la porte cochère qui donnait accès à la cour de l'arsenal (fig. 32).

Occupant le même secteur, la carrière a également une grande importance puisqu'elle a servi à certaines constructions militaires et à tous les ouvrages exécutés pendant la Dépression. Elle pourrait dorénavant faire l'objet de programmes didactiques. En effet, avec un aménagement simple et des programmes d'activités appropriés, l'endroit se prêterait bien à l'illustration des techniques d'extraction et de transformation de la pierre. Cet espace pourrait être divisé en deux : il y aurait d'une part un stationnement destiné aux employés du fort, d'autre part un lieu de démonstration de la taille de la pierre.

3.1.2.7 Les cours à l'intérieur des murs d'enceinte et des remparts

Les travaux de drainage souterrain jumelés aux autres travaux nécessaires pour la sauve-

garde, l'entretien et la restauration des bâtiments militaires exigeront que la plupart des matériaux de revêtement de sol soient enlevés. Cette opération étant inévitable, il serait opportun de revenir à l'état d'origine, soit celui de l'époque militaire, d'autant que c'est le parti qui a été adopté pour la reconstruction des volumes architecturaux disparus. Tous ces travaux de conservation seront évidemment conditionnés par les découvertes réalisées lors des fouilles archéologiques. En se référant à des cas similaires et aux recherches effectuées, le traitement originel des surfaces sera restitué à la suite des travaux de reconstruction et de drainage. Ces surfaces seront constituées d'une « poussière de pierre » granitique stabilisée et drainée. Préparées avec soin, les surfaces de ce genre peuvent satisfaire aux normes d'accessibilité universelle. Des zones de transition (en pierre ou bois) seraient souhaitables afin de faciliter l'entretien des bâtiments. Ce traitement vaut pour toutes les zones architecturées et « militarisées ».

La cour de l'arsenal

Au terme des travaux de reconstruction des magasins, il sera primordial de restituer l'ensemble du caractère originel de la cour. S'appuyant sur la description d'un marché de construction du terrain de manœuvre² et sur l'étude d'autres sites militaires, on peut penser que le matériau de revêtement aurait été de « pierre tamisée » et de terre battue. Puisque cette surface est relativement grande et qu'elle sert à diverses activités d'animation et d'interprétation, le traitement final devrait non seulement lui rendre son caractère militaire, mais également se conformer aux usages contemporains, dont l'accessibilité universelle. Les surfaces devront être bien drainées et stabilisées.

La petite poudrière

Le résultat des fouilles archéologiques effectuées en 2001, dans la cour de la petite poudrière, documentera le choix du type de revêtement de sol à cet endroit. Il faudra

apporter un soin particulier au raccordement du secteur de la poudrière avec l'extérieur du site. La pertinence de conserver les escaliers de pierre exécutés par Todd en 1936-1939 devra être évaluée, d'autant plus qu'il faudra y intégrer un accès universel.

3.1.2.8 Le chemin de ronde, les remparts sud et ouest

Une fois les magasins reconstruits, le chemin de ronde devra retrouver son aspect d'origine. Le traitement et les matériaux respecteront ceux qui en caractérisaient l'ensemble. Les fouilles archéologiques dans le secteur des magasins devraient permettre de confirmer si les mêmes matériaux (mélange de pierre et de terre battue) étaient utilisés pour ce chemin comme pour les cours.

Le rempart sud, situé à l'arrière de la caserne, et le rempart ouest, longeant le mur d'enceinte de la petite poudrière, seront restaurés avec leur parapet, leur chemin de ronde, leur terre-plein, leur banquette et leur plate-forme à canon selon les documents de première source et les normes de l'époque. Les rampes à canon et d'accès au rempart seront restaurées en tenant compte des données de première source et de la topographie du rempart. Les murs en maçonnerie du parapet et de la contrescarpe seront consolidés et drainés à la base. La maçonnerie en pierre sera à rejointoyer et les pierres désintégrées, à remplacer.

3.1.2.9 L'éclairage des cours, des allées et des façades

L'ensemble de l'éclairage du site, particulièrement celui des composantes militaires, doit être repensé. Les unités de style « rétro » installées sur les bâtiments et autres structures militaires doivent être enlevées, car elles sont tout à fait inappropriées.

² Archives nationales du Québec à Montréal, greffe Jean-Marie Mondelet, acte n° 553, 21 juillet 1826. Une copie de ce marché est disponible au Musée Stewart.

À titre d'exemple, l'éclairage installé sur l'arsenal jette une lumière « de sécurité » sur la cour, mais noie complètement le cadre bâti. Une mise en lumière créative doit révéler cet ensemble historique et lui redonner une place de choix dans le panorama montréalais. Un plan de mise en lumière, comme celui qui a été réalisé pour la cité administrative du Vieux-Montréal, doit être mis de l'avant pour l'ensemble de l'île. Il doit viser à mettre en valeur le caractère militaire et patrimonial du site.

Le plan de mise en lumière devra aussi tenir compte des usages aux différentes saisons de l'année et mettre l'accent sur l'effet lumineux plutôt que sur l'architecture des unités d'éclairage. Celles-ci doivent être les plus discrètes possible, encastrées au sol ou dans des endroits non visibles.

3.1.2.10 Le mobilier

L'installation du mobilier urbain et de la signalisation sera particulièrement soignée, de manière à répondre aux besoins des visiteurs ainsi qu'aux exigences des divers programmes d'animation et d'interprétation. Il est de première importance que le mobilier soit parfaitement intégré au site et qu'il fasse partie d'une vision d'ensemble concernant toute l'île. Les unités doivent satisfaire aux normes ergonomiques tout en s'harmonisant avec le cadre militaire et historique.

3.1.2.11 La grande poudrière

Comme dans le cas de la petite poudrière, les travaux de la grande poudrière viseront à rétablir l'intégrité architecturale du site. Les aménagements physiques intérieurs devront également en restituer le caractère militaire. Le traitement des surfaces se calquera sur celui qui est proposé pour la petite poudrière, en revenant aux surfaces minéralisées originelles (ou de bois selon les résultats des recherches). Des revêtements de poussière de pierre granitique, stabilisée et drainée formeront l'essentiel du traitement. Les plantations ornementales, ajoutées à l'époque où la poudrière servait de

théâtre, seront enlevées puisqu'elles ne font pas partie du site militaire.

3.1.2.12 Le blockhaus

La reconstruction du blockhaus va de pair avec la restitution de son environnement immédiat. Ici, comme ailleurs en présence de constructions militaires, la logique militaire et l'usage du site doivent être rétablis. Ainsi le pourtour du bâtiment devra être débarrassé des nombreux ajouts récents. Les plantations ornementales seront éliminées, de sorte que le blockhaus règne dans un environnement naturel luxuriant et dense. Cependant, les vues stratégiques sur la ville et sur la grande poudrière doivent être maintenues puisqu'elles sont la raison d'être de la construction. Les sentiers militaires seront conservés et les connexions avec les autres composantes du parc seront ajustées en fonction de l'aménagement réalisé.

3.1.2.13 Le mont Boulé et la tour de Lévis

Le mont Boulé et la tour de Lévis constituent une des images les plus fortes de l'île. Points de repère naturels et historiques, ils font partie des vues classiques de Montréal. Même si la tour est beaucoup plus récente que le fort, elle en évoque la présence par son style architectural et ses matériaux et contribue énormément au charme mystérieux de l'île. De plus, une fois le blockhaus reconstruit, la tour formera avec celui-ci un ensemble d'un grand intérêt par son allure militaire.

La base de la tour n'a jamais fait l'objet d'un aménagement particulier lors des travaux de 1936-1939. Puisque la tour doit redevenir une destination et qu'elle servira d'observatoire offrant des points de vue sur l'île et sur toute la région, on y réalisera, après sa restauration, un aménagement simple, fonctionnel et élégant. La tour doit demeurer le point d'intérêt central, et l'aménagement devrait se limiter à des aires d'attente et de transition à l'intérieur d'une petite clairière entourée d'une zone naturelle à la végétation dense. Ce contraste

entre la tour et son environnement naturel servira à renforcer la dualité qui fait la personnalité de l'île : entre le site militaire et le parc urbain, entre la forêt indigène et les prairies entretenues.

3.1.2.14 Le cimetière militaire

Les travaux relatifs au cimetière portent avant tout sur la préservation de la ressource telle qu'elle nous est parvenue. À cause du caractère sacré et de la nature des lieux, les interventions nécessitant le creusage sont à proscrire. Des travaux d'entretien s'avèrent nécessaires sur les constructions réalisées à la fin des années 1930. La clôture exige des réparations et l'application régulière de peinture. De même, le monument commémoratif devrait être entretenu, les joints nettoyés et retouchés au besoin. Les pelouses, les plantations et les sentiers devraient aussi faire partie d'un programme d'entretien. Enfin, des soins continus et une inspection de l'état des pierres tombales sont indispensables pour que la mémoire des lieux soit préservée.

3.1.2.15 La plaine de jeux

La création de la plaine de jeux remonte aux premiers usages militaires du site. Quoique les fonctions et les activités qui s'y déroulent aient changé, cet espace présente toujours un aspect dégagé et ouvert, telle une fenêtre sur la ville. Cette zone ouverte, inhérente à la vocation militaire du site, doit être maintenue ainsi. Le lien visuel entre le site du blockhaus et la pointe sud-ouest de l'île, en passant par la plaine de jeux, est en effet au cœur de la stratégie militaire. Ce corridor visuel n'a toutefois jamais été complètement dégagé puisqu'on y trouve aujourd'hui des arbres centenaires. L'équilibre de cet aménagement est à préserver afin de perpétuer la fonction militaire du lieu.

3.1.2.16 Les sentiers et les chemins

Les sentiers et voies de circulation sont une des composantes qui ont marqué le site dès les

premières occupations par les militaires. Ce réseau doit être préservé et son caractère devrait se démarquer, soit par le traitement physique (changement de texture ou de matériau de revêtement), soit par une approche interprétative selon laquelle les sentiers seraient identifiés par des toponymes et donneraient lieu à des « jeux de piste » interactifs. Afin de réaliser cette recommandation, il faudra faire une étude poussée des composantes historiques en tenant compte des conditions et exigences modernes du site, de manière à définir une approche concertée. Cette étude permettra de mieux intégrer le parc Hélène-de-Champlain à la pointe sud de l'île, particulièrement au secteur de la station de métro. Par cette approche, on visera, entre autres, à mettre en évidence le passé militaire du site et à donner plus de visibilité au fort et à ses constructions à l'intérieur du parc.

Quoique la circulation automobile dans le parc soit acceptable (cela fait partie de la conception des années 1930), il importe de la contrôler et de favoriser d'autres moyens de déplacement (transport en commun, cyclisme) et, en particulier, les voies piétonnières. Enfin, les surfaces asphaltées ont été introduites dans l'île par Todd et sont toujours bien adaptées à cette fonction.

3.1.3 Le patrimoine bâti

3.1.3.1 Le mur d'enceinte et l'arche d'entrée

Le mur d'enceinte du côté est sera conservé dans son intégrité, à l'exception des chaperons qui seront refaits en pierre de taille calcaire tels que documentés.

Le côté intérieur du mur d'enceinte sera muni de banquettes, talus et terre-plein selon les profils typiques de l'époque et en relation avec la hauteur des meurtrières existantes. Les murets de soutènement de chaque côté de la porte d'arche de l'entrée seront reconstruits aux niveaux et aux pentes appropriés aux banquettes. Leur couronnement sera en pierre de taille calcaire, selon les pratiques de l'époque.

L'arche d'entrée sera conservée intégralement et le couronnement sera refait en pierre de taille. Les vantaux de la porte d'entrée seront reconstruits en bois, avec des gonds d'époque (fig. 33). Les arbres en croissance du côté intérieur le long de l'épaulement de l'enceinte seront enlevés.

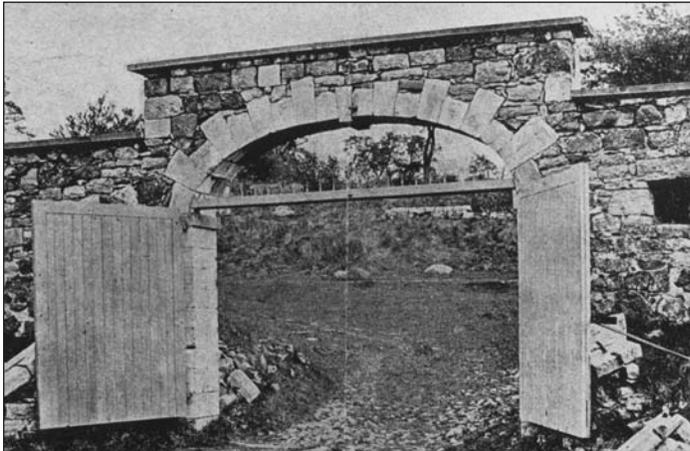


Fig. 33 À l'origine, la porte d'arche de l'entrée se composait de deux larges vantaux de bois.
Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Dominion Illustrated News*, 17 octobre 1891, 6-55b

Le mur d'enceinte et l'allée piétonnière du côté ouest de la cour (terrain de manœuvre) seront conservés. Les chaperons en béton feront place à des couronnements en pierre de taille. La conservation de cette allée piétonnière et du muret de soutènement longeant la falaise est essentielle au maintien des vues sur le fleuve pour souligner le caractère insulaire du complexe militaire.

3.1.3.2 Le lavoir

L'identité originelle

Le lavoir, construit en maçonnerie, a conservé son volume et sa facture d'époque. Les ouvertures sont également d'origine, à l'exception de la porte percée dans le mur d'enceinte du côté ouest.

La forme du bâtiment

Le bâtiment a l'allure d'une résidence avec son toit à deux versants, ses murs pignons et sa souche de cheminée. Malgré son aspect massif,

l'architecture et l'échelle évoquent une certaine domesticité. Son traitement architectural est typique du style néoclassique anglais de l'époque.

Les modifications et les transformations

Le lavoir a été modifié lors du percement d'une porte dans le mur ouest vers 1956. L'escalier extérieur a été reconstruit et les intérieurs ont été rénovés en 1970 pour y loger une billetterie en haute saison. Un curetage des finis intérieurs pourrait indiquer si le bâtiment a subi d'autres modifications.

L'intégrité

L'emprise et la volumétrie du bâtiment reflètent sa période de construction. En ce qui concerne les boiseries des ouvertures, il est probable qu'elles ont été remplacées lors des travaux de 1936-1939, en même temps que la porte principale. La souche de cheminée a été reconstruite en pierre, alors qu'elle était en brique avant 1936. La couverture a été refaite vraisemblablement à la même époque, sans respecter le matériau d'origine.

L'adaptabilité et la compatibilité

Le lavoir offre peu de surface de plancher, correspondant pratiquement à une grande pièce. Son emplacement est toutefois stratégique, à proximité de l'entrée principale de l'enceinte. On devra éviter d'en fragmenter le plan et l'occupation. La porte ménagée dans le mur ouest devrait être conservée pour des raisons fonctionnelles.

La conservation et la restauration

Tous les éléments de la charpente et des murs en maçonnerie doivent être conservés. La structure et le pontage du plancher sont à investiguer, les finis intérieurs également. Il faudra refaire la porte principale et les fenêtres selon les modèles de l'époque. Il en va ainsi du recouvrement du toit. Les fondations doivent être réparées et l'escalier extérieur est à reconstruire selon la documentation d'époque.

L'édifice doit être mis aux normes en ce qui concerne le chauffage et la distribution électrique. On prendra soin de ne pas isoler les murs mais d'isoler la couverture et de ventiler l'entre-plafond.

Le plancher devra faire l'objet d'investigations. S'il s'avérait d'origine, on prendra soin de démonter le pontage, de vérifier l'état des poutres et de le restaurer après avoir imperméabilisé le sol. Un vide technique sera aménagé sous le pontage du plancher, lequel devra être ventilé et chauffé. On veillera à vérifier la profondeur des fondations et, au besoin, à les isoler à même le sol.

La souche de cheminée devra être restaurée avec la brique d'époque. Le couronnement sera à faire en pierre calcaire taillée.

Les fonctions

Le bâtiment devrait servir de centre de contrôle pour la sécurité du site et aussi de billetterie pendant la haute saison.

3.1.3.3 L'arsenal

L'identité originelle

Le bâtiment adopte la forme d'un bastion constitué de bâtis étroits. Les aires d'occupation s'en trouvent peu profondes mais allongées. Les ailes aux extrémités sont destinées à la surveillance des sections centrales. Les pièces des sections centrales sont aménagées en enfilade le long des murs extérieurs. Le bâtiment convient à l'entreposage et à des occupations militaires qui peuvent être fragmentées (quartier du surveillant et corps de garde aux extrémités, entreposage et autres fonctions dans les sections centrales). À l'origine, l'arsenal était destiné à l'entreposage d'armement, à la défense et au contrôle du terrain de manœuvre en cas d'attaque (voûte à l'épreuve des bombes, mur extérieur épais avec meurtrières).

Les façades du côté du terrain de manœuvre étaient percées d'ouvertures pour éclairer et ventiler les pièces des ailes et des sections centrales. Les autres ouvertures donnant sur le côté extérieur de l'enceinte sont des meurtrières, dans le cas des sections centrales, et des passages, des fenêtres et des portes pour les ailes des extrémités.

La forme bastionnée

Le bâtiment bastionné présente une géométrie efficace pour protéger le terrain de manœuvre, entouré sur trois côtés par sa muraille extérieure percée uniquement de meurtrières. On ne pouvait accéder à l'intérieur de l'arsenal que du côté du terrain de manœuvre et de la cour sud, par des portes extérieures pratiquées dans les façades. Plus tard, vers 1863, on a construit des passerelles au-dessus du fossé du côté est. Mais une première passerelle y aurait déjà été aménagée en 1825.

Les modifications et les transformations

Le processus de transformation de l'arsenal en prison, puis de prison en entrepôt et d'entrepôt en musée est connu. Il s'est fait par exhaussement des toitures, par modification des cloisons, des planchers, des ouvertures et de la finition intérieure.

L'intégrité du bâti

L'édifice le plus vaste de l'ancien complexe militaire a été exhaussé et transformé à plusieurs reprises, d'abord en prison (1845), puis en entrepôt (1863-1864) et en musée (1956-1961). Seule l'aile sud a conservé sa volumétrie d'origine. Les autres sections ont été surélevées de chaque côté des versants. Les traces de ces interventions se retrouvent sur l'enveloppe, la structure et les finitions intérieures des murs et des planchers.

La documentation sur l'aspect initial de l'édifice existe. De plus, l'aile sud qui n'a pas été détruite lors du feu de 1848 est une source primaire d'information sur la construction du bâtiment à l'origine. Les ouvertures et les dispositions des lucarnes de l'aile sud, à quelques exceptions près, sont à leur emplacement original. L'aile nord et les sections centrales témoignent des travaux de reconstruction et de rénovation de 1863-1864 qui visaient à transformer l'arsenal en entrepôt.

Bref, l'arsenal porte toujours les traces de sa construction d'origine, des adaptations, des reconstructions et des réparations successives dont il a fait l'objet, les plus importantes datant de 1849, 1863-1864 et de 1936-1939.

L'intégrité originelle de la volumétrie et de la structure en bois a été altérée du côté cour et du côté extérieur de l'enceinte. L'échelle des élévations sur la cour a été modifiée à la suite de l'exhaussement des toitures des sections centrales et de l'aile nord, ainsi que par le surbaissement du terre-plein originel du terrain de manœuvre. Les proportions des façades du côté du terrain de manœuvre et leur composition s'en sont trouvées modifiées.

Les élévations en maçonnerie des sections centrales et de l'aile nord, telles que nous les percevons aujourd'hui à partir du terrain de manœuvre ou le long des côtés extérieurs, sont plus massives qu'à l'origine. En fait, le principal bâtiment de la place forte avait initialement une allure moins imposante à cause de la faible hauteur des sections centrales.

L'adaptabilité et la compatibilité du bâti

Les processus de transformation de l'édifice de l'arsenal depuis sa construction démontrent un niveau d'adaptabilité restreint eu égard à l'intégrité de sa volumétrie et à son ordonnancement originels. Ainsi, n'eût été de la transformation de l'arsenal en prison en 1845, il n'aurait pas été possible d'aménager des cellules sous les combles, à cause du manque de hauteur convenable entre le plancher fini et le dessous des entrants des fermes, sans couper les membrures des entrants et sans altérer l'intégrité structurale des toitures. L'aile sud témoigne encore de la fonction initiale des combles, qui servaient probablement d'entrepôt et non de logement. Une autre contrainte se posait pour l'adaptation des caves originelles dans les sections centrales à d'autres fins que l'entreposage. Ce niveau en soubassement ne comportait pas de porte d'accès sur la cour, celle-ci étant surélevée le long des sections centrales.

Autre contrainte à l'adaptation du bâtiment : la présence des passages cochers au centre des ailes nord et sud. Le rez-de-chaussée des extrémités s'en trouve isolé du reste du bâtiment. D'où la nécessité de portes distinctes sur cour pour chacune des parties des ailes et la présence d'escaliers intérieurs et extérieurs afin de circuler entre les corps de bâtiment situés de part et d'autre des passages cochers.

L'occupation actuelle de l'édifice à des fins muséales présente des carences de fonctionnalité qui sont dues à la forme même de l'édifice, aux dégagements sous les fermes (aile sud), à la difficulté de s'orienter et au type de construction (murs extérieurs non isolés, entretoits mal ventilés, plancher inférieur sans membrane pare-vapeur, etc.).

La disposition formelle des espaces à l'origine, compte tenu de leur spécialisation, pose des limites aux usages actuels et futurs. Certaines contraintes n'ont pas encore été solutionnées, telles que l'absence de communication entre les espaces administratifs et le bureau de direction, la mise aux normes des issues, l'accessibilité universelle, l'accès aux installations d'hygiène, la ventilation des locaux, l'isolation des toitures, la protection incendie, etc.

L'enveloppe et les escaliers extérieurs

L'édifice sera conservé avec sa volumétrie actuelle, reflétant son gabarit d'origine dans l'aile sud et son exhaussement dans les autres sections.

Les travaux de conservation sur l'enveloppe extérieure, dont la protection des fondations contre le gel, la consolidation du parement et le remplacement d'une partie de la maçonnerie ainsi que son rejointoiment, devront être effectués en priorité. Le revêtement des couvertures et des lucarnes est à faire en acier inoxydable étamé posé à la canadienne. Les gouttières et les descentes pluviales sont à refaire avec le même métal, selon les profils documentés par les dessins d'époque. Les descentes pluviales devront être raccordées à un drain périmétrique d'évacuation des eaux de ruissellement. Le système de drainage de celles-ci devra être refait en priorité, y compris le drainage de la cour.

Les parements des fondations sous le sol seront rejointoyés et réparés, les pierres en décrépitude seront remplacées. Les escaliers extérieurs en pierre seront restaurés en priorité, en prenant soin de démonter les marches et les pierres des paliers, d'en consolider et réparer les assises, d'imperméabiliser le dessus des massifs et de remettre les marches en pierre à

l'emplacement qu'elles occupaient avant le démontage.

Les fenêtres et les portes extérieures dont les modèles en place sont anciens seront conservés pour reproduction. Les patrons pourront varier, compte tenu des adaptations dont l'édifice a fait l'objet. Les nouvelles portes et les fenêtres de reproduction seront munies de coupe-froid intégrés avec leur quincaillerie d'époque. Les nouvelles portes extérieures de reproduction seront isolées. Les fenêtres à battants seront conçues de façon à pouvoir s'ouvrir. Elles seront munies de contre-fenêtres et de volets.

Les intérieurs

Les intérieurs d'époque devront être remis en valeur. Les finis et les cloisons ajoutés dans les années 1960 sont à démanteler. Tous les anciens finis, à l'exception des dalles de béton sur le sol, seront conservés et réparés aux endroits endommagés. Les planchers au rez-de-chaussée des ailes et du soubassement des sections centrales sont à restaurer en bois, avec espace technique sous les poutres. Le sol sera imperméabilisé contre l'humidité.

Les finis des étages, en ce qui concerne l'aile sud, seront conservés selon leur aspect de 1830 ; pour les autres sections, les années 1850 et 1863 prévaudront. Les finis seront réparés au moyen de matériaux compatibles avec les anciens, comme le bois, la brique, le plâtre. On conservera et réparera les finis sans ajouter d'isolation sur les murs extérieurs. Les retraits dans les massifs des murs extérieurs illustrant l'exhaussement seront conservés tels quels. On utilisera des peintures pare-vapeur sur les finis des murs extérieurs et du plafond de l'étage supérieur.

Les isolations des couvertures

Les couvertures seront isolées au niveau du pontage, de même que les lucarnes. On devra s'assurer que l'espace libre au-dessus du plafond de l'aile sud soit ventilé de façon adéquate.

Chauffage et ventilation

Un nouveau système de chauffage à l'électricité sera installé. La ventilation s'effectuera

par l'apport naturel des fenêtres et des apports d'air mécaniques supplémentaires pour les locaux sans fenêtres et pour les salles d'hygiène.

La climatisation

L'option de la climatisation sera évaluée en fonction du confort des employés appelés à demeurer et à travailler dans l'édifice toute la journée. On évitera la climatisation à niveau constant d'humidité de plus ou moins 50 % à même les espaces restaurés. Si des artefacts et des contenus d'exposition requéraient ce type de climatisation, celle-ci devra s'effectuer dans de nouveaux espaces à contrôle constant d'humidité relative aménagés à cette fin dans les magasins. Le système de climatisation pour le confort des occupants ne sera nécessaire que dans les espaces où se fait l'accueil du public ainsi que dans les bureaux du personnel et de la direction. On aura recours à un système de ventilo-convecteur ou de thermopompe avec des conduits d'eau chaude et réfrigérés. On vérifiera la possibilité d'utiliser l'alimentation par géothermie.

La protection incendie et la mise aux normes

L'édifice devra être mis aux normes de base pour ce qui est des issues, de l'accessibilité universelle, des systèmes de détection et de protection contre l'incendie ainsi que des services d'hygiène.

L'électrification

Une nouvelle entrée électrique a été installée récemment lors de la réfection du réseau de distribution sur l'île Sainte-Hélène. Cette entrée électrique devrait se trouver au soubassement des magasins, avec la nouvelle salle de mécanique.

Les fonctions souhaitables

L'arsenal devrait servir à des fins d'interprétation du site militaire et d'exposition muséologique. Il constituera avec les magasins et l'ancien terrain de manœuvre le centre d'animation du fort.

L'édifice devra être libéré des installations actuelles et son mode de fonctionnement sera rénové pour une exploitation efficace et conforme aux normes.

La planification des fonctions de présentation d'exposition et de contenu thématique devra tenir compte du scénario de mise en valeur impliquant la reconstruction des anciens magasins et de la caserne. On devra aménager une partie des espaces de l'édifice pour l'interprétation des fonctions de la vie militaire qui ont été jadis implantées (arsenal, prison, etc.).

La répartition des fonctions administratives, de conservation, d'interprétation et de muséologie devra tenir compte des contraintes de l'édifice et de la fonctionnalité entre les espaces.

Les fonctions de réserve muséale et de bureaux de conservation devront être installées dans les nouveaux volumes à reconstruire plutôt que de mobiliser des espaces d'entreposage de collection dans l'arsenal non conçu à cet effet. Il devrait en être ainsi de la bibliothèque et des aires d'exposition requérant un niveau d'humidité constant.

Le rez-de-chaussée des sections centrales sera réservé aux expositions permanentes et le niveau supérieur aux expositions temporaires. Les fonctions atelier et entrepôt, qui occupent actuellement le soubassement des sections centrales, devront être relocalisées au soubassement des magasins, de même que la salle de mécanique et l'entrée électrique pour l'arsenal et les magasins. Les espaces ainsi dégagés seront consacrés à l'accueil et aux services auxiliaires au public, tels que toilettes, salle de repos, bureaux et salles de réunion pour les guides et les préposés à l'accueil. L'ascenseur pour les handicapés se situera dans cette section.

Les installations d'hygiène devront être réparties de façon adéquate et en nombre suffisant en tenant compte de l'étalement de l'édifice.

3.1.3.4 Les magasins

L'identité originelle

Le bâtiment des magasins, avant son démantèlement en 1927, comptait quatre

niveaux dont le soubassement et les combles ; les hauteurs libres pour circuler dans ces deux derniers étaient réduites. Le plan du bâtiment, allongé et étroit, offrait une profondeur supérieure à celle de l'arsenal. Il était couvert d'un toit à deux versants.

L'élévation du côté du terrain de manœuvre était symétrique et ordonnancée avec régularité. Une série d'ouvertures en plein cintre surmontées de fenêtres et de lucarnes rythmait la partie médiane de cette élévation. Des portes cintrées à deux vantaux fermaient les ouvertures centrales du rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée était divisé en cinq parties délimitées par des escaliers d'accès à l'étage supérieur et au soubassement. Les trois parties du centre communiquaient entre elles, celles des extrémités étant isolées du corps central. Le troisième étage, sous les combles, était éclairé par des lucarnes uniquement dans les parties centrales, ce qui laisse supposer qu'on l'utilisait pour l'entreposage. Certaines lucarnes étaient en fait des portes-fenêtres avec profil de pignon muni d'une poulie.

La forme en tenaille

Le bâtiment des magasins, de forme allongée, fermant le terrain de manœuvre du côté du fleuve, avait l'aspect d'une tenaille reliant les extrémités d'un bastion. Toutefois, l'analogie s'arrête là. Il était construit en bois d'œuvre sur des fondations en pierre avec cave non voûtée. Sa fonction était d'abord défensive, en ce sens qu'il servait d'entrepôt d'armes et de munitions. De par sa construction, il n'était nullement à l'épreuve du feu et des bombes.

Si la façade donnant sur la cour était percée au centre de nombreuses portes cintrées disposées symétriquement, la façade du côté du fleuve était presque entièrement aveugle, ne comportant que quelques portes donnant accès probablement à un chemin de ronde et à un poste de vigie. Il est possible que des meurtrières aient été pratiquées dans le mur du côté du fleuve, ce qui reste à investiguer.

Les modifications et les transformations

Le bâtiment semble avoir conservé sa forme et sa volumétrie d'origine jusqu'à son démantèlement en 1927. Il s'agit d'un bâtiment flexible à cause de ses multiples accès sur le terrain de manœuvre et du peu de cloisonnement intérieur. Comme le plancher de chacun des étages était du même niveau d'une extrémité à l'autre, malgré la division du bâtiment en cinq zones, il était facile de créer des subdivisions par le simple percement des parois latérales et l'ajout de cloisons. Les données historiques sur le bâtiment ne permettent pas pour l'heure d'évaluer l'ampleur des transformations, s'il y en a eu. Toutefois, des photographies supplémentaires prises au cours du démantèlement de l'édifice devraient nous en apprendre davantage sur son histoire.

L'intégrité

En 1927, les magasins ont été démolis jusqu'à la hauteur des fondations en pierre. L'emplacement exact du bâtiment a été déterminé par des sondages archéologiques, mais le degré d'intégrité des fondations reste à préciser. Le démantèlement de l'édifice, dont les murs extérieurs délimitaient le terrain de manœuvre, a entraîné la perte de ce dernier.

L'adaptabilité et la compatibilité

Le bâtiment, s'il avait subsisté, aurait pu être recyclé et mis aux normes sans perdre son intégrité. Seule la hauteur restreinte du soubassement et probablement de l'espace sous les combles aurait pu constituer un obstacle à des usages autres que l'entreposage ou le rangement d'équipement mécanique.

La conservation et la reconstruction historique

Les fondations de l'édifice doivent être conservées, réparées et réutilisées comme telles. Elles doivent être drainées et consolidées.

La reconstruction historique de la volumétrie est essentielle à la perception de l'échelle de la place et de la monumentalité du fort. Le traitement architectural de l'enveloppe devra être basé sur la documentation d'époque, particulièrement sur les documents photographiques. Le volume reconstruit pourrait

adopter la forme d'un décor de théâtre où les trois façades visibles du terrain de manœuvre seraient reconstituées avec tous les détails historiques, l'arrière du volume étant neutre.

Ce qui importe, c'est de restituer la place — le terrain de manœuvre — et de l'encadrer d'une volumétrie respectant l'échelle du bâtiment d'origine. L'autre facteur à considérer est la nécessité de désencombrer l'arsenal pour l'interprétation du site.

En ce qui concerne la structure et l'enveloppe, on devra respecter les paramètres suivants :

- s'assurer que la nouvelle enveloppe soit performante, isolée, chauffée, climatisée et adaptée aux conditions de conservation d'artéfacts exigeant un niveau constant d'humidité relative ;
- s'assurer que les espaces soient desservis par des issues conformes et que l'ensemble du bâtiment soit aménagé selon les normes applicables d'accessibilité universelle, de détection et de protection contre l'incendie.

Les fonctions souhaitables

Les fonctions muséales souhaitables, dévolues au Musée Stewart, seraient la conservation des collections, la présentation de plateaux d'animation, l'aménagement d'ateliers de conservation, de salles d'exposition, de bureaux administratifs, d'une bibliothèque.

Les plateaux d'animation pourraient être subdivisés en cinq zones communicantes, structurées selon une thématique commune ou présentant des scènes d'animation contrôlées par ordinateur et qui défileraient de manière autonome. Les possibilités vont des scènes virtuelles aux décors en trompe-l'œil à travers lesquels le visiteur peut expérimenter des émotions et des moments de la vie militaire associés au site.

Dans le zonage des fonctions, on verra à consacrer le rez-de-chaussée à des activités muséales qui peuvent s'ouvrir sur la place pendant la belle saison, c'est-à-dire occuper une

partie de l'allée longeant la façade est. Les occupations suivantes sont données à titre d'exemples : boutique de souvenirs, librairie spécialisée, atelier de conservation, d'exposition de répliques d'artéfacts associés à la vie militaire, café-terrasse, etc. Les corps de bâtiment aux extrémités des magasins devraient être dédiés à la conservation et aux ateliers. Le rez-de-chaussée pourrait accueillir des ateliers et l'étage, les bureaux du personnel.

3.1.3.5 Le corps de garde

L'identité originelle

Le corps de garde est une reconstruction qui date des environs de 1936. Il reprend presque à l'identique un modèle du milieu du XIX^e siècle qui a persisté jusque dans les années 1930. À l'origine, il semble que la couverture débordait moins le mur extérieur et qu'une cheminée s'élevait au centre du bâtiment. Celui-ci a probablement été érigé sur l'emprise de ses anciennes fondations, ce que les recherches archéologiques permettront de préciser. Les fondations sont en pierre de l'île, mais une surface en béton pourrait aussi être présente.

La forme du bâtiment

La forme carrée et la volumétrie pavillonnaire du bâtiment sont typiques des postes de vigie militaires du milieu du XIX^e siècle. La présence de meurtrières horizontales dénote sa fonction défensive. Une souche de cheminée centrale, visible sur d'anciennes photographies, atteste son utilisation comme poste de surveillance.

Les modifications et les transformations

Le plan originel d'occupation du corps de garde ne semble pas avoir subi de transformation jusqu'à sa démolition vers 1930.

L'intégrité

Le bâtiment actuel est une reconstruction datant des environs de 1936, ce qui coïncide avec le début des travaux de la Dépression. L'absence de la cheminée et du foyer ainsi que la projection des avant-toits ne sont pas conformes à la construction d'origine.

L'adaptabilité et la compatibilité

Le bâtiment, peu divisible, ne se prête guère à des usages multiples. Toutefois, il s'agit d'un poste d'observation unique sur le fleuve. En ce sens, on devra en favoriser l'usage à des fins d'interprétation, l'entreposage des équipements extérieurs pouvant être dévolu au bâtiment des magasins, une fois celui-ci reconstruit. Par ailleurs, l'émondage ou la taille de certains arbres dégagerait la vue sur le fleuve.

La conservation et la restauration

Le carré du bâtiment en pièce sur pièce devra être conservé. Les finis intérieurs actuels sont à enlever. Les fondations et le plancher devront être refaits en maçonnerie et en bois. La réfection de la toiture et de la couverture s'impose, tout comme celle de la cheminée centrale.

Les fonctions

Ce bâtiment devra servir à des activités d'animation sur le thème de la vie militaire.

3.1.3.6 La caserne

L'identité originelle

La caserne constituait le second édifice en importance du fort (fig. 34). Son emplacement, le long du flanc droit du rempart sud, conférait monumentalité et élégance à cette partie de la fortification, tout en affirmant, par sa fonction même de casernement, le rôle défensif du complexe militaire. L'édifice de quatre étages se dressait sur un soubassement voûté. Son élévation du côté de la cour et du rempart était imposante. Parmi tous les bâtiments du fort, la caserne était celui qui représentait le mieux la hiérarchisation des fonctions eu égard à ses occupants.

L'édifice comprenait un corps de bâtiment rectangulaire divisé en cinq parties par quatre murs de refend en maçonnerie n'excédant pas la couverture. Chacune des parties était autonome et ne communiquait pas avec les autres de l'intérieur. La partie du côté est était réservée au capitaine et la partie ouest aux officiers ; les soldats occupaient la section centrale. Chacune des

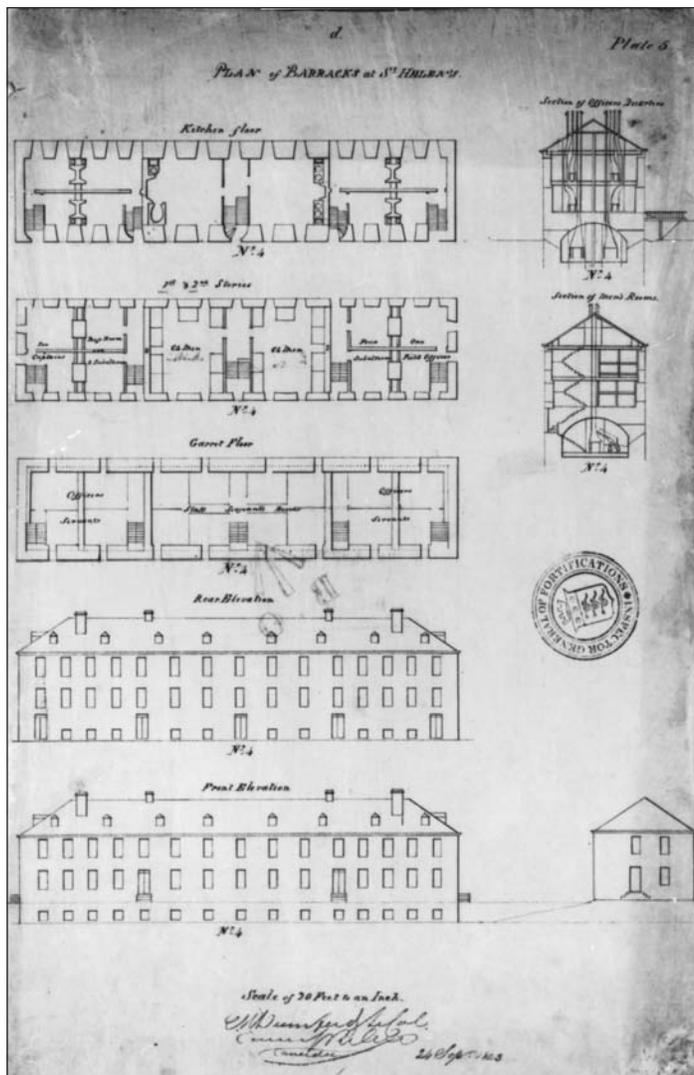


Fig. 34 Ce relevé détaillé de la caserne permet de découvrir l'ampleur de cet édifice.
Archives nationales du Canada, *Plan of Barracks at St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2764

sections avait ses cuisines, ses foyers et ses locaux. Les entrées et les sorties étaient fonctionnelles et permettaient d'avoir accès à la cour et au chemin de ronde.

Construit en maçonnerie, l'édifice comportait des façades sobres, pourvues de nombreuses ouvertures disposées symétriquement. Un portique agrémentait l'entrée du côté est. Le bâtiment de la caserne, dans sa volumétrie d'origine et son architecture néoclassique, constituait le plus élancé et le plus noble des ouvrages. Il témoignait en outre de la présence permanente de soldats et du mode de vie militaire à l'intérieur du fort.

La forme rectangulaire du bâtiment et sa volumétrie

Le corps de bâtiment rectangulaire, surmonté de sa toiture en croupe à quatre versants, était l'expression d'une architecture très ordonnée et fonctionnelle.

Les ouvertures symétriques reflétaient la division intérieure du bâtiment en cinq parties. Les portes extérieures sur la façade nord en réglaient les accès. La présence de six souches de cheminée témoignait du caractère « résidentiel » de l'édifice.

Les modifications et les transformations

Le bâtiment a vraisemblablement conservé son ordonnancement d'origine jusqu'à l'incendie de 1875, au cours duquel les trois niveaux supérieurs ont été détruits. Des travaux de nature inconnue pour le moment y ont été effectués en 1882. D'autres ont été exécutés entre 1936 et 1939, permettant de dégager le remblai et d'enlever les arbres qui poussaient sur l'extrados du seul niveau ayant subsisté, soit le soubassement voûté.

L'intégrité

L'édifice de la caserne a perdu près de 75 % de son intégrité architecturale et structurale à la suite de l'incendie de 1875. Le soubassement a subsisté pour être recyclé en cuisine et en salle de restauration. Toutefois, six des huit foyers et les fourneaux qui occupaient le soubassement ont été également détruits.

La perte substantielle de la volumétrie a eu, il va sans dire, un impact considérable sur la perception de l'architecture de cet édifice, de l'échelle de la cour, de la monumentalité de l'ensemble du fort. La caserne était le témoin de la présence permanente des soldats, sans lesquels le fort ne pouvait fonctionner comme dépôt d'armes.

L'enduit qui recouvrait les voûtes a été détruit par les infiltrations d'eau et la présence d'humidité excessive. Le plancher du soubassement a été refait en dalles de pierre, vraisemblablement vers 1936. La démolition des murs de pierre qui divisaient le soubassement a eu lieu probablement à la même époque.

L'adaptabilité et la compatibilité

Le bâtiment, s'il avait subsisté dans son entièreté, aurait pu être recyclé et mis aux normes sans perdre son intégrité. Son organisation spatiale aurait alors requis des usages fragmentés en cinq zones, reliées entre elles par des portes de service aménagées de façon discrète dans les divisions d'origine. L'emplacement de ces portes aurait pu être planifié de façon à éviter les massifs des foyers et à les conserver.

La conservation et la reconstruction historique

Le soubassement doit être conservé et restauré. La volumétrie partielle et l'enveloppe extérieure du bâtiment doivent être reconstruites avec tous les détails extérieurs et selon la facture d'époque. Quant aux intérieurs, ils devront être reconstruits à l'identique en se basant sur les sources primaires et les sources secondaires. La reconstitution à l'identique des intérieurs pourrait être limitée à 50 % des espaces et correspondre à deux sections sur la pleine hauteur d'une partie du bâtiment. Les autres espaces pourront être aménagés de façon sobre, les cloisonnements et les foyers n'étant pas indispensables. Toutefois, on devra prévoir que l'ensemble des intérieurs puissent être subdivisés et décorés de façon progressive avec tous leurs détails. Ainsi, les plans de reconstruction, tant au niveau de la structure que des installations électromécaniques, devront tenir compte de la reconstitution historique éventuelle de la totalité des intérieurs.

L'édifice reconstruit aura une enveloppe performante aux points de vue de l'étanchéité, de l'isolation, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation. L'éclairage architectural devra être compatible et adapté aux utilisations et à la décoration des espaces. L'alimentation et la distribution électriques seront refaites en tenant compte des besoins des expositions et des présentations. L'ensemble de l'immeuble devra satisfaire aux normes relatives aux issues, aux services, aux systèmes de détection et de protection contre l'incendie et à l'accessibilité universelle.

Les nouveaux planchers seront munis de grilles techniques pour les expositions à tous les niveaux. On prendra soin d'installer des volets à toutes les fenêtres pour avoir la possibilité de faire l'obscurité lors de la tenue d'expositions.

Les dallages en pierre au niveau du soubassement des voûtes seront enlevés. Ils feront place à une structure et un pontage en bois avec membrane pare-vapeur et vide technique chauffé. La distribution des conduits de chauffage, d'électrification et de protection contre l'incendie empruntera les vides techniques verticaux pratiqués dans les nouveaux murs de refend reconstruits en colombage d'acier.

On envisagera la possibilité de loger la salle d'électromécanique dans le terre-plein du talus où seraient placés les équipements et le groupe électrogène pour l'ensemble des bâtiments de cette partie de l'enceinte.

Les fonctions souhaitables

Les usages souhaitables pour la caserne reconstruite sont l'aménagement de pièces meublées et décorées selon diverses époques et la présentation d'expositions thématiques temporaires. D'autres usages comme une bibliothèque, des bureaux administratifs et des ateliers d'animation seraient compatibles. Il serait possible d'envisager un usage mixte des espaces avec la tenue de dîners thématiques. Enfin, le Musée Stewart pourrait aussi disposer d'une salle polyvalente pour la tenue de divers événements, comme des colloques.

3.1.3.7 La petite poudrière

L'identité originelle

La petite poudrière et deux des quatre édicules ont été construits en conformité avec les plans de l'époque (1820-1823), tout comme le mur d'enceinte. Les deux édicules du côté sud ont été érigés vers 1851. Ces constructions ont gardé leur forme et leur bâti d'origine, mais il est probable que les toits en pavillon sur les édicules sud ne datent pas de la même période (fig. 35).

La forme du bâtiment et de l'enceinte

La petite poudrière est érigée selon un plan rectangulaire, avec des extrémités en chicane destinées à dissimuler les entrées. La volumétrie extérieure est typique des poudrières de l'époque, formées d'un corps de bâtiment rectangulaire surmonté d'un toit à deux versants. Les extrémités comportent au-dessus des entrées une toiture en appentis venant buter au centre du mur pignon.



Fig. 35 Vue du fort et de la petite poudrière, au premier plan, avant les travaux de la Dépression.

Archives nationales du Québec à Montréal, fonds Lionel Audet-Lapointe, vers 1930, P1S2

Les édicules nord-est et nord-ouest sont des bâtiments presque carrés couverts d'un toit en appentis aboutissant sous le couronnement du mur d'enceinte. Les édicules sud-est et sud-ouest ont la même forme en plan, mais leur toiture est en pavillon.

Les modifications et les transformations

En ce qui concerne leur plan de base, la petite poudrière, son mur d'enceinte et ses quatre édicules n'ont pas subi de transformations depuis leur construction. Seul un cabanon a été érigé contre l'extrémité est de l'édicule nord-ouest et une clôture a été installée récemment à l'une des extrémités de la cour. Cette clôture s'avérait nécessaire car l'édicule nord-ouest sert actuellement à l'entreposage de poudre, alors que l'autre abrite la salle électrique. Une porte semble avoir été percée dans le mur d'enceinte du côté sud-ouest, permettant d'accéder directement à l'édicule sud-ouest correspondant. Il n'y a pas eu de division des espaces à l'intérieur des bâtiments, à l'exception de la poudrière qui a été divisée en deux.

L'intégrité

La cour de la petite poudrière a été divisée récemment par une clôture et un cabanon a été annexé à l'édicule nord-ouest.

Le mur d'enceinte a été partiellement reconstruit sur ses fondations et selon sa hauteur d'origine. Les parements ont été maçonnés selon un patron typique des années 1936-1939. Le couronnement a été refait en béton en 1999.

La volumétrie et les élévations de la poudrière sont conformes aux plans d'origine. La couverture a été refaite en bardeaux d'asphalte il y a une vingtaine d'années. Le plancher intérieur a été refait en dallage, probablement dans les années 1936-1939.

Les toitures en pavillon sur les édicules sud-est et sud-ouest ont probablement été ajoutées lors des travaux de 1936-1939, ce qui reste à vérifier. Leur recouvrement en bardeaux date d'une vingtaine d'années.

L'adaptabilité et la compatibilité

Les espaces restreints des quatre édicules n'autorisent aucune division, si l'on tient compte en plus de la présence des ouvertures ; leur intérieur n'a donc jamais été cloisonné. La petite poudrière a été divisée en deux pour les fonctions de restauration. Cette intervention mise à part, elle a conservé sa volumétrie intérieure.

La conservation et la restauration

La cour de la petite poudrière devra être restaurée dans son aspect d'origine tout en conservant les quatre édicules. L'espace intérieur de la poudrière sera réuni.

Les couronnements du mur d'enceinte devront être remplacés par des couronnements en pierre de taille.

Les couvertures et la maçonnerie devront être restaurées, alors que les toits en pavillon des édicules feront l'objet d'une recherche. Les couvertures ne seront pas isolées, étant donné l'impossibilité d'en ventiler l'entretoit. Le pontage endommagé devra être remplacé. On prendra soin de mettre des gouttières le long des

avant-toits de la couverture de la poudrière et des descentes pluviales raccordées à des drains d'évacuation des eaux de surface.

Le plancher de la petite poudrière et ceux des édicules sont à restaurer en madriers et en planches sur solives et poutres de bois. Des espaces techniques seront laissés sous les planchers. L'humidité du sol sera contenue à l'aide d'un pare-vapeur. La cour devra être drainée.

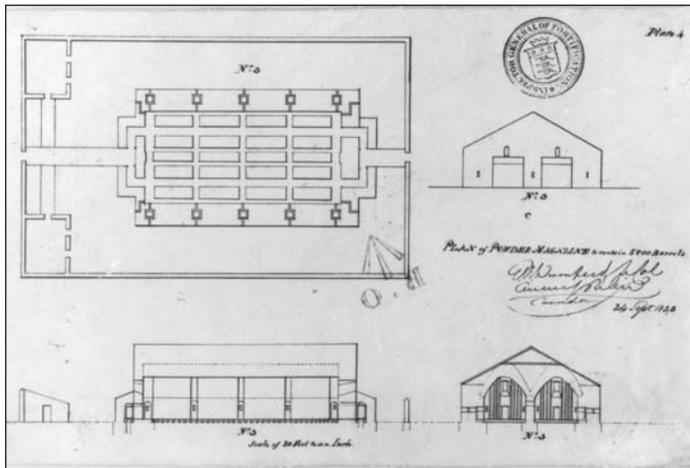


Fig. 36 Plan et élévations de la grande poudrière. Archives nationales du Canada, *Plan of Powder Magazine to contain 5 000 Barrels*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2766

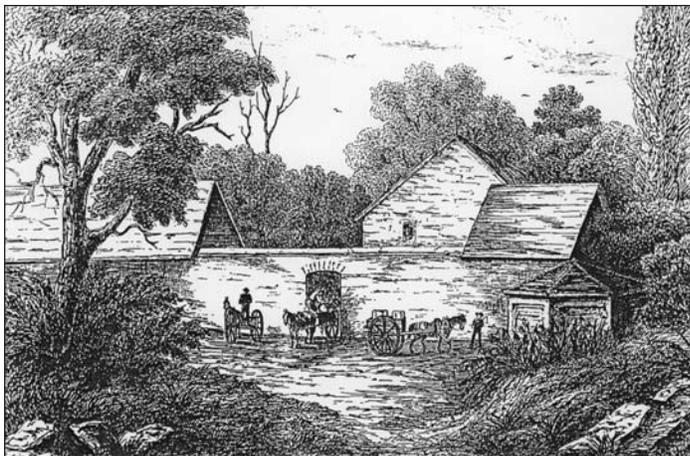


Fig. 37 Cette gravure illustre le déménagement des barils de poudre de la grande poudrière, opération rendue nécessaire par le départ des troupes britanniques vers 1870. À remarquer la canonnière et les toits à deux versants des édicules. Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Canadian Illustrated News*, 5 novembre 1870, 6-62a

Les fondations de la poudrière et des édicules devront être réparées de l'intérieur et de l'extérieur. Les portes de la poudrière et des édicules devront être remplacées par des modèles d'époque.

La porte d'entrée du mur d'enceinte devra être remplacée par un modèle documenté et d'époque.

La poudrière sera chauffée et ventilée par des gaines dissimulées sous l'espace technique des planchers. Les grilles de diffusion et de retour d'air seront encastrées dans les planchers le long des murs longitudinaux.

La salle de mécanique sera intégrée à l'intérieur de l'édicule sud-ouest. L'entrée électrique sera installée dans l'édicule sud-est. Les canalisations (conduits et gaines) seront souterraines entre les édicules et la poudrière.

Les fonctions souhaitables

La petite poudrière devra servir à l'interprétation du site militaire. Les édicules au sud logeront les installations électromécaniques. Les édicules au nord serviront pour l'interprétation du complexe de la poudrière, comme tonnellerie et magasin respectivement.

3.1.3.8 La grande poudrière

L'identité originelle

La grande poudrière, son mur d'enceinte et ses deux édicules ont été construits entre 1822 et 1824 (fig. 36). À l'origine, les édicules comportaient des toits en appentis.

La forme du bâtiment et de l'enceinte

La grande poudrière adopte un plan rectangulaire, avec des extrémités en chicane, aujourd'hui démolies. La volumétrie extérieure est caractéristique des poudrières de l'époque, formées d'un corps de bâtiment rectangulaire surmonté d'un toit à deux versants. Les extrémités démolies comportaient, au-dessus des entrées, des toitures en appentis venant buter au centre des murs pignons. Selon les plans d'origine, l'édicule du sud-ouest avait une forme carrée, alors que celui du nord-ouest était rectangulaire.

Le mur d'enceinte de forme rectangulaire circonscrivait l'ensemble des bâtiments. Il comptait deux portes, une à chaque extrémité.

Les modifications et les transformations

La grande poudrière, les édicules et le mur d'enceinte ont subi plusieurs modifications.

Les constructions en chicane à chacune des extrémités de la poudrière ont été démolies. La toiture et sa structure ont été refaites et réparées à plusieurs occasions. La couverture actuelle en cuivre à baguettes date de 1978. Il en est ainsi des fenêtres et des portes. La maçonnerie des murs extérieurs a également été réparée à maintes reprises. La dernière réparation des murs de la poudrière remonte à 1980.

Une annexe en appentis a été construite avant 1930 du côté nord de la poudrière. Celle-ci a été réaménagée en 1958 pour accueillir un théâtre.

Les toitures des édicules ont été refaites à deux versants, fort probablement vers 1861 (fig. 37). Les couvertures ont été refaites depuis.

Le mur d'enceinte a fait l'objet de nombreuses réparations, de travaux de consolidation et de reconstruction. Les joints, le patron de la maçonnerie, les contreforts et les couronnements en béton en témoignent.

L'intégrité

L'ajout de l'annexe au nord contre le mur de la grande poudrière ainsi que la construction d'une pergola ont affecté l'intégrité de la cour.

La démolition des entrées en chicane, deux à chaque extrémité, et l'ajout de l'annexe au nord ont modifié la volumétrie initiale de la grande poudrière.

De même, la construction des toits à deux versants sur les édicules sud-ouest et nord-est a changé leur gabarit et leur volumétrie de façon appréciable.

Avec le réaménagement intérieur de la poudrière, on a fragmenté l'espace initial qui

offrait l'aspect d'une double voûte sans subdivision.

La démolition des planchers en pontage de bois dans les bâtiments, le changement des fenêtres et des portes et le traitement du sol de la cour ont fait disparaître des détails de facture traditionnelle qui caractérisaient les lieux.

L'adaptabilité et la compatibilité

L'intérieur de la poudrière est peu divisible à cause de la forme même des voûtes. Si des divisions s'avéraient nécessaires pour recycler le bâtiment, les cloisons ne devront pas excéder le rein des voûtes. Au cas où les tympans seraient prolongés jusqu'à l'intrados, ils devront être en verre de façon à ne pas briser l'effet de continuité des plafonds voûtés.

La distribution de l'éclairage pour les besoins des expositions devra se faire à partir de grilles d'alimentation prévues sous le plancher restauré, selon un module de distribution convenable.

Les espaces intérieurs des édicules, à cause de leurs dimensions restreintes, se prêtent peu à différentes fonctions contiguës. On peut toutefois les mettre à profit pour l'entreposage ou la billetterie et certainement pour loger l'équipement électromécanique.

Les espaces voûtés devront être éclairés à partir du sol, à l'aide de projecteurs spécialement dessinés à cette fin et disposés de façon à ne pas provoquer d'aveuglement tout en étant à l'abri du vandalisme. Ils devront dispenser à la fois un éclairage architectural, efficace et dramatique.

La cour de la grande poudrière devra être restaurée dans son aspect d'origine et en conservant les deux édicules qui servaient initialement de tonnellerie et de magasin.

L'annexe nord en appentis ainsi que la pergola en annexe devront être démolies et la maçonnerie du mur nord de la poudrière devra être restaurée.

La conservation et la restauration

Le mur d'enceinte, les bâtiments et la cour devront faire l'objet de travaux de drainage, de réparation de la maçonnerie et de recouvrement selon la documentation de source primaire ou secondaire.

Les couronnements des murs d'enceinte actuellement en béton devront être remplacés par des chaperons en pierre calcaire taillée.

À moins que la documentation ne suggère le contraire, les toits à deux versants des édicules devraient être démolis et reconstruits en appentis comme sur les plans d'origine.

Les couvertures des édicules et de la poudrière devront être restaurées en tôle d'acier inoxydable étamée, selon la technique à la « canadienne ». Des gouttières et des descentes pluviales devront être installées au pourtour des couvertures. Les descentes seront évacuées dans des drains de captation dirigeant l'eau vers l'extérieur du mur d'enceinte. Les couvertures ne seront pas isolées, de façon à éviter la condensation dans les entretoits pratiquement impossibles à ventiler.

Les planchers des édicules et de la poudrière devront être reconstruits en bois selon les détails d'époque. Les espaces entre les planchers devront comporter des pare-vapeur au sol. L'isolation des fondations s'effectuera au sol du côté extérieur.

Les entrées de la poudrière seront reconstruites à chaque extrémité avec double chicane, comme sur les dessins d'origine. Les ouvertures telles que les portes et les fenêtres seront restaurées selon les indications d'origine ou selon des sources secondaires. Les portes d'entrée et de sortie du mur d'enceinte seront fabriquées selon un modèle documenté crédible, provenant de source secondaire. Il en sera de même des portes des édicules.

Un nouveau système de chauffage et de ventilation sera installé dans la poudrière. La salle d'électromécanique sera aménagée dans l'un des deux édicules. La poudrière sera

chauffée et ventilée au moyen de gaines dissimulées sous l'espace technique des planchers à reconstruire. Les grilles de diffusion et de retour d'air seront encastrées dans les planchers le long des murs longitudinaux.

La nouvelle distribution électrique devra être planifiée en fonction des nouveaux besoins et en prenant soin de suivre les indications énumérées précédemment pour la petite poudrière.

Les finis des murs et des plafonds seront réparés et restaurés selon les données historiques disponibles. Le fini des voûtes et des murs de la poudrière sera constitué d'un enduit recouvert d'une peinture pare-vapeur

Les fonctions souhaitables

La grande poudrière devra servir à des fins d'animation et tenir compte de la fonction attribuée à la petite poudrière à l'intérieur de l'enceinte. On évitera le dédoublement des usages et on tiendra compte de son isolement relatif par rapport au reste du complexe militaire.

Des expositions de tableaux et de photographies illustrant les paysages de l'île Sainte-Hélène et de la ville de Montréal constitueraient un usage compatible. Ou encore, on pourrait utiliser la grande poudrière en conjonction avec le réseau des musées de Montréal pour y présenter des mini-expositions thématiques temporaires sur des thèmes tels que l'architecture des jardins et des parcs urbains aménagés par Frederick G. Todd ou sur l'œuvre de Todd à Montréal. La création d'un musée consacré à Todd pourrait être envisagée. Enfin, le Musée Stewart y voit également une salle polyvalente dédiée à des expositions temporaires.

3.1.3.9 Le blockhaus

L'identité originelle

Le blockhaus avait été reconstruit en 1992 selon les plans d'origine et l'iconographie ancienne. L'état actuel du bâtiment évoque, malgré sa calcination, sa forme initiale.

La forme du bâtiment

L'architecture du blockhaus est très évocatrice. Les deux volumes carrés superposés, avec pivotement de l'étage supérieur (dit en poivrière) percé de meurtrières horizontales, confèrent au bâtiment une certaine incongruité monumentale dans le décor très paysager du secteur. La forme du bâti est très efficace et traduit clairement son usage d'origine. Même si le bâtiment n'est pas accessible à l'intérieur, son fantôme squelettique hante le parcours des sentiers de la vallée. Il témoigne de la volonté de commémorer la présence militaire dans ce secteur de l'île.

Les modifications et les transformations

Le blockhaus, reconstruit entre 1990 et 1992, a été incendié en 1997. Son utilisation était limitée à l'étage inférieur, consacré à l'illustration des conditions de vie des soldats.

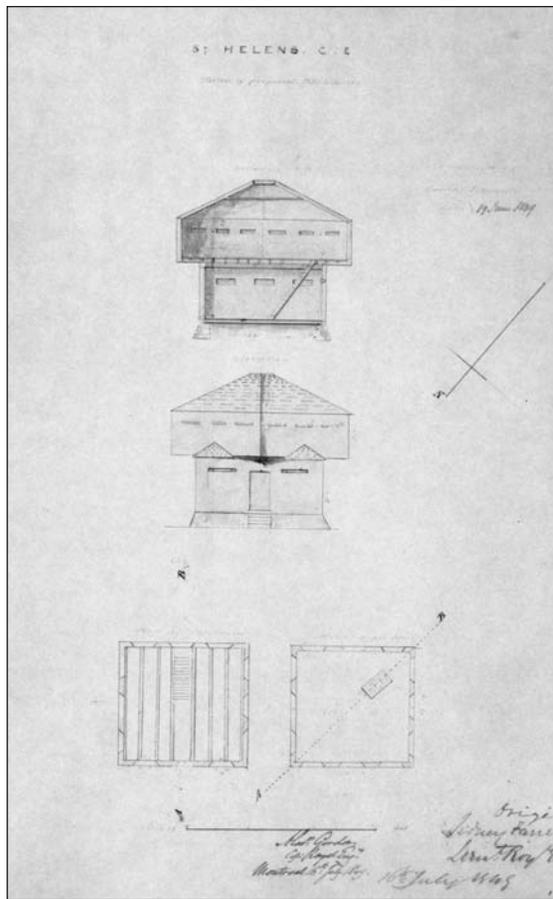


Fig. 38 Le plan ayant servi à la construction du blockhaus en 1849. Public Record Office de Londres, St. Helen's C. E. Sketch of proposed Blockhaus, 19 juin 1849, MPH 807/8, W0 1/560, f.245

L'intégrité

Le bâtiment est irrécupérable dans son état actuel, même s'il est resté en place. La calcination de la structure en bois laisse entrevoir, toutefois, les détails de sa construction. Comme il s'agit d'une reconstruction historique récente qui fait suite à deux reconstructions antérieures, le bâtiment témoigne de la volonté de perpétuer la mémoire militaire des lieux.

L'adaptabilité et la compatibilité

On devra envisager de faciliter l'accès sécuritaire à l'étage supérieur, car il s'agit d'un observatoire unique sur l'île et sur Montréal.

La reconstruction à l'identique

Le blockhaus devra être reconstruit selon le modèle et les détails d'époque (fig. 38).

Les fonctions

Le bâtiment devra être utilisé à des fins d'animation et d'interprétation.

3.1.3.10 La tour de Lévis

L'identité originelle

La tour de Lévis a été érigée entre 1936 et 1949 pour servir d'observatoire et de tour d'eau. Son architecture d'inspiration médiévale, quoique très fonctionnelle, constitue avec les quatre tours du pont Jacques-Cartier et la Biosphère l'un des éléments forts de l'identité de l'île Sainte-Hélène.

La forme du bâtiment

La forme arrondie de la tour peut être perçue de tous les angles avec la même impression d'harmonie et de monumentalité. Son architecture fait appel à l'imaginaire en évoquant un donjon, un château fort, etc.

La tour de Lévis, même si elle n'est pas associée historiquement au site militaire, se trouve à l'être dans l'imaginaire des passants et des visiteurs. Il s'agit en effet de la première construction en pierre qu'on voit émerger de l'écran végétal de l'île lorsqu'on circule sur le pont Jacques-Cartier. Elle domine aussi le parcours de l'accès à l'île par le côté sud du pont Jacques-Cartier.

Les modifications et les transformations

La tour est demeurée pratiquement intacte depuis la fin de sa construction en 1949.

L'intégrité

Tous les éléments structuraux et architecturaux sont d'origine, y compris les fenêtres.

L'adaptabilité et la compatibilité

Le bâtiment est adaptable à différentes thématiques reliées à la présentation du complexe militaire de l'île Sainte-Hélène. En fait, cet observatoire est l'endroit idéal pour mettre en évidence la fonction militaire et la nature insulaire des lieux. Nulle part ailleurs sur l'île il n'existe de vues en plongée ni de perspectives aussi impressionnantes donnant à la fois sur le fort, l'île, le fleuve, la ville de Montréal et même vers la Montérégie.

L'intérieur de la tour dispose d'une hauteur libre qui peut être mise à profit pour la présentation de maquettes, voire pour offrir des projections virtuelles entre les paliers de l'escalier grim pant le long des murs extérieurs.

Il est aussi possible d'aménager au centre de la tour un ascenseur vitré permettant de voir des projections virtuelles thématiques sur les murs et annonçant en une sorte de crescendo le panorama sublime qu'on pourra découvrir depuis le sommet.

La conservation, la réfection et la mise aux normes

Mis à part les aménagements interprétatifs, la tour devra faire l'objet de travaux de conservation, de réfection et de mise aux normes.

La maçonnerie extérieure doit être réparée. Les fenêtres et les portes sont à remplacer. Il faudra rénover les équipements électriques, ce qui implique l'installation d'un nouveau dispositif d'éclairage intérieur et extérieur et la pose d'un système d'alarme intrusion et détection d'incendie.

La tour devra être munie de deux issues de secours conformes aux normes afin d'être ouverte comme observatoire. L'accessibilité universelle à l'observatoire exige l'installation d'un ascenseur.

Les fonctions souhaitables

La tour devra être utilisée comme observatoire didactique. Des paliers intérieurs pourraient être aménagés le long des escaliers d'issue pour la présentation de thématiques reliées à l'aspect insulaire et militaire des lieux.

3.2 LES OUVRAGES RELATIFS AU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

L'île Sainte-Hélène possède un riche potentiel archéologique, tant par l'importance et l'intérêt de ses ressources que par le bon état de conservation présumé ou attesté de la plupart d'entre elles. Cette richesse doit bien sûr être protégée et conservée, mais également exploitée.

La restauration, la reconstruction et la mise en valeur des bâtiments militaires de l'île impliquent plusieurs travaux, dont certains nécessitent des excavations qui pourraient affecter les ressources enfouies ; ces excavations devront donc être précédées d'une expertise archéologique. Sur plusieurs autres sites militaires québécois et canadiens, par exemple au parc de l'Artillerie et aux fortifications de Québec, au fort Lennox à l'île aux Noix, au fort Chambly et à Louisbourg (voir Annexe II – Autres sites expertisés), les travaux de réfection, de reconstruction et de mise en valeur ont été accompagnés de campagnes de fouilles. Celles-ci concernaient non seulement les endroits directement affectés par les travaux, mais aussi d'autres secteurs où un important potentiel archéologique était pressenti et dont la fouille a fortement contribué à l'acquisition de connaissances tout en permettant d'appuyer le concept de mise en valeur. Un programme d'inventaire devra être mis sur pied à l'île Sainte-Hélène afin de mieux saisir l'évolution de l'île et contribuer à l'interprétation et à la mise en valeur de ses richesses patrimoniales. Tout en tenant compte des travaux qui seront réalisés sur les bâtiments, les cours et les remparts, ce programme devra être orienté vers une compréhension globale de l'île et de sa fonction militaire, et donc couvrir l'ensemble des secteurs à potentiel archéologique significatif.

3.2.1 Le programme d'inventaire et de fouilles

Les travaux de restauration et de mise en valeur des bâtiments militaires de l'île seront précédés d'un certain nombre d'interventions décrites à la section 3.2.2. Celles-ci ne touchent qu'une petite partie des 135 ressources identifiées. De plus, bien qu'utiles, il faut rappeler que ces interventions sont, avant tout, rendues nécessaires par les travaux en question. Afin de vraiment exploiter le potentiel d'acquisition de connaissances et d'apport à la mise en valeur qu'offrent ces ressources, il importe de mettre sur pied un programme d'inventaire et de fouilles qui couvrira l'ensemble de l'île. Ainsi, le programme concernera non seulement la présence militaire britannique, mais aussi celle des Amérindiens, des seigneurs et des militaires français. De multiples facettes de la vie des occupants de l'île seront abordées selon diverses thématiques : occupation amérindienne ; vocation défensive et militaire de l'île ; biens entreposés ; modes d'habitation ; alimentation ; agriculture et élevage ; production artisanale et industrielle. Une problématique globale sous-tend l'ensemble de ces thématiques, c'est-à-dire l'identification et la compréhension des diverses formes que revêtent l'adaptation et l'épanouissement de l'être humain dans un environnement bien défini, une petite île au milieu d'un fleuve.



Fig. 39 Le départ de l'armée britannique commande vraisemblablement le démantèlement de la batterie de salutes et des plates-formes à canon, situées non loin de la caserne.
Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Canadian Illustrated News*, 23 novembre 1870, 6-61-a

L'occupation amérindienne

L'occupation amérindienne au début de la période historique est attestée par les récits de Champlain, qui mentionne que les autochtones ont fait de l'île un lieu de sépulture et d'embuscade. Mais qu'en est-il au cours de la préhistoire ? L'île a-t-elle été fréquentée, et, si oui, de façon intensive ou seulement passagère ? Le programme d'inventaire et de fouilles inclut un grand nombre de sondages qui pourraient incidemment donner lieu à la mise au jour de traces de l'occupation amérindienne. Toutefois, des sondages devront être réalisés là où cette question pourra être le mieux résolue, soit au sud du stationnement du fort, dans le secteur du restaurant *Hélène de Champlain* et dans les parties sud-ouest de l'île, qui offrent le plus de potentiel à cet égard.

La vocation défensive et militaire

Très marquante sur l'île, la vocation défensive et militaire s'exprime dès la Conquête, alors que les troupes françaises érigent des retranchements et des batteries. L'emplacement de certaines de ces installations est bien identifié ; par exemple, des batteries ont assurément été construites à la pointe sud-ouest et des retranchements dans la partie nord-est, puisque ces ouvrages étaient encore visibles au début du XX^e siècle. Toutefois, certains plans montrent des retranchements et des batteries un peu partout sur le pourtour de l'île. Par ailleurs, le mode de construction de ces ouvrages demeure peu connu — comme dans le cas, généralement, d'ouvrages similaires ailleurs au Québec. Des sondages seront ainsi pratiqués afin de les localiser et de documenter les techniques de construction employées. Il faut noter que l'intégrité des vestiges des retranchements et des batteries a sans doute été altérée par les aménagements que l'île a connus aux XIX^e et XX^e siècles. Cependant, considérant leur grand intérêt, une attention particulière devra leur être accordée.

La vocation défensive et militaire caractérise l'occupation de l'île au cours du XIX^e siècle. Des bâtiments et aménagements préservés, l'arsenal, le corps de garde, le mur d'enceinte et le blockhaus évoquent la capacité défensive du site. Parmi les vestiges d'ouvrages défensifs se trouvent ceux de trois ou

quatre corps de garde, de canonnières (guérites de la grande poudrière), d'une quinzaine de plates-formes à canon (fig. 39) et ceux des remparts et du glacis. Les interventions axées sur ces ressources viseront à mieux définir les moyens mis en œuvre par les ingénieurs militaires pour empêcher l'invasion de l'île et la place que tenait celle-ci dans la stratégie défensive de la région de Montréal. Les remparts et le glacis revêtent un intérêt particulier, puisque de tels ouvrages de terre ont été assez peu souvent fouillés au Québec. De surcroît, à l'emplacement du rempart, une palissade aurait existé au deuxième quart du XIX^e siècle ; il s'agit d'un élément dont le mode de construction est encore moins bien documenté que celui des ouvrages de terre.

L'entreposage

D'autres ressources, dont les batteries d'entraînement et de salutation, les écuries et les magasins, sont également investies d'une fonction militaire. Les magasins, au même titre que les poudrières, forment l'une des plus importantes ressources de l'île, concrétisant sa vocation d'entreposage et de défense. Par leur étendue et leur emplacement (près de l'arsenal), ces magasins méritent d'être traités de façon particulière ; le dégagement des vestiges pourrait être réalisé dans le cadre d'une activité d'animation qui prendrait la forme d'une fouille ouverte. Outre les murs de fondation, des objets et fragments d'objets entreposés (pièces d'armes, munitions, outils, denrées sèches, etc.) seront sans doute mis au jour. Par ailleurs, bien que l'entreposage, avec ses bâtiments à l'architecture fonctionnelle, ne constitue pas le thème le plus évocateur, il demeure rattaché à la fonction première de l'île. C'est pourquoi des ressources telles que les poudrières, le magasin de l'ingénieur, les caveaux à légumes, le cellier (au sud de la caserne) et la glacière (baronnie) devront faire l'objet d'expertises.

L'alimentation et les modes de vie

Les caveaux à légumes et le cellier illustrent pour leur part la thématique de l'alimentation. Parmi les autres ressources qui y sont reliées figurent la cuisine construite au nord de la caserne, plus tard transformée en salle

d'ablutions, et celles aménagées dans ses voûtes, les puits du terrain de manœuvre, de la caserne et du jardin du seigneur ainsi que le réservoir d'eau ; les jardins des officiers et de la baronnie répondent aussi aux besoins alimentaires, mais ils appartiennent plutôt à la thématique de l'agriculture. Le réservoir d'eau, en brique, serait conservé presque intact sous le terrain de manœuvre. La partie inférieure des puits a sans doute été conservée. Une fois asséchés ou abandonnés, ces puits devenaient de véritables poubelles. Par exemple, c'est ce qui serait advenu du puits près de la caserne, qui avait alimenté celle-ci et la salle d'ablutions jusqu'à ce que cette fonction soit assurée, au cours des années 1860, par une pompe mise en place dans le fossé sud.

Ce phénomène permet d'aborder la notion d'hygiène, à laquelle se rapportent la salle d'ablutions, le lavoir, des salles de lavage, les fosses à cendre, les bassins de décantation et les latrines, ces dernières si précieuses pour l'archéologue. En plus d'être des lieux d'aisances, les latrines constituent des dépotoirs. On compte près d'une douzaine de latrines sur l'île, les unes en bois et les autres en pierre, soit celles du lavoir et des édicules sud de la petite poudrière et probablement celles érigées de part et d'autre de la capitale de l'arsenal. Comme ce fut le cas sur de nombreux sites québécois, la fouille de ces latrines pourrait livrer une très grande quantité d'artéfacts et d'écofacts qui représenteraient une mine d'or en ce qui a trait à l'étude de la culture matérielle et de l'alimentation des occupants de l'île. Ainsi, pour la culture matérielle, le contenu des latrines reflétera le niveau de vie et les occupations de leurs utilisateurs, que ce soit par la vêtue, les objets personnels ou militaires. Par exemple, une comparaison entre les artéfacts extraits des latrines des officiers, des femmes et des soldats pourrait être révélatrice d'un certain clivage dans les conditions de vie. Il sera intéressant de comparer le matériel provenant des latrines à celui récolté dans les puits, qui ne devrait pas refléter un tel clivage.

Comme l'île n'a jamais été attaquée et que sa valeur défensive ne fut donc jamais mise à l'épreuve, dans quelle mesure sa fonction

militaire s'affirme-t-elle dans la culture matérielle des résidents ? On sait par exemple qu'au XIX^e siècle, les membres des garnisons (troupes casernées en ville) semblent davantage s'intéresser aux fêtes, aux bals et aux autres divertissements citadins. Comment se déroule le quotidien des militaires cantonnés en un lieu isolé ? Quelle place tiennent l'entraînement, la discipline et les activités militaires, d'une part, et les loisirs et la vie privée, d'autre part ? Enfin, l'étude de la culture matérielle fournira des données sur les sources d'approvisionnement et les réseaux d'échanges ; l'armée importe-t-elle ses biens de consommation, ou dépend-t-elle dans une certaine mesure des productions locales ? La fouille des latrines fournira vraisemblablement de multiples données quant à l'alimentation des militaires et de leurs familles.

L'étude des os, des coquilles et des graines, souvent nombreux dans les latrines, contribue fortement à la connaissance des habitudes alimentaires d'autrefois. Ainsi, les os et coquilles témoignent des espèces consommées, domestiques ou sauvages, mammifères, oiseaux, poissons ou invertébrés, des pièces de choix et celles plus communes ou moins appréciées. Des contextes chronologiques distincts pourront éventuellement révéler une certaine évolution des goûts ou des espèces disponibles. Par ailleurs, l'âge auquel les animaux domestiques sont abattus indiquera si leur élevage comble d'autres besoins que l'alimentation — les veaux seront probablement tués jeunes, mais les moutons le seront lorsque leur production de laine déclinera. Les produits animaliers peuvent ainsi se rattacher à d'autres fonctions que l'alimentation ; par exemple, les tanneurs ont recours évidemment au cuir, mais les os et les coquilles sont aussi utilisés à certaines étapes de leur travail. L'étude des graines révèle également les habitudes alimentaires, par la culture de plantes comestibles, qu'elles soient indigènes ou allogènes. Certaines plantes non comestibles apparaîtront aussi dans les dépôts provenant des latrines ou d'ailleurs ; il s'agira souvent de mauvaises herbes, mais parfois de plantes médicinales ou d'autres cultivées pour leur fibre. Outre les écofacts, des artefacts témoigneront de la préparation, de la cuisson et de l'absorption des aliments.

L'agriculture et l'élevage

Les ressources archéologiques du domaine de l'alimentation ne vont pas sans la connaissance de celles qui ont trait à la thématique générale de l'agriculture, dont font partie la culture de céréales, l'horticulture (culture potagère et maraîchère, arboriculture, culture de petits fruits et floriculture) et l'élevage de bovins, de porcs, de moutons, de volailles, etc. La vocation agricole de l'île s'exprime principalement par le complexe agro-domestique du seigneur LeMoynes, qui regroupe un jardin, un champ de pommes de terre, un pressoir à cidre, un verger, une serre, une étable-écurie, une bergerie (bâtiment peu fréquent en Nouvelle-France), une étable, une glacière et des prés, ainsi que quelques résidences dont l'une dite « manoir ». Bien que l'emplacement exact de certains bâtiments ne soit pas connu, ils se retrouvent tous dans la partie sud-est de l'île. Par ailleurs, certains d'entre eux apparaîtraient sur des plans de la première moitié du XIX^e siècle, sans être identifiés. Soulignons que seuls quelques établissements agricoles du Régime français (ferme de Louis Hébert à Québec, établissement de l'île aux Oies, site LeBer à l'île des Sœurs) ont été fouillés de façon extensive au Québec.

Le domaine seigneurial recèle probablement de nombreuses données sur les pratiques agraires de cette époque et sur celles du début du Régime britannique. Parmi les bâtiments, ceux en pierre, soit le pressoir à cidre, la bergerie, deux résidences dont le manoir et sans doute la glacière, sont les plus susceptibles d'avoir laissé des vestiges. De certaines ressources comme la serre et le jardin, peu de vestiges architecturaux auraient été préservés ; leur fouille livrera plutôt des artefacts (provenant d'outils horticoles, de pots, de plateaux, de cache-pots, de boîtes à plantes et de cloches de verre) et des écofacts (graines). Une analyse comparative entre le jardin du seigneur, sans doute d'inspiration française, et ceux des officiers, vraisemblablement de type anglais, serait peut-être possible. Les clôtures ou murs d'enceinte, les allées et les dépendances de ces jardins pourraient être mis au jour.

Les modes d'habitation

Les soldats et quelques officiers logeaient dans la caserne, qui symbolise la vie domestique au fort. En ce qui concerne les ressources archéologiques, les restes de cuisines et d'une boulangerie pourraient se trouver sous le plancher du sous-sol de la caserne. Mais il n'y a pas que la caserne qui ait abrité les militaires et leurs employés. La maison la plus marquante et la plus évocatrice de l'île est hors de tout doute le manoir, la résidence d'été du seigneur. Après 1820, elle a été occupée successivement par l'officier commandant les ingénieurs, par des soldats, un commis des magasins, le gardien de la prison, un capitaine, et elle a même servi de mess. Des vestiges du manoir, qui comprenait un sous-sol, subsisteraient près de la Biosphère. Une autre résidence de la baronnie a logé un jardinier, un sergent et un autre commis des magasins. Neuf autres résidences ou complexes résidentiels ont de plus été construits pour abriter le gouverneur de la prison, des officiers, des artisans et leur famille. La fouille de ces ressources permettra de déterminer les matériaux et les modes de construction utilisés et, dans une certaine mesure, fournira des données sur l'organisation spatiale qui y régnait. De plus, les artefacts qui y seront récoltés apporteront probablement des informations sur l'identité et le métier des occupants, sur le chauffage et l'éclairage des lieux et sur le mobilier qui s'y trouvait. En outre, avec l'hygiène (latrines), c'est le thème domestique qui permettra le mieux de mettre en lumière la présence de femmes et d'enfants sur l'île.

La production artisanale et industrielle

Les maisons des artisans étaient pour la plupart accompagnées d'ateliers. Les activités artisanales recensées sur l'île sont celles de menuisiers et de charpentiers, d'armuriers, de charrons et de forgerons. Les déchets de production et les fragments d'outils utilisés, réparés ou fabriqués que pourrait livrer la recherche archéologique contribueraient à identifier les objets réalisés ou assemblés par ces artisans et à connaître leurs méthodes de travail. Par ailleurs, vu l'ampleur de leur production, le moulin du seigneur LeMoynes et ceux du seigneur Grant sont des installations industrielles plutôt qu'artisanales. Bien que les

pierres des moulins incendiés de Grant aient servi à l'érection de la caserne, des vestiges en subsistent peut-être sous les épais remblais déposés au cours des années 1960 ; il en va de même du moulin de LeMoynes. Avec les bâtiments de la baronnie et les ouvrages militaires français, ces moulins constituent les principales ressources archéologiques antérieures à l'occupation militaire britannique. Outre les murs de fondation, de la machinerie, particulièrement celle de Grant abîmée par le feu, pourrait avoir été laissée sur place.

Le quai

Le quai construit dès les années 1820, à la pointe nord de l'île, est enfoui sous les mêmes remblais que les moulins. Advenant qu'une profonde excavation soit réalisée dans ces remblais, le mode de construction du quai devra être établi. En effet, l'époque de sa mise en place laisse croire que sa structure est à parement plein avec tirants et corps morts. Au fil du temps, le quai a pu cependant être reconstruit, cette fois à claire-voie suivant le modèle des caissons, montés sur la terre ferme et assemblés sur la rive ; l'autre quai construit au milieu du XIX^e siècle a probablement été fait selon cette technique.

Les soins médicaux

Même si les quais facilitaient l'accès par le fleuve, l'île demeurait quelque peu coupée du monde. Cet isolement se manifestait particulièrement au cours de certaines semaines d'automne et de printemps, alors que le pont de glace ne commençait qu'à se former ou fondait, ce qui empêchait d'y circuler et rendait la navigation pénible. Il importait donc d'offrir sur place des soins médicaux aux malades et aux blessés, d'où la nécessité d'un hôpital. Celui-ci était situé dans la partie de l'île qui a été le moins affectée par les travaux postérieurs à l'occupation militaire, qu'il s'agisse d'aménagements paysagers, de la construction de bâtiments ou d'installations publiques. Les accidents de travail, les engelures et l'hypothermie, les troubles gastriques et les maladies contagieuses figurent parmi les maux que le médecin ou le chirurgien devait soigner. En plus de ces troubles comportant chacun leurs symptômes, le médecin tentait dans une cer-

taine mesure de soulager ce qui constitue une dimension plus subjective de la souffrance, c'est-à-dire la douleur, dont le syndrome n'est considéré comme une maladie en soi que depuis le dernier quart du XX^e siècle.

Prévu initialement pour accueillir jusqu'à 34 patients, l'hôpital a été construit afin d'en abriter seulement sept ; il semble avoir été utilisé à pleine capacité pendant plusieurs années. Il faut noter que la médecine et l'hygiène publique progressent de façon importante au XIX^e siècle. La fouille de l'hôpital permettrait de mettre au jour les vestiges de son soubassement, où se trouvaient un cellier et un garde-manger, deux cuisines (une pour les patients et l'autre pour les médecins), un bain et une chambre des domestiques, ainsi qu'une entrée indépendante. Dans la cave ou aux abords du bâtiment, on pourrait aussi retrouver des objets représentatifs de la fonction des lieux, par exemple des fioles médicinales et de l'équipement médical. Au cours des années 1860 et 1870, l'hôpital a servi d'institut (école) pour les soldats, de résidence et de corps de garde. Ces vocations institutionnelle, domestique et défensive ont pu entraîner un réaménagement du soubassement dont des indices pourront être découverts. Tout près, un magasin de l'hôpital fut transformé en charnier.

Le cimetière

Le charnier rappelle par ailleurs l'existence d'un cimetière sur l'île, où de 1848 à 1869 une centaine d'individus ont été inhumés, dont plusieurs noyés. Bien que ces sépultures aient été exhumées vers 1915, certaines demeurent peut-être encore en place. Par respect pour le caractère des lieux, aucune intervention archéologique d'envergure n'y sera réalisée. Cependant, si des travaux d'excavation deviennent un jour nécessaires, une fouille devra y être effectuée. La récolte éventuelle d'ossements ou la découverte de sépultures apporterait des informations sur les modes d'inhumation, l'âge au décès, les pathologies osseuses et buccales, les carences dans l'alimentation et les causes de la mort. D'autres données témoigneront de l'aménagement du cimetière.

D'autres thématiques

Plusieurs autres ressources archéologiques relatives à des thématiques telles que les loisirs, les communications et les services publics pourraient être exploitées. Ces aspects ne seront pas traités en eux-mêmes, mais des informations y étant reliées seront sans doute fournies lors de l'inventaire archéologique, avant tout consacré aux thèmes marquants de la vie sur l'île. De plus, il faut noter que parfois plusieurs fonctions se manifesteront en un même endroit, que ce soit par l'usage que l'on fait d'une ressource, comme dans le cas des entrepôts, ou par une superposition de ces ressources, voire par le changement de vocation de l'une d'entre elles, dont l'hôpital se veut le meilleur exemple.

Enfin, il importe de souligner l'apport des couches stratigraphiques, qui rendent possibles la mise en contexte des vestiges architecturaux qu'elles recouvrent ou bordent et celle des artefacts ou écofacts qu'elles renferment. Ces couches contribueront fortement à l'illustration et à la compréhension de l'ensemble des thématiques représentées sur l'île, qui désignent en réalité autant de besoins et de désirs auxquels les occupants devaient répondre. Ainsi, les ressources archéologiques, qui prendront la forme de vestiges architecturaux, de couches stratigraphiques, d'artefacts et d'écofacts, offriront, une fois explorées et analysées, un fidèle portrait de la vaste gamme de mesures prises par l'être humain pour exploiter le plein potentiel du site, qu'il s'agisse de la richesse de son sol et de son caractère bucolique dont ont profité les seigneurs, ou de sa position stratégique reconnue par les Amérindiens, les troupes françaises et l'armée britannique.

3.2.2 Les interventions préalables aux travaux de restauration et de mise en valeur

Plusieurs travaux de restauration et de mise en valeur préconisés dans le plan directeur auront un impact sur les ressources archéologiques. Leur planification devra être précédée de sondages qui permettront de mettre au jour et de protéger certaines ressources

tout en apportant de nombreuses informations ; celles-ci devront être analysées au regard de la problématique d'ensemble et des thématiques du programme d'inventaire et de fouilles.

3.2.2.1 L'aménagement des remparts, du glacis, des murs d'enceinte et des cours

La reconstruction des remparts ouest (à l'ouest de la petite poudrière), sud et est implique l'enlèvement des sols formant les reconstitutions plus ou moins convaincantes mises en place par Todd. Sous ces sols, du moins pour le rempart sud, des vestiges des véritables remparts des années 1820 subsistent. Les travaux à venir comprennent également le réaménagement du stationnement et la reconstruction du glacis. Les excavations nécessaires à ces travaux risquent donc d'affecter les remblais constituant les anciens remparts et les constructions érigées sur ceux-ci et sur le glacis. Des sondages préalables permettraient de mieux connaître les modes de construction des remparts et de nous renseigner sur la présence de talus, banquettes, terre-plein et parapets. Dans les fossés (remparts est et sud), il importera de vérifier l'existence d'une cunette et, pour le rempart est, d'une palissade, antérieure au mur d'enceinte, et d'une passerelle. On distingue aujourd'hui dans le rempart est une contrescarpe ; les sondages pourraient permettre de vérifier si elle se trouve au même endroit que la contrescarpe d'origine et si, pour le rempart sud, une telle contrescarpe a été érigée au XIX^e siècle.

Un peu plus au sud, débordant sous le stationnement, des sols associés au glacis pourraient être conservés. Par ailleurs, des restes de plates-formes à canon, que l'on prévoit reconstruire, sont peut-être préservés à l'extrémité ouest du rempart sud et à l'ouest du flanc droit de l'arsenal, tout comme des vestiges de bâtiments temporaires des années 1820 et d'un abri de pompe plus tardif sur le rempart sud et dans son fossé (aucune trace n'en a toutefois été découverte en 2000). Mentionnons en outre que le rempart sud repose sur des canalisations datant aussi des années 1820.

Des banquettes et des murets seront construits contre le parement intérieur du mur d'enceinte. Ces travaux devront être précédés de sondages qui pourraient permettre de vérifier la présence de vestiges de telles installations et ceux d'un passage couvert, près de la caserne.

Sur le terrain de manœuvre, devant la caserne et dans les cours des poudrières, le plan directeur prévoit mettre en place un revêtement de sol plus adéquat et documenter, entre autres par l'archéologie, les revêtements anciens, la nature et la largeur des voies d'accès, l'éclairage de ces lieux et leur drainage. Tous ces travaux auront des incidences plus ou moins importantes sur les ressources en place. Des interventions archéologiques devront donc être réalisées, d'une part, pour documenter les revêtements et voies d'accès, d'autre part, pour atténuer l'impact des travaux sur les ressources. Dans le terrain de manœuvre pourraient être mis au jour un réservoir d'eau, un puits, les vestiges d'un corps de garde, de drains et d'une clôture, et peut-être ceux de latrines, d'une fosse à cendre et d'un bureau du gardien en chef de la prison (arsenal). Le potentiel archéologique présent devant la caserne a été attesté en 1995 lors de la découverte des restes très bien préservés d'un petit entrepôt ; le même secteur comprendrait les vestiges d'une cuisine transformée en salle d'ablutions, ceux d'un puits et d'un entrepôt à bois. Dans la cour de la petite poudrière, une intervention dégagerait un système de drainage. Un même système serait retrouvé dans la cour de la grande poudrière, ainsi qu'un mur en chicane à chaque extrémité. Les murs d'enceinte de ces poudrières ont sans doute été reconstruits à diverses époques ; ils reposeraient toutefois sur la maçonnerie d'origine, qui sera mise au jour.

3.2.2.2 Les bâtiments militaires

Les fondations de l'arsenal seront protégées du gel et ses fondations seront rejointoyées et réparées ; un drain sera placé contre leur parement externe. Ces travaux seront précédés de sondages qui permettront de dégager les anciennes fondations, soit celles antérieures à l'incendie de 1848. Du côté ouest,

à la capitale, les restes de l'infrastructure d'un plan incliné pourraient être retrouvés, et du côté est, les vestiges d'un drain en pierre, de latrines et de bassins de décantation ; notons toutefois que les sols et les aménagements contre les parements de l'arsenal ont été bouleversés lors de la mise en place de conduites d'égout et d'aqueduc. Par ailleurs, le plancher de l'arsenal du sous-sol sera refait. Sous ce plancher subsistent peut-être des traces d'un atelier de travail ayant compris huit cabinets et cinq réservoirs d'eau et ceux des bases de sept fournaies, tous mis en place lors de la transformation de l'arsenal en prison. Il semble par ailleurs qu'un corps de garde (flanc gauche) et des cuisines aient aussi occupé le sous-sol.

Le plan directeur reconnaît l'importance des murs de fondation des magasins, encore en place, qui devront être conservés, réparés, drainés et réutilisés. Outre le dégagement des murs de fondation et éventuellement d'autres aménagements structuraux tels qu'un plancher et des drains, la fouille du site permettra peut-être la récolte de nombreux artefacts qui témoigneront des biens entreposés.

En ce qui concerne la caserne, le dallage du sous-sol sera enlevé et un vide technique sera aménagé sous le nouveau plancher. Une cuisine et une boulangerie ont autrefois occupé les voûtes. Lors d'une intervention préliminaire, des bases de fours ou de foyers et de murs de division seront peut-être mis au jour.

Le blockhaus, qui sera reconstruit, repose peut-être sur ou tout près des murs de fondation du véritable blockhaus qui fut érigé à cet endroit en 1849. Des sondages archéologiques devraient ainsi être pratiqués à la suite de la démolition de la structure incendiée. Le secteur comprend peut-être aussi les restes de trois annexes et d'une clôture ou mur d'enceinte.

Le plancher du corps de garde sera refait. Il masque peut-être des restes des murs de fondation et du plancher du corps de garde qui existait à peu près au même emplacement au XIX^e siècle. Un corps de garde, outre son rôle défensif, a aussi une fonction domestique qui peut-

être sera représentée ici par de nombreux artefacts et écofacts. Par ailleurs, d'autres opérations rendues nécessaires par l'aménagement d'un vide technique et la réfection des fondations de trois latrines, soit celles du lavoir (annexe nord) et des édifices sud de la petite poudrière, pourraient entraîner la récolte d'artefacts et d'écofacts en grande quantité. L'apport de ceux-ci à la connaissance et à la mise en valeur est présenté dans la section suivante.

La réfection du plancher des poudrières fait aussi partie du programme. Au-dessous, on pourra peut-être retrouver d'anciens aménagements, tels que d'autres planchers et des murs de refend, quoique les poudrières soient habituellement exemptes de tels murs.

Enfin, le plan directeur préconise la démolition du bâtiment atelier de La Ronde, en contrebas du fort, et l'enlèvement des remblais déposés dans les années 1960. Ces remblais pourraient recouvrir les restes des moulins de LeMoynes et de Grant, et peut-être ceux de retranchements français.

3.3. LES OUVRAGES RELATIFS À LA MUSÉOLOGIE ET À L'INTERPRÉTATION

La tour de Lévis et les édifices militaires existants, en excluant l'arsenal, offriraient, une fois réhabilités, des espaces intéressants pour les fins de la muséologie et de l'interprétation. Ces bâtiments ne totalisent toutefois que 1 000 mètres carrés de superficie brute, soit environ 20 % de la superficie brute de l'arsenal. À eux seuls, ils contiendraient à peine — et ce, de façon éparse sur le site — 43 % des surfaces totales d'exposition offertes actuellement par l'arsenal, déjà à court d'espace. On comprend donc aisément que ces bâtiments ne sauraient convenir à l'expansion du Musée Stewart ni constituer un noyau vital pour la présentation des expositions reliées à l'interprétation du site militaire.

3.3.1 Le potentiel des espaces immobiliers à reconstruire

La reconstruction des trois niveaux supérieurs de la caserne et des magasins répondra adéquatement à la problématique de mise aux normes du Musée Stewart.

Ces sections reconstruites offriraient des superficies de plancher brutes supplémentaires de 7 465 mètres carrés, soit 155 % de la superficie brute de l'arsenal. En termes de superficie nette, la proportion s'élève à 177 % car leurs murs extérieurs sont configurables avec moins d'épaisseur que ceux de l'arsenal.

Strictement sur le plan des espaces, tout le contenu actuel du Musée Stewart pourrait trouver place dans les magasins reconstruits. Cependant, on prévoit n'y loger que les salles d'exposition et la réserve du Musée ; le bureau de la direction et la bibliothèque occuperaient la caserne, alors que les collections dédiées à l'interprétation de la vie militaire seraient localisées dans l'arsenal. La caserne offrirait également au Musée les locaux nécessaires pour tenir différentes activités, comme des colloques. Bien sûr, les nouveaux locaux des magasins, destinés aux expositions et aux collections de la réserve, seraient à atmosphère strictement contrôlée.

3.3.2 Présenter l'envergure des ressources militaires

L'arsenal serait destiné à l'interprétation du site militaire de l'île Sainte-Hélène. Cette vocation est en continuité avec l'histoire même de l'édifice, comme avec sa spécificité fonctionnelle et architecturale. Les intérieurs seraient restaurés et l'édifice remis aux normes quant à l'accessibilité universelle, à l'évacuation en cas d'incendie, au contrôle de la ventilation, etc. Les expositions permanentes seraient maintenues sous atmosphère ambiante contrôlée. Les pièces de collection requérant une conservation sous atmosphère strictement contrôlée prendraient place dans des isoloirs climatisés à cette fin.

La présentation des ressources militaires de l'île est fondamentale. Pour ce faire, il faudra se doter de moyens et d'outils de diffusion aux qualités originales et qui privilégient l'interactivité. On accordera aussi la priorité au développement d'une stratégie d'accueil et de communication qui favorise la compréhension du site militaire de l'île Sainte-Hélène dans l'ensemble du système défensif des colonies et qui permette de découvrir l'ampleur du complexe militaire insulaire. Une mise en réseau avec les autres sites militaires datant de la même époque serait également souhaitable ; pensons au fort Lennox et à la citadelle de Québec, pour ne nommer que ceux-là.

Montreal 24th Sept. 1819.

Sir

chapitre

4

We have the honor
to state to you for the information
of His Excellency The Governor
of The Forces,

of a com
Colonel

we

the

at

at

Belens,

The Stores preparatory thereto,

of which has been nearly ware

but as we have not yet

any Official Authority



4.1 LES ACTEURS

Le Parc Jean-Drapeau, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et le Musée Stewart se sont associés pour la préparation de ce plan directeur. Sa mise en œuvre commandera que les partenaires actuels poursuivent leur travail de collaboration mais exigera également la participation d'autres associés, qui sera sollicitée dans le cadre d'un plan d'affaires.

4.2 LA PLANIFICATION ET LA PROGRAMMATION

La planification théorique du projet, selon les données actuelles, s'échelonne sur près de dix années à partir de 2001 jusqu'au début de l'année 2012. Ce délai pourrait être raisonnablement réduit ou prolongé selon les montants triennaux alloués au projet par le Parc Jean-Drapeau.

Il sera essentiel toutefois de tenir compte de la logistique de l'échéancier global. Celle-ci est fondée sur les deux paramètres suivants :

- les étapes séquentielles pour l'obtention d'un projet de qualité tenant compte de l'approche et des standards interdisciplinaires ;
- l'envergure des budgets annuels que peut consacrer le Parc Jean-Drapeau à ce projet parmi les autres dont elle assume le développement.

L'échéancier global accompagne le présent rapport (fig. 40). Ce chapitre décrit les principales étapes dont il faut tenir compte pour respecter l'interdisciplinarité des études et la logistique séquentielle des travaux d'exécution. Rappelons qu'au-delà des travaux néces-

saires de restauration, de reconstruction et autres interventions que commande le site militaire de l'île Sainte-Hélène, le plan directeur reconnaît que les volets d'interprétation, d'archéologie et d'histoire sont indispensables à sa mise en valeur et à son développement.

4.3 LES ÉTAPES À SUIVRE

4.3.1 Les études et les étapes préparatoires

4.3.1.1 La recherche documentaire

La recherche documentaire devra être approfondie. À titre d'exemple, les travaux exécutés sur le site en 1882 et entre 1936 et 1950 demandent à être mieux connus. À cet effet, il serait pertinent de documenter l'œuvre des architectes Frederick G. Todd et D. Beaubien, qui ont participé aux campagnes d'embellissement de l'île Sainte-Hélène. La documentation relative à la construction du pont Jacques-Cartier et à l'aménagement du parc Hélène-de-Champlain devrait aussi être consultée, en particulier auprès du Service des parcs, des jardins et des espaces verts de la Ville de Montréal, du ministère des Transports du Québec et du ministère des Travaux publics du Canada.

Le fort de l'île Sainte-Hélène devra également être étudié et analysé en relation avec d'autres sites militaires canadiens de la même période. Pensons au fort Lennox, à la citadelle de Québec et même au fort Henry en Ontario.

Enfin, les travaux complémentaires de recherche historique documentaire devront s'effectuer au début du projet de façon à préparer la recherche des indices physiques sur les

bâtiments et les ouvrages. Cette recherche complémentaire sera aussi utile au moment de concevoir la thématique d'animation et d'interprétation.

4.3.1.2 Les recherches archéologiques

Le programme d'interventions archéologiques indiqué au calendrier théorique du projet est orienté vers la protection et la conservation des ressources archéologiques qui seront affectées par les travaux de restauration et de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, mais il met aussi l'accent sur l'acquisition de connaissances, sur l'interprétation et sur la mise en valeur du patrimoine archéologique du site (pour plus de détail, voir l'Annexe II - Archéologie – Programme d'interventions archéologiques).

Ces deux aspects du programme seront toujours présents : qu'elle soit réalisée préalablement à des travaux d'excavation ou dans un cadre de recherche, toute intervention permettra de protéger les ressources et de contribuer à la compréhension de l'évolution du site.

Le programme prévoit huit années d'intervention sur le terrain et une année pour la production d'une publication ou d'un rapport de synthèse. Presque toutes les interventions prendront la forme d'un inventaire qui, selon les résultats, pourra être suivi d'une fouille. Les interventions archéologiques seront exécutées un an avant les travaux de reconstruction ou d'aménagement, et ce, afin de permettre une fouille systématique des lieux. Par ailleurs, il faudra faire en sorte que le chantier archéologique des magasins, par l'ampleur de leurs vestiges et leur emplacement au sein du fort, puisse être accessible au grand public. Comme cette opération se terminera vraisemblablement vers la mi-calendrier du projet, d'autres ressources de grand intérêt, dont l'intégrité aura été démontrée par un inventaire, pourront aussi faire l'objet d'une fouille ouverte au public dans les années suivantes.

4.3.2 L'interprétation et l'animation

4.3.2.1 L'analyse de l'offre et de la demande

Une étude de marché devra être effectuée pour connaître les attentes des visiteurs, en regard de l'animation et de l'interprétation du site militaire de l'île Sainte-Hélène, et pour tout autre sujet pertinent.

4.3.2.2 Les collections et la recherche historique thématique

Le Musée Stewart devra se doter en priorité d'un plan de conservation de ses collections et de présentation des expositions incluant les découvertes permanentes sur le patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Ce plan contiendra la mission, les objectifs et la programmation des recherches documentaires et archéologiques pour soutenir les contenus du concept d'interprétation.

Les coûts des études, des recherches et de la réalisation des expositions feront partie intégrante du plan de conservation des collections et de présentation des ressources.

L'inventaire des collections militaires et la recherche historique thématique devront débuter tôt dans le projet, de sorte que la programmation thématique puisse être complétée peu après le début du projet. Cette programmation est essentielle à l'élaboration du concept d'interprétation pour chacun des bâtiments.

4.3.2.3 Le concept d'animation et d'interprétation

Le concept d'animation et d'interprétation de l'occupation militaire sera préparé par des consultants en muséologie et en communication, encadrés par le directeur et le conservateur en chef du Musée Stewart. Le concept devra tenir compte des besoins du Musée en ce qui a trait à la conservation de ses collections et à leur exposition dans le cadre de la thématique du site militaire et du rôle du complexe militaire de l'île à travers son histoire.

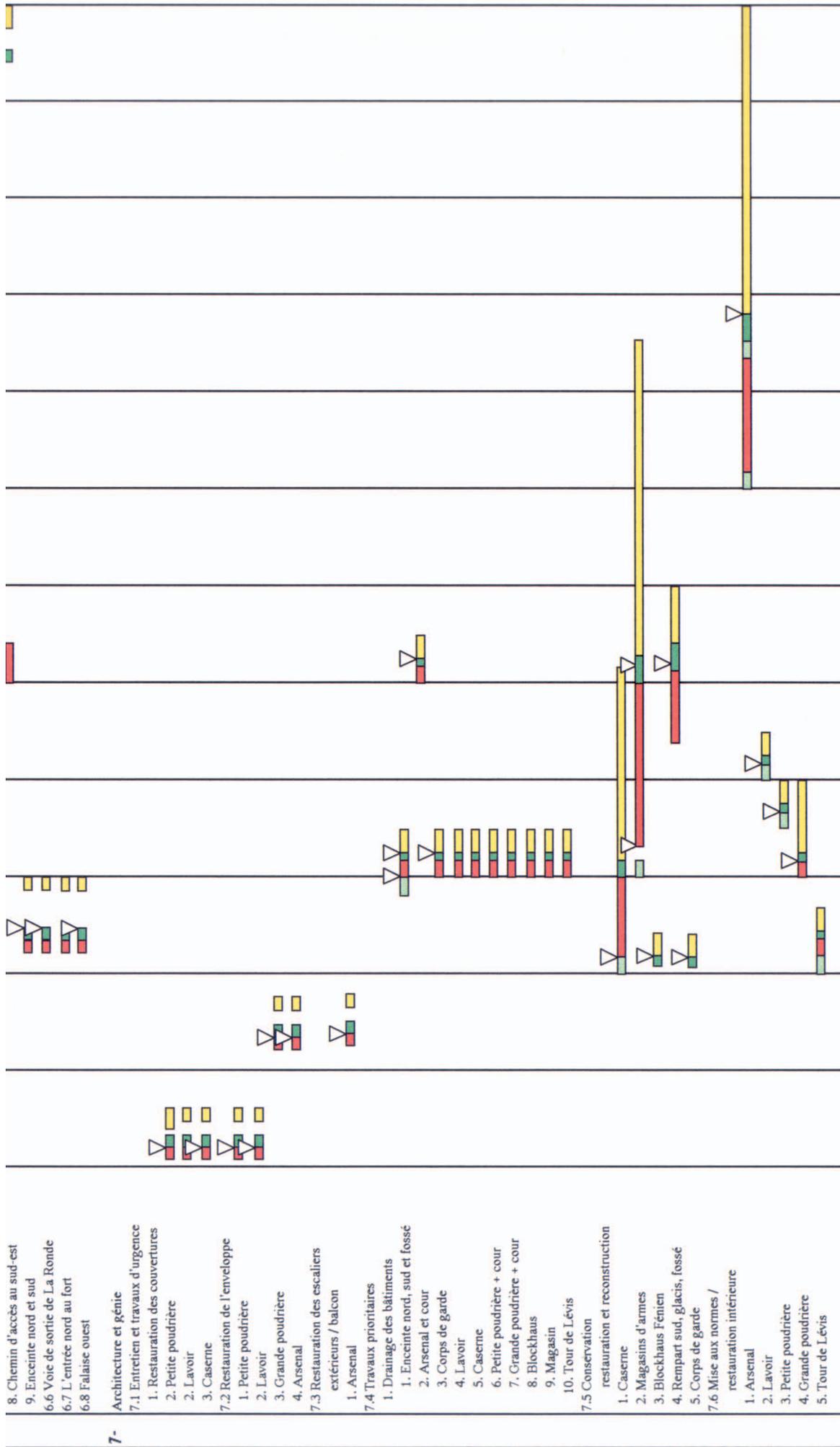


Fig. 40

4.3.2.4 Le programme de réalisation des expositions thématiques

Une fois que le Musée aura décidé du concept d'animation et d'interprétation, le programme de réalisation sera préparé en tenant compte du parti de conservation et de mise en valeur des ressources physiques.

Le programme de réalisation comprendra la définition des occupations pour chacun des édifices, les appels d'offres pour la conception des expositions, la production audiovisuelle, l'installation et le rodage des équipements. Chacun des édifices comportera un programme de réalisation intégré au concept d'interprétation du site militaire de l'île Sainte-Hélène. Les appels d'offres pour la conception et l'installation des expositions incluant la production audiovisuelle sont programmés en quatre lots répartis sur une période de sept années.

Le calendrier théorique du projet prévoit quatre inaugurations d'expositions étalées sur sept années en tenant compte des travaux de conservation, de restauration et de reconstruction. La première inauguration est prévue à la mi-projet, après la fin des travaux de reconstruction de la caserne. Les inaugurations successives des expositions sauront maintenir l'animation des lieux et sa médiatisation auprès du public.

4.3.3 La conservation, la restauration et la reconstruction immobilière

4.3.3.1 Le curetage architectural et structural des ouvrages

Les bâtiments militaires ont tous été modifiés, certains ont été partiellement détruits et d'autres totalement rasés. La lecture des traces anciennes sur les bâtiments devra faire l'objet d'une attention spéciale lors de la préparation des plans de restauration des bâtiments.

À cette fin, un plan de curetage devra être préparé pour chacun des ouvrages existants. Il sera suivi d'investigations architecturales et

structurales pour documenter les éléments d'origine et ultérieurs à la construction des ouvrages.

4.3.3.2 Les prescriptions des travaux de conservation et de mise en valeur

Des plans et devis devront être préparés par des professionnels en conservation et en restauration patrimoniale ainsi qu'en architecture du paysage pour les infrastructures et les ouvrages à conserver, à réparer, à restaurer et à reconstruire.

On prendra soin de préparer les plans et devis pour chacun des bâtiments et pour les ouvrages d'aménagement paysager. Ces plans et devis tiendront compte des études d'archéologie et d'histoire, des usages définis au concept d'interprétation des lieux et des diverses interventions prévues au paysage et aux ouvrages.

La préparation des plans et devis est prévue en onze lots distincts répartis sur huit années. Ces lots comprennent les travaux d'entretien et d'urgence en architecture prévus en priorité dans les deux premières années du calendrier.

4.3.3.3 Les travaux d'exécution en architecture et en génie du bâtiment

Les travaux de conservation et de restauration des enveloppes et des intérieurs des bâtiments existants sont prévus sur une période de dix années. Les travaux d'urgence concernant l'étanchéité de l'enveloppe de cinq bâtiments et des couronnements du mur d'enceinte sont échelonnés sur les deux premières années.

Les travaux de conservation, de réhabilitation et de construction sont prévus dans l'ordre suivant : la tour de Lévis, le blockhaus, la petite et la grande poudrière, les remparts, la caserne, les magasins, le corps de garde, l'arsenal.

4.3.3.4 Les prescriptions en aménagement du paysage, de l'éclairage extérieur et du génie civil

Les prescriptions comprennent les relevés topographiques du terrain existant, la mise à jour des services extérieurs d'aqueduc et d'égout et de la distribution électrique. Elles incluent la préparation d'un plan lumière du fort, de ses ouvrages extérieurs (fossé, glacis, parapet) et de ses bâtiments, y compris le blockhaus, la grande poudrière et la tour de Lévis.

Les plans et devis d'aménagement du paysage, des réseaux publics incluant le plan lumière sont prévus au cours des trois années subséquentes aux travaux d'urgence.

4.3.3.5 Les travaux d'installation des services extérieurs, d'aménagement du paysage extérieur du site et des ouvrages

Ces travaux comprennent la mise en lumière, l'installation des réseaux souterrains d'aqueduc, d'égout, d'alimentation électrique souterraine, le drainage des bâtiments et les travaux d'aménagement du paysage.

Les travaux de drainage et les installations des réseaux de services souterrains sont prévus sur une durée de trois années. Ils seront précédés d'une année de fouille archéologique.

Les travaux de mise en lumière sont prévus sur une période de huit années, au rythme des travaux de conservation et de mise en valeur des édifices ainsi que de l'aménagement du paysage.

4.4 LES PRIORITÉS DE CONCERTATION

4.4.1 Les remblais et le bâtiment atelier de La Ronde

Nous recommandons que le terrain où est situé le bâtiment atelier de La Ronde soit réha-

bilité dans le contexte de la mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène. Il s'agit d'une aire limitrophe essentielle à l'usage public des lieux.

Le traitement proposé tient compte de la nécessité de maintenir la route périphérique de l'île, de rappeler le plan d'eau qui était à proximité du bas de la falaise et de la pertinence d'embellissement des abords du fort, visible du fleuve. Dans cette perspective, la démolition du bâtiment atelier est prescrite.

4.4.2 L'entrée sud et le stationnement des visiteurs

L'entrée sud, au carrefour du chemin menant au fort, est à réaménager. Ce carrefour doit être déplacé vers le sud et le stationnement actuel est à réaménager. De cette façon, l'approche publique à l'entrée principale du fort s'effectuera au premier regard sur une perspective filante des ouvrages avancés, soit le profil du glacis et l'amorce du fossé. Le ré-îlotage du stationnement vers l'ouest et son traitement paysager permettront de le rendre plus discret tout en étant fonctionnel.

4.4.3 L'accès nord de l'arsenal

L'accès nord de l'arsenal est à réaménager de façon à restaurer le niveau originel de la chaussée du passage cocher à travers l'aile nord, à rétablir le tracé du fossé et à faciliter l'accès vers l'arrière des magasins.

Ce réaménagement de l'entrée nord implique le déplacement de la voie de sortie de La Ronde et le réaménagement de son profil. Il sera nécessaire de découper une partie du motticule rocheux du côté nord de la voie actuelle.

4.4.4 Le stationnement du personnel du Musée

Le personnel affecté au Musée Stewart dispose en basse saison du stationnement à l'intérieur du fort, aménagé à même l'ancien terrain de manœuvre. Une fois la cour réamé-

nagée en terrain d'animation et d'interprétation, le stationnement du personnel s'effectuera à l'emplacement actuel d'une aire extérieure asphaltée vacante, à proximité du monticule rocheux de l'ancienne carrière.

D'ailleurs, ce secteur sera réaménagé pour permettre la tenue d'activités d'animation extérieures reliées à l'exploitation de la carrière. Le stationnement du personnel du Musée sera aménagé du côté nord de cette aire d'animation et recevra un traitement paysager pertinent avec la mise en valeur du fort.

4.4.5 Le plan de circulation

L'analyse de la circulation sur l'île, et tout particulièrement dans l'optique de mieux desservir le fort et le Musée Stewart, dicte la nécessité de développer un plan de circulation adéquat reposant sur l'utilisation du transport en commun. Ce plan devrait être développé et implanté dans les plus brefs délais, de façon à diminuer la pression sur le stationnement à proximité du fort. Celui-ci devra, en effet, être réaménagé en tenant compte de l'objectif d'améliorer la qualité visuelle du périmètre du fort et de restaurer le profil des ouvrages militaires avancés du côté sud de l'enceinte.

Le rétablissement de la navette maritime à partir du quai du Havre, vers l'île Sainte-Hélène, devrait être une priorité. Nous parlons de rétablissement, car une telle navette a existé pendant plus d'un demi-siècle. Le transport maritime sera à privilégier car il s'agit d'une approche unique, voire d'une expérience recherchée surtout par les touristes et les visiteurs.

4.4.6 Une promenade urbaine longeant le pont Jacques-Cartier

Enfin, dernière pierre angulaire du développement du site militaire et de l'île, le pont Jacques-Cartier et le tracé de son tronçon ouest offrent un potentiel formidable pour la création d'un lien piétonnier et cyclable à partir de l'est de Montréal vers l'île Sainte-Hélène et vice-versa. Les quatre tours du pont pourraient abriter des ascenseurs et des escaliers panoramiques avec ouvertures sur le fort, la tour de Lévis, le parc Hélène-de-Champlain, La Ronde et le côté nord.

Rappelons que les tours du pont Jacques-Cartier sont pratiquement à l'emplacement de l'ancien quai militaire et du détroit qui séparait l'île Ronde de l'île Sainte-Hélène. Ainsi, l'entrée aérienne moderne à l'île Sainte-Hélène, par le pont Jacques-Cartier et du côté nord, commémore à sa façon l'entrée maritime réservée aux militaires pendant plus d'un demi-siècle. Cet accès permet ensuite d'atteindre le sud-est de l'île, comme le faisaient, à l'époque militaire, des visiteurs triés sur le volet. Cette promenade urbaine, depuis le pont, est certainement un attrait de plus dans la découverte du site militaire de l'île Sainte-Hélène.

of a com
Colonel

we
the
Ots
at the
Helms,

The stores prepared
of which has been
but as we have
any official an
quarters relative

*...morial of
reborn on the
+ this Place, is the
Velens, we proceeded
Le Stois preparato*

conclusion

Le processus d'évolution du site militaire de l'île Sainte-Hélène, tout comme celui de l'île elle-même, est maintenant connu, une grande part de ses richesses inventoriée, ses potentiels analysés. Tous les éléments sont donc en place pour que le site militaire — à l'échelle de l'île d'origine — soit pleinement revalorisé suivant le plan directeur proposé, de sorte qu'il retrouve les caractéristiques qui ont fait son essence.

La vision présentée reflète la diversité des ressources de l'île, lesquelles, nous l'avons vu, sont encore en nombre respectable, compte tenu des transformations dont elle a fait l'objet par le passé. Le concept du plan directeur s'ar-

ticule autour de cette diversité, et plusieurs domaines d'expertise sont ainsi appelés à intervenir dans l'avenir du lieu. Ce travail commun pour la mise en valeur de cet héritage remarquable est le gage d'un développement intégré et harmonieux, propre à enrichir l'ensemble du Parc Jean-Drapeau et le milieu culturel montréalais.

Une série de prescriptions et un plan image décrivent et illustrent respectivement le plan directeur qui vise à consolider, restituer, préserver et mettre en valeur les composantes significatives associées à l'identité militaire du lieu. Il s'agit en résumé de rétablir le lien avec la berge ou le fleuve ; de reconstruire la caserne et les magasins, essentiels à la compréhension du site ; de restituer les ouvrages militaires, parmi lesquels le rempart sud, le glacis, la batterie de salutation ; d'offrir au Musée Stewart les deux édifices reconstruits et de faire de l'arsenal la pierre angulaire de l'interprétation du site militaire à l'échelle de l'île.

Ce vaste programme implique une planification rigoureuse, un travail de longue haleine et de multiples intervenants. Le Parc Jean-Drapeau, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et le Musée Stewart, qui ont agi de concert pour la préparation de ce plan directeur, devront poursuivre leur collaboration, avec d'autres partenaires éventuellement, pour que le projet soit mis en œuvre et mené à son terme dans des conditions optimales.

Ainsi, l'île Sainte-Hélène, lieu de verdure et de culture, fenêtre exceptionnelle sur le centre-ville de Montréal (fig. 41), pourra révéler son plein potentiel et même encore plus en permettant la compréhension de son histoire dans l'échiquier militaire britannique.



Fig. 41 Le site militaire de l'île Sainte-Hélène et le vaste panorama de Montréal.
Parc Jean-Drapeau, 1mg0101

of a com
Colonel

we
the
at the
Helena,

The stores prepared
of which has been
but as we have
any official au
quarters relative

Introduction

Fig. 1 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène en direction sud. À gauche, l'île Notre-Dame et à droite, les rives de Montréal.

Parc Jean-Drapeau, 1mg0094

Fig. 2 Au premier plan, le complexe militaire de l'île Sainte-Hélène.

Parc Jean-Drapeau, 1mg0089

Fig. 3 Secteur à l'étude.

Ethnoscop

1. La mise en situation

Fig. 4 Croquis géomorphologique et potentiel archéologique préhistorique.

Ethnoscop

Fig. 5 Carte illustrant la configuration d'origine de l'île Sainte-Hélène, l'île Ronde et l'île aux Fraises. Cette carte représente le site militaire, en 1876, incluant les nombreux sentiers et chemins, les références topographiques et même la direction des courants du fleuve.

Musée Stewart, *Carte de l'île Ste-Hélène*, J. A. Crevier, 1876

Fig. 6 Vue de Montréal depuis l'île Sainte-Hélène au XVIII^e siècle.

Musée des beaux-arts du Canada, aquarelle, Thomas Davies, 1762

Fig. 7 La planification du site militaire de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans un vaste système défensif.

Musée Stewart

Fig. 8 Relevé des installations militaires de l'île réalisé par E. W. Durnford, en date du 24 septembre 1823.

Archives nationales du Canada, *Plan of St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2762

Fig. 9 Représentation détaillée de l'implantation du fort et des ouvrages militaires. Au centre, une coupe illustre les ouvrages situés à l'arrière du bâtiment de la caserne. Ils se composent d'un rempart, d'une escarpe, d'un fossé, d'une contrescarpe et d'un glacis.

Archives nationales du Canada, *Progress Plan of Works carrying on at St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2765

Fig. 10 Vue du fort peu après sa construction. Au premier plan, l'arsenal et les magasins et à gauche, la caserne.

Archives nationales du Canada, *Part of Montreal from the Hill on the Island of St. Helen*, John Ræbuck, ca 1821-1824, C-121253

Fig. 11 Vue générale du fort en 1891.

Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Dominion Illustrated News*, 17 octobre 1891, 6-53a

Fig. 12 En 1927 débute la démolition des magasins. Un événement tragique dans l'histoire du fort.

Archives nationales du Québec à Montréal, fonds Lionel Audet-Lapointe, P1S2

Fig. 13 Vue aérienne de l'île prise le 24 mai 1930, lors des cérémonies d'inauguration du pont du Havre, aujourd'hui le pont Jacques-Cartier. Cette vue saisissante documente le paysage naturel de l'île et le site militaire avant les travaux de Todd et d'Expo 67.

Archives de la Ville de Montréal, Z-2225-1

Fig. 14 Le plan d'embellissement de l'île proposé par Frederick G. Todd et réalisé pendant la Dépression.

Photo tirée de : Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, 1989

Fig. 15 Le fort en 1961.

Archives de la Ville de Montréal, A-23-2

Fig. 16 Ressources archéologiques.

Ethnoscop

Fig. 17 Ressources archéologiques : Détail du secteur du fort de l'île Sainte-Hélène.

Ethnoscop

Fig. 18 La pointe nord de l'île, là où se trouvait le quai militaire.

Musée McCord, *Ice cutting at the foot of St. Helen's near Montreal* (détail), photographe Alexander Henderson, 1871, MP-0000.182885

Fig. 19 Cette carte témoigne du site militaire en 1867. Ses nombreuses références à la topographie de l'île et à son couvert végétal sont appréciables.

Archives nationales du Canada, *Fortifications Survey*, H. S. Sitwell, 1867, NMC 21143

Fig. 20 Cliché du versant nord-ouest de l'île et du fort, à une époque importante de son histoire. Le complexe militaire est représenté dans son intégralité.

Musée McCord, *Harbour from Notre Dame Church* (détail), photographe William Notman, 1863, I-8413

Fig. 21 Le cimetière militaire en 1891.

Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, 6-55b

Fig. 22 L'entrée du fort au lendemain des travaux de restauration et d'aménagement.

Archives de la Ville de Montréal, photographe E. Stucker, 1939, z-1547-6

Fig. 23 Le secteur de la petite poudrière et de la caserne après restauration.

Archives de la Ville de Montréal, photographe E. Stucker, 1939, z-1547-4

Fig. 24 Les bâtiments militaires de l'île.

Ethnoscop

2. Les orientations de mise en valeur

Fig. 25 Mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène : Plan image.

Ethnoscop; Williams, Asselin, Ackaoui et Associés; Denis St-Louis architecte

Fig. 26 À l'origine, le complexe militaire surplombait les falaises et les récifs de l'île.

Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Dominion Illustrated News*, 17 octobre 1891, 6-53-b

Fig. 27 Représentation de la batterie de salutation située à l'approche du glacis.

Archives nationales du Québec à Montréal, copie du Musée Stewart

Fig. 28 Vue de la caserne et des ouvrages militaires.

Musée McCord, *Montréal depuis l'île Sainte-Hélène*, huile sur toile, J. Duncan, 1832, M313

Fig. 29 Vue saisissante de l'arsenal et des magasins, délimitant, au centre, le terrain de manœuvre. Musée Stewart, 970 5971 1, *Dominion Illustrated News*, octobre 1891

Fig. 30 L'arsenal et les magasins, comme tous les bâtiments de l'île, ont fait l'objet d'un relevé détaillé en 1823. La mise en valeur du site repose sur ce corpus documentaire exceptionnel. Archives nationales du Canada, *Plan of Store Houses at Isle St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 21332

3. La stratégie d'intervention

Fig. 31 Le blockhaus et sa terrasse en cours d'aménagement en 1937. Ce cliché est pris depuis la tour de Lévis également en construction à cette époque. Archives Ville de Montréal, 2 juillet 1937, Z-89-1

Fig. 32 Jadis la porte cochère de l'aile nord de l'arsenal permettait l'accès au terrain de manœuvre. Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Dominion Illustrated News*, 17 octobre 1891, 6-54-a

Fig. 33 À l'origine, la porte d'arche de l'entrée se composait de deux larges vantaux de bois. Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Dominion Illustrated News*, 17 octobre 1891, 6-55b

Fig. 34 Ce relevé détaillé de la caserne permet de découvrir l'ampleur de cet édifice. Archives nationales du Canada, *Plan of Barracks at St Helen's*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2764

Fig. 35 Vue du fort et de la petite poudrière, au premier plan, avant les travaux de la Dépression. Archives nationales du Québec à Montréal, fonds Lionel Audet-Lapointe, vers 1930, P1S2

Fig. 36 Plan et élévations de la grande poudrière. Archives nationales du Canada, *Plan of Powder Magazine to contain 5 000 Barrels*, E. W. Durnford, 1823, NMC 2766

Fig. 37 Cette gravure illustre le déménagement des barils de poudre de la grande poudrière, opération rendue nécessaire par le départ des troupes britanniques vers 1870. À remarquer la canonnière et les toits à deux versants des édicules. Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Canadian Illustrated News*, 5 novembre 1870, 6-62a

Fig. 38 Le plan ayant servi à la construction du blockhaus en 1849. Public Record Office de Londres, *St. Helen's C. E. Sketch of proposed Blockhaus*, 19 juin 1849, MPH 807/8, W0 1/560, f.245

Fig. 39 Le départ de l'armée britannique commande vraisemblablement le démembrement de la batterie de salutation et des plates-formes à canon, situées non loin de la caserne. Bibliothèque nationale du Québec, collection E.-Z. Massicotte, *Canadian Illustrated News*, 23 novembre 1870, 6-61-a

4. La stratégie de mise en œuvre

Fig. 40 Le calendrier de programmation théorique. Ethnoscop; Denis St-Louis architecte

Conclusion

Fig. 41 Le site militaire de l'île Sainte-Hélène et le vaste panorama de Montréal. Parc Jean-Drapeau, image 1mg0101

of a com
Colonel

we
the
It
at the
Helms,

The stores prepared
of which has been
but as we have
any official and
quarters relative

Archives audiovisuelles, iconographiques et manuscrites

Archives nationales du Canada
Archives nationales du Québec à Montréal
Archives nationales du Québec à Québec
Archives de la Ville de Montréal
Bibliothèque nationale du Québec
Musée McCord
Musée Stewart
Public Record Office (Londres)
Services des immeubles de la Ville de Montréal

Revue

LAPOINTE, Lionel Audet, « L'île Sainte-Hélène », *The Canadian Antiquarian*, vol. IV, 1933, p. 60-92.

LIGHTHALL, W.D., « Report on St. Helen's Island survey », *The Canadian Antiquarian*, vol. IV, 1933, p. 93-96.

LORIMIER, Louis-Raoul de, « Esquisse de l'île Sainte-Hélène », *Revue Canadienne*, juillet 1907, p. 80-88.

OSBORNE, F. Fitz et R. Grimes-Graeme. « The Breccia on St. Helen Island, Montreal », *American Journal Society Service*, vol. 32, 1936, p. 43-54.

PERRAULT, Claude. « L'île Sainte-Hélène sous le régime français », *Cahiers genhisto*, 3 septembre 1980, p. 3-18.

PERRAULT, Claude. « De 1611 à 1760 : l'île Sainte-Hélène sous le régime français », *Société d'histoire de Longueuil*, cahier n° 4, 1974, p. 3-10.

TODD, Frederick G., « St. Helen's Island Park », *McGill News*, summer 1938.

Livres

L'Île Sainte-Hélène et son histoire. [Montréal], Ministère du Travail par un comité sous les auspices de la Commission métropolitaine de Montréal, [1939], [24] p.

ACHINTRE, A. *Île Sainte-Hélène, passée, présent et avenir : géologie, paléontologie, flore et faune*. Montréal, Le National, 1876, 101 p.

BLANCHARD, Raoul. *L'ouest du Canada Français. Montréal et sa région*. Montréal, Beauchemin, 1953, 401 p.

BOLDUC, Ginette et Danielle Dulude. *L'île Sainte-Hélène et son gardien, 1896-1916*. Longueuil, Société d'histoire du Margiot, [1992], 168 p.

CHARBONNEAU, André. *Les fortifications de l'île aux Noix*. Montréal, Éditions du Méridien et ministère du Patrimoine canadien, 1994, 390 p.

CHARBONNEAU, André, Marc Lafrance et Yvon Desloges. *Québec, ville fortifiée, du XVII^e au XIX^e siècle*. Québec, Parcs Canada et Pélican, 1982, 482 p.

CLARK, T. H. *La région de Montréal, Feuilles de Laval et de Lachine*, Rapport géologique N° 46. Québec, Ministère des Mines, 1952, p. 99.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal. Architecture militaire*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal, 1982.

GIGUÈRE, Georges-Émile. *Œuvres de Champlain, Tome 1 : Troisième voyage de Champlain*. Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 393.

GRANDTNER, Miroslav M. *La végétation forestière du Québec méridional*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1978 (1966).

LAMBERT, Phyllis et Alan Stewart, dir. *Montréal, ville fortifiée au XVIII^e siècle*. Montréal, Centre Canadien d'Architecture, 93 p.

PINARD, Guy. *Montréal, son histoire, son architecture*. Montréal, La Presse, 1989.

ROULEAU, Ernest. *La flore de l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Institut botanique, s.d., 65 p. + ill.

Rapports de recherche

Aménagement

Plan directeur. Lieu historique national du Fort-Lennox. Ottawa, Environnement Canada et Service des Parcs, 1993, 76 p.

AGRAPH consultants. *Étude d'accessibilité au Parc des Îles*. Rapport final. Montréal, Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, 1995.

AXOR experts-conseil inc. *Étude de transport dans le Parc des Îles*. Rapport final et annexe au rapport. Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, 1995.

GRAHAM, D.W., Jacobe. *Analyse critique de l'aménagement, janvier 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1988, 40 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

LEMIEUX, Roy et Associés. *Accessibilité, étude n° 5, décembre 1988*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 16 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

MONTRÉAL. Plan de développement. *L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. État de la question*. Montréal, Ville de Montréal (Plan de développement des îles), 1988, 24 p.

MONTREAL. Plan de développement. *L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Appel d'idées*. Montréal, Ville de Montréal (Plan de développement des îles), 1988, 1 p.

MONTREAL. Secrétariat général. *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles*. Montréal, Ville de Montréal, Secrétariat général, 1993, 90 p.

MONTREAL. Secrétariat général. *Parc des Îles : Sainte-Hélène and Notre-Dame Islands*. Montréal, Ville de Montréal (Secrétariat général), 1991, 12 p.

MONTREAL. Secrétariat général. *Avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Études et présentations préliminaires*. Montréal, Ville de Montréal (Secrétariat général), 1989, brochure.

SERVICE DE L'HABITATION. *Contexte urbain, étude n° 11, décembre 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 13 p. (Coll. L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SODEM inc. et Montréal. *Vers une stratégie de réaménagement des îles. Piste et éléments de solution qui seront développés dans le rapport final*. Montréal, Sodem inc. et Montréal (Ville), 1989, 5 p.

SODEM inc. et Montréal. *Réalité actuelle des îles. Synthèse des entrevues avec les gestionnaires du site et des représentants d'organismes montréalais assortie de quelques éléments d'analyse*. Montréal, Sodem inc. et Montréal (Ville), 1989, 22 p.

SODEM inc. et Montréal. *Montréalais, les Montréalaises et les îles. Résultats descriptifs du sondage réalisé auprès des citoyens et des citoyennes de 18 ans et plus sur le rôle des îles*. Montréal, Sodem inc. et Montréal (Ville), 1989, 17 p.

SODEM inc. et Montréal. *Groupes de discussion sur le rôle des îles. Synthèse des propos tenus par les participants lors de discussion. Document d'appui n° 3... Demain les îles*. Montréal, Sodem inc. et Montréal (Ville), 1989, 9 p.

SODEM et SECOR. *Gestion des îles, septembre 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 27 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SODEM et SECOR. *Étude relative à l'élaboration d'un énoncé d'orientation du plan de développement des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Rapport d'étape 1*. Montréal, Montréal (Ville), 1989, 45 p.

SODEM et SECOR. *Plan de développement des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Accessibilité et conditions d'accès*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 42 p.

SODEM et SECOR. *Plan de développement des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Étude d'opportunité*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 59 p.

SODEM et SECOR. *Thématique, septembre 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 38 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

Archéologie

ETHNOSCOP inc. *Surveillance archéologique de travaux de drainage à l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Société du parc des Îles, 2001c.

ETHNOSCOP inc. *Île Sainte-Hélène, 1999. BjFj-84, MTL99-06-8. Contrat 916, projet 4819. Volume 1 : Étude de potentiel archéologique*. Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2001b.

ETHNOSCOP inc., *Île Sainte-Hélène, 1999. BjFj-84, MTL99-06-8. Contrat 916, projet 4819. Volume 1 : Interventions archéologiques*. Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2001a.

ETHNOSCOP inc. *Interventions archéologiques sur l'île Sainte-Hélène, 1999 (BjFj-84 et MTL99-06-8), Contrat 916, projet 4819 – Volume 2 : Étude de potentiel archéologique historique*. Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, Hydro-Québec et Ville de Montréal, Service du développement économique et urbain, 2000.

ETHNOSCOP inc. *Interventions archéologiques sur l'île Sainte-Hélène. BjFj-84. Dans le cadre des travaux d'interception sur le réseau d'élimination des eaux usées en 1995*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal et ministère de la Culture et des Communications du Québec, décembre 1997, 71 p.

ETHNOSCOP inc. *Île Sainte-Hélène : surveillance archéologique*. Rapport. Montréal, Communauté urbaine de Montréal et ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1994, 44 p.

Architecture

BLOUIN et associés / Léonidoff et associés. *Étude sur les bâtiments municipaux. Fiche d'inventaire architectural*. Montréal, Ville de Montréal (Entente MAC-Ville), 1992.

COUTTIE, Normand M.E. *Ile St. Helene fortifications*. Montreal, McGill University, School of Architecture, Student papers, [1974], [33 p. of plates].

ETHNOSCOP inc. *Restauration du fort de l'île Sainte-Hélène. Répertoire documentaire des bâtiments militaires*. Montréal, Société du parc des Îles (entente MAC-Ville), 2000, n.p.

JACOBS, Julian. *St. Helen's Island : a comparative study of several exteriors*. Montreal, McGill University, School of Architecture, Student papers, 1969, 36 p.

LABERGE, Jean *et al.* *Index : B-5130. Fort de l'île Sainte-Hélène. Expertise. Partie 4 – État de la construction*. Montréal, Ville de Montréal, Module du bâtiment, décembre 1992, n.p. + ill.

OSTASZEWSKA, Monika. *Vieux fort de l'île Ste-Hélène : évaluation de la valeur patrimoniale. Recommandations pour sa mise en valeur et conservation dans le contexte de reconstruction au Canada. Travail dirigé II*. Montréal, Université de Montréal, Faculté d'aménagement, 1993, 70 p.

PRESSMAN, Norman. *Architectural report on « La Poudrière »*. Montreal, McGill University, School of Architecture, Student papers, 1961

VIRAK, Victor. *Fortifications on St. Helen's Island*. Montreal, McGill University, School of Architecture, Student Papers, 1957.

WEINTRAUB, Cassie. *La poudrière : a powder magazine and a theatre*. Montreal, McGill University, School of Architecture, Student papers, 1969.

Environnement

Archipel d'Hochelaga : proposition d'intervention dans le domaine du loisir de plein air et des habitats fauniques : plan de développement 1988-1991. 15 vol. Vol. 3 : Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

PARISET, E. et R. Hauss. *Remblayage des îles Ste-Hélène, ronde, verte et moffat. Étude théorique de l'effet de remblayage en période d'hiver*. [s.l.], Laboratoire hydraulique Lasalle Itée, 1963, 35 p.

SERVICE DES PARCS. *Analyse du site. Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Étude 4*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 50 p.

TECSULT. *Aménagement du secteur ouest d'un belvédère et d'un quai d'accostage à l'Île Sainte-Hélène : étude environnementale préalable*. Montréal, Ville de Montréal, 1990, 95 p.

Géologie

CLARK, T. H. « Île Sainte-Hélène et La Ronde », dans *Rapport géologique n° 152, Région de Montréal*, Québec, ministère des Richesses naturelles, Direction générale des mines, Service de l'exploration géologique, 1972, p. 148-150.

Histoire

GAUTHIER, Paul. *Île Sainte-Hélène dans l'histoire de Montréal*. Montréal, Ville de Montréal, 1963. 16 p.

LEDUC, Paul. *Historique des îles, étude n° 10, janvier 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 25 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

TARI, Katy. *Les fortifications de l'Île Sainte-Hélène*. Montréal, Musée David M. Stewart (entente MAC-Ville), 1994, 245 p. + ill. et bibliographie complète.

Loisirs, tourisme et clientèle

BRAIS, Marie-Odile, Nicole Gagnon et Michel Lord. *Guide du sentier les secrets de l'île : interprétation écologique et historique de l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Ville de Montréal, 1983. 71 p. + carte.

CENTRE D'ÉTUDES EN TOURISME. *Expériences similaires dans d'autres villes, étude n° 9, janvier 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 33 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

CROP inc. *Perception et comportements des Montréalais à l'égard du parc des îles de Montréal*. Montréal, Société du parc des Îles de Montréal, 1995, 99 p. + annexes.

DESHARNAIS, Josée. *La gestion des loisirs publics à Montréal : l'exemple du parc de l'île Sainte-Hélène, 1874-1914*. Montréal, Université de Montréal, mémoire de maîtrise, 1998, 119 p. + ill.

LAVENTHOL & Horwath Canada. *Étude de marché concernant le développement touristique des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame*. [s.l.], Laventhol & Horwath Canada Inc., 1989, 205 p.

SATOR. *Comportement récréo-touristique, étude n° 6 & 7, décembre 1988*. Montréal, Ville de Montréal, 1988, 68 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SERVICE DES LOISIRS. *Analyse du site, étude n° 4, janvier 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 53 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SECOR. *Fréquentation actuelle, étude n° 8, décembre 1988*. Montréal, Ville de Montréal, 1988, 9 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SECOR. *Rôle en fonction de la clientèle touristique, étude n° 3, décembre 1988*. Montréal, Ville de Montréal, 1988, 69 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SECOR. *Rôle en fonction de la clientèle montréalaise, étude n° 2, décembre 1988*. Montréal, Ville de Montréal, 1988, 28 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SECOR. *Profil des usagers, étude n° 1, décembre 1988*. Montréal, Ville de Montréal, 1988, 13 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SODEM et SECOR. *Activités et équipements, septembre 1989*. Montréal, Ville de Montréal, 1989, 52 p. (Coll. L'avenir des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE L'ÎLE NOTRE-DAME. *Exposé sur l'avenir des Îles : Île Notre-Dame, Île Sainte-Hélène*. Montréal, Société de gestion des activités communautaires de l'Île Notre-Dame, 1989, 20 p.

Musée Stewart

GROUPE EURISKO inc. *Étude de planification et de développement. Musée David M. Stewart et Château Dufresne – Musée des arts décoratifs de Montréal*. Tome I : *Étude de la situation des deux musées et choix d'une option de développement pour les deux institutions*. Tome II : *Choix d'un site pour le complexe muséologique*. Montréal, 1990.

1939

1611

1818

1800

1749

1882

1967

1874

1927

1818

1823

1760

1848

1837

1908

1749

1870

1611

1875

1874

1926

1967

1760

1849

1936